

Plan de paysage

Communauté Urbaine de Dunkerque



VOLUME 2 • OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROGRAMME D'ACTION • V.2
AOÛT 2022

Étude commanditée par Étude réalisée par

Communauté Urbaine de Dunkerque
Direction Qualité de Vie et Environnement Mutualisée
Pertuis de la Marine
59386 Dunkerque
03 28 62 70 60
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Agence Folléa Gautier
Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Avec l'appui de
Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR)
Halle aux Sucres, 9003 Route du Quai Freycinet 3 Môle 1
59140 Dunkerque
03 28 58 06 30
www.agur-dunkerque.org

Virage Énergie
Experts Climat - Énergie
5 Rue Jules de Vicq
59800 Lille
03 20 29 48 15
contact@virage-energie.org
www.virage-energie.org

HB Études & Conseils
Sociologues
40 ter Rue de la Digue
59300 Valenciennes
03 27 31 00 48
hbetudes.conseils@hbec.fr
www.hbec.fr

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------------------------|--|------------|
| Introduction | | 4 |
| Le cadre de la commande | | 4 |
| Les valeurs paysagères | | 4 |
| Les faiblesses et les menaces | | 5 |
| Les enjeux de paysage | | 5 |
| Le programme d'actions | | 8 |
| Les « Causeries du Plan de paysage » | | 8 |
| Les « Projet-tests » | | 10 |
| Comment lire ce document ? | | 12 |
| Orientation 1 | Valoriser les ressources du territoire | 14 |
| Fiche action n° 1 | Révéler le paysage du polder | 15 |
| Fiche action n° 2 | Protéger les terres propices à une agriculture nourricière | 35 |
| Fiche action n° 3 | Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité | 49 |
| Fiche action n° 4 | Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire | 61 |
| Orientation 2 | Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature | 70 |
| Fiche action n° 5 | Résorber les coupures et les fragmentations du territoire | 71 |
| Fiche action n° 6 | Consolider l'armature paysagère et naturelle | 93 |
| Orientation 3 | Construire la ville autrement | 104 |
| Fiche action n° 7 | Conforter un développement urbain adapté au défi climatique | 105 |
| Fiche action n° 8 | Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités | 137 |
| Orientation 4 | S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique | 148 |
| Fiche action n° 9 | S'adapter au changement climatique | 149 |
| Fiche action n° 10 | Engager une réflexion sur la sobriété | 159 |
| Fiche action n° 11 | Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables | 167 |
| Fiche action n° 12 | Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone » | 183 |
| Orientation 5 | Travailler ensemble : le paysage comme synergie | 190 |
| Fiche action n° 13 | Organiser le déploiement du Plan de paysage en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires. | 193 |
| Fiche action n° 14 | Aller vers le Grand Public | 201 |
| Cartes du Plan de paysage | | 210 |

INTRODUCTION

1. Le cadre de la commande

Le Plan de paysage de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2017 par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Par cette candidature, elle entend prendre en compte le paysage comme un enjeu majeur qui doit infuser dans les politiques locales actuelles telles que le projet communautaire, le Plan Air Climat Énergie Territorial (PCAET), l'Opération Grand Site des dunes de Flandre, mais aussi la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement (PLUiHD). En somme, le Plan de paysage consiste à co-construire, avec les élus, techniciens, habitants et acteurs socio-professionnels, un programme d'actions concret pour préserver et promouvoir la qualité des paysages du Dunkerquois.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), un diagnostic et une formulation des enjeux de paysage ont déjà été réalisés et partagés en novembre 2019.

Ainsi, plus qu'une refonte complète, cette première étape du Plan de paysage consiste plutôt en une relecture et un approfondissement des éléments existants, une actualisation du diagnostic avec un regard extérieur. Elle a vocation à faire émerger un regard critique partagé sur les paysages de la Communauté Urbaine : quels sont-ils, comment évoluent-ils et quels enjeux peut-on identifier ?

Ces questions sont logiquement suivies d'autres questions, qui constituent le Plan d'actions proprement dit : quels paysages souhaite-t-on, quelles orientations prendre et comment agir ?

2. Les valeurs paysagères

Un paysage est porteur de valeurs. Des traits de caractères unitaires, signes d'identité, le rendent reconnaissable, familier aux yeux de ceux qui y habitent ou y travaillent. Partagées, ces valeurs permettent de saisir en quoi les paysages du Dunkerquois sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux.

Le diagnostic du Plan de Paysage en cible 4 :

- Le socle, un vaste polder sur l'estuaire de l'Aa
- Les conquêtes du territoire par la technique
- Les influences nationales et transfrontalières
- Les contrastes entre l'artificiel et le naturel

3. Les faiblesses et menaces

Plusieurs risques d'ordres naturels (inondation, submersion) et technologiques (industriel, nucléaire) menacent le territoire et le force à s'adapter. Le Dunkerquois est aussi singulièrement fragmenté par des grandes infrastructures, des coupures urbaines (d'un quartier à l'autre) ou naturelles (rupture des trames verte et bleue). Il est donc un territoire « à recoudre ». La banalisation, qui est une transformation souvent lente et insidieuse du paysage aboutissant à la perte de ses spécificités, n'épargne pas le Dunkerquois. Ses paysages urbains, agricoles ou de l'eau sont particulièrement touchés par ce phénomène. Enfin, d'autres fragilités viennent s'ajouter à ces précédents constats comme la perte de terres agricoles, la fragilité des dunes ou la dépendance aux énergies et aux ressources naturelles nécessaires à leurs productions.

4. Les enjeux de paysage

Pour répondre à ces défis, 7 enjeux majeurs pour les paysages du Dunkerquois ont été définis pour guider les grands axes du programme d'actions du Plan de Paysage. Ils s'articulent autour :

- de l'eau comme charpente naturelle du paysage et support de projet de territoire ;
- du développement du port comme élément déterminant du dynamisme économique du Dunkerquois ;
- des lisières et des transitions comme liens et mises en relations ;
- des espaces du quotidien comme lieux de rencontre et de convivialité ;
- de l'agriculture de proximité comme ressource pour une alimentation équilibrée ;
- du Grand Site en projet comme élément phare de l'attractivité du territoire ;
- des points de vue sur le paysage comme éléments de connaissance et de compréhension du Dunkerquois.

Carte des paysages
Les canaux : motifs structurants du Dunkerquois





5. Le programme d'actions

Pour répondre à ces enjeux de paysage, le programme d'action s'est nourri d'une grande campagne de co-construction sur le terrain. Il est composé de 5 orientations et de 14 fiches actions. Ces dernières sont déclinées en 130 actions au total.

Pour aider à lancer le Plan de paysage dans sa mise en œuvre, 25 actions pilotes ont été ciblées sur l'ensemble du territoire communautaire. Si elles peuvent être de différentes portées (symboliques, déjà en cours, faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses, etc.), elles représentent les projets qui pourraient être lancés en premier pour lancer la dynamique. Un tableau récapitule l'ensemble des orientations, fiches actions, et sous-actions. Pour chacune d'entre elle, est mentionnée la maîtrise d'ouvrage pressentie et les partenaires, un ordre de grandeur de priorité, l'estimation des coûts lorsqu'il s'agit d'une étude, et si l'action est cartographiée ou non. Comme son nom l'indique, le Plan de paysage est avant tout un plan, une cartographie. Elle a notamment été réalisée de pair avec les OAP du PLUiHD.

Par son programme d'action sur les paysages, la CUD vise à :

- améliorer la qualité de vie de ses habitants (en agissant sur le paysage quotidien de l'habitat, du travail, des déplacements, des loisirs, en faveur de la liberté et de l'égalité d'accès au territoire)
- conforter l'attractivité de son territoire (en agissant sur le paysage des activités économiques et touristiques, y compris le paysage patrimonial),
- préserver sa biodiversité (en agissant notamment sur le paysage agricole et de nature, en faveur du renforcement du lien Homme-nature),
- lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter (en agissant sur les paysages des activités et des énergies, de l'habitat, des déplacements).

6. Les « Causeries du Plan de paysage »

Les causeries sont des formats de rencontres pour regarder ensemble le paysage et croiser les regards. Elles ambitionnent de partager le diagnostic du Plan de Paysage et les enjeux qui y sont soulevés ainsi que d'exprimer des envies et pistes de réflexions. Elles contribuent donc à définir des objectifs de qualité paysagère (des directions pour le paysage dunkerquois) qui seront déclinés en programme d'action. Chaque causerie a lieu en extérieur, traite d'un sujet précis, dure environ 1h30 et laisse la parole à tous les participants (environ 10-20 personnes).

Dans le cadre du Plan de paysage, 16 causeries ont eu lieu sur l'ensemble de la CUD. Elles ont amené des échanges sur des thèmes variés (l'eau, les sols, la biodiversité, l'agriculture, l'urbanisme, l'espace public, les coupures, les énergies, etc.)

Afin d'avancer progressivement dans la concertation, elles ont été partagées en trois séries consécutives ouvrant successivement à des groupes d'acteurs complémentaires :

Série 1 (septembre 2021) : les élus et techniciens de la CUD et des communes et l'AGUR

Série 2 (octobre 2021) : + les partenaires socio-économiques

Série 3 (février 2022) : + les associations relais d'habitants

Elles ont réuni une centaine de personnes différentes, dont la majorité a participé plusieurs fois. Toutes les discussions ont été retranscrites sous forme de verbatims joints en annexe de ce document. L'ensemble des objectifs de qualités paysagères et du programme d'action découle de cette phase de co-construction. Les termes ont parfois été repris directement, ils sont disséminés partout dans ce document sous la forme suivante :

« *Verbatim parlant pour le sujet abordé.* »





Discussion sur les lisières agri-urbaines de Spckker



Visite de la distillerie de Coppensfort

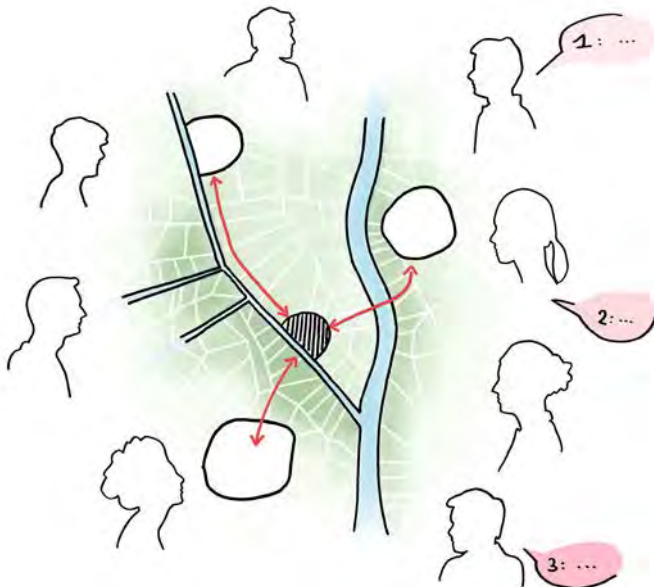


Reconnaissance de la remarquable qualité de la dune arrière-littorale, à préserver d'un développement solaire

7. Les projet-tests

Les projet-tests sont des projets théoriques permettant de montrer des solutions possibles et désirables à des problématiques récurrentes sur le territoire. Ils ont ainsi vocation à parler pour d'autres lieux.

Leur ambition n'est pas d'engager des suites opérationnelles, mais de mettre différents acteurs du territoire en situation pour trouver de nouvelles façon de travailler. Le choix des 6 tests s'est porté sur des lieux où il n'y avait à priori pas d'opérations en cours pour ne pas les « parasiter ». Toutes les données et les contraintes n'étaient pas nécessairement connues ni prises en compte. Autrement dit, il s'agissait plus de méthode que de projet en tant que tel.



Cinq notions communes à l'ensemble des site-tests : définition d'une méthode de projet

Périmètres

- Définir un périmètre d'étude plus large que le périmètre de projet

Usages / liaisons

- Penser les accès, relier
- Préserver les usages urbains, les passages

Patrimoine / récit

- On ne part jamais d'une feuille blanche

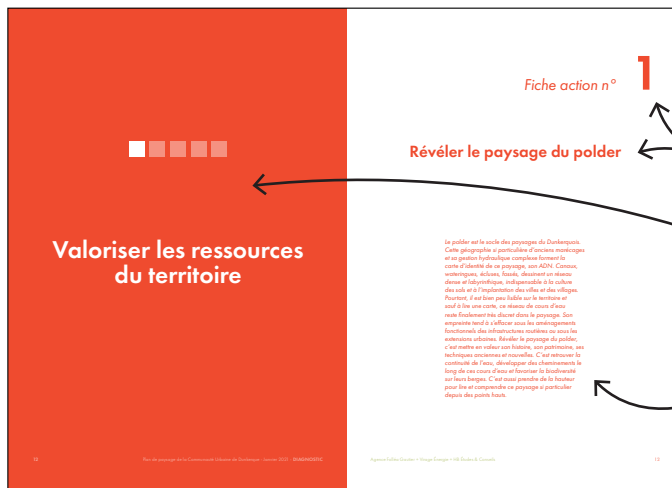
Acteurs / terrain

- Un sujet en amène toujours un autre
- Adopter un « réflexe terrain »

Temporalité / phasage de la mise en œuvre

- Partager une vision lointaine
- Que peut-on mettre en place immédiatement ?

8. Comment lire ce document ?

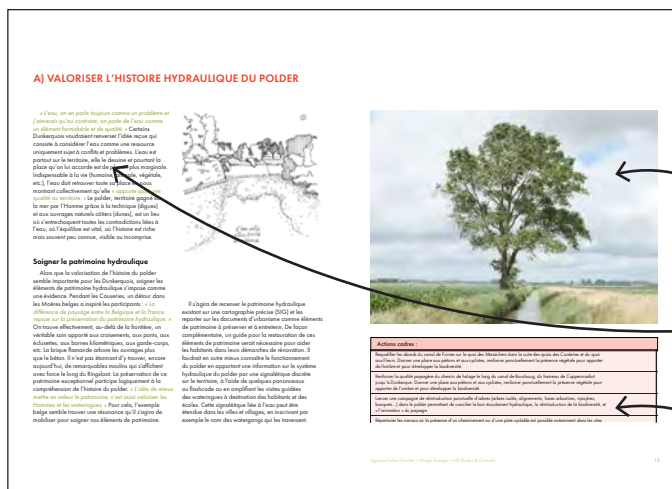


En-tête de la fiche action

Nom et n° de la fiche action

Nom et n° de l'objectif de qualité paysagère

Bref résumé



Actions cadres

Contenu illustré par des photos, croquis, références

Contenu rédigé dont « verbatim issus des Causeries ou des projet-tests »

Tableau des actions cadres

| Fiche action | N° | Action cadre | Nombre d'ouvrages prévus et en cours | Précision | Évaluation de coût par ouvrage (€000) | Spécialisation | Type d'âge des actions |
|--|----|--|--------------------------------------|-----------|---------------------------------------|----------------|--------------------------------|
| 1. Mettre le paysage du polder | | | | | | | |
| 1.1.A. Valoriser l'histoire hydraulique du polder | | | | | | | |
| 1.1.A.1 | 1 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 20 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.2 | 2 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.3 | 3 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.4 | 4 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.5 | 5 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.6 | 6 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.7 | 7 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.8 | 8 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.9 | 9 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.10 | 10 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.11 | 11 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.12 | 12 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.13 | 13 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.14 | 14 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.15 | 15 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.16 | 16 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.17 | 17 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.18 | 18 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.19 | 19 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.20 | 20 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.21 | 21 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.22 | 22 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.23 | 23 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.24 | 24 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.A.25 | 25 | Valoriser l'histoire hydraulique du polder | 1 | | 10 000 € | CAU | Établir et valider des actions |
| 1.1.C.1 | 1 | Opérer les interventions pilotes | 1 | | 10 000 € | CAU | Opération |

Fiche synthétique

Tableau de l'ensemble des actions de la fiche

Les opérations pilotes : 25 projets pour lancer le Plan de paysage

Le contenu des actions cadres est notamment illustré par :

Des photomontages ou croquis (avant/après)



Des plans-schémas de principes



Une dizaine de



6 projet-tests

p.28 Gagner les hauteurs pour s'approprier les paysages

p.76 La couture par les espaces publics

p.86 Les lisières agri-urbaines

p.130 Les mobilités douces et la notion de proximité

p.142 L'urbanisme transitoire

p.172 Le déploiement des énergies renouvelables

Synthèse des visites de terrain, plans et schémas à plusieurs échelles





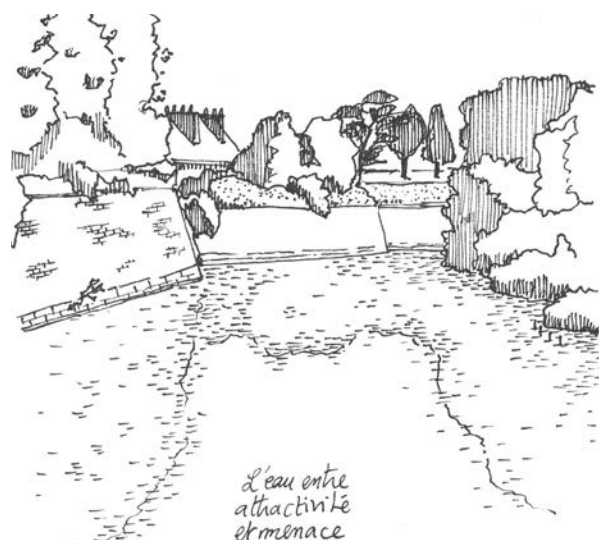
Valoriser les ressources du territoire

Révéler le paysage du polder

Le polder est le socle des paysages du Dunkerquois. Cette géographie si particulière d'anciens marécages et sa gestion hydraulique complexe forment la carte d'identité de ce paysage, son ADN. Canaux, wateringues, écluses, fossés, dessinent un réseau dense et labyrinthique, indispensable à la culture des sols et à l'implantation des villes et des villages. Pourtant, il est bien peu lisible sur le territoire et sauf à lire une carte, ce réseau de cours d'eau reste finalement très discret dans le paysage. Son empreinte tend à s'effacer sous les aménagements fonctionnels des infrastructures routières ou sous les extensions urbaines. Révéler le paysage du polder, c'est mettre en valeur son histoire, son patrimoine, ses techniques anciennes et nouvelles. C'est retrouver la continuité de l'eau, développer des cheminements le long de ces cours d'eau et favoriser la biodiversité sur leurs berges. C'est aussi prendre de la hauteur pour lire et comprendre ce paysage si particulier depuis des points hauts.

A) VALORISER L'HISTOIRE HYDRAULIQUE DU POLDER

« L'eau, on en parle toujours comme un problème et j'aimerais qu'au contraire, on parle de l'eau comme un élément formidable et de qualité. » Certains Dunkerquois voudraient renverser l'idée reçue qui considère l'eau comme une ressource uniquement sujet à conflits et problèmes. L'eau est partout sur le territoire, elle le dessine et pourtant la place qu'on lui accorde est de plus en plus marginale. Indispensable à la vie (humaine, animale, végétale, etc.), l'eau doit retrouver toute sa place en nous montrant collectivement qu'elle « apporte aussi une qualité au territoire. » Le polder, territoire gagné sur la mer par l'Homme grâce à la technique (digues) et aux ouvrages naturels côtiers (dunes), est un lieu où s'entrechoquent toutes les contradictions liées à l'eau, où l'équilibre est vital, où l'histoire est riche mais souvent peu connue, visible ou inconnue.



Dessin Vincent Charruau, AGUR

Soigner le patrimoine hydraulique

Alors que la valorisation de l'histoire du polder semble importante pour les Dunkerquois, soigner les éléments de patrimoine hydraulique s'impose comme une évidence. Pendant les Causeries, un détour dans les Moères belges a inspiré les participants : « La différence de paysage entre la Belgique et la France repose sur la préservation du patrimoine hydraulique. » On trouve effectivement, au-delà de la frontière, un véritable soin apporté aux croisements, aux ponts, aux éclusettes, aux bornes kilométriques, aux garde-corps, etc. La brique flamande arbore les ouvrages plus que le béton. Il n'est pas étonnant d'y trouver, encore aujourd'hui, de remarquables moulins qui s'affichent avec force le long du Ringsloot. La préservation de ce patrimoine exceptionnel participe logiquement à la compréhension de l'histoire du polder. « L'idée de mieux mettre en valeur le patrimoine, c'est aussi valoriser les Hommes et les waterings. » Pour cela, l'exemple belge semble trouver une résonance qu'il s'agira de mobiliser pour soigner nos éléments de patrimoine.

Il s'agira de recenser le patrimoine hydraulique existant sur une cartographie précise (SIG) et les reporter sur les documents d'urbanisme comme éléments de patrimoine

à préserver et à entretenir. De façon complémentaire, un guide pour la restauration de ces éléments de patrimoine serait nécessaire pour aider les habitants dans leurs démarches de rénovation. Il faudrait en outre mieux connaître le fonctionnement du polder en apportant une information sur le système hydraulique du polder par une signalétique discrète sur le territoire, à l'aide de quelques panneaux ou flashcode ou en amplifiant les visites guidées des waterings à destination des habitants et des écoles. Cette signalétique liée à l'eau peut être étendue dans les villes et villages, en inscrivant par exemple le nom des watergangs qui les traversent.

A titre d'exemple, le CAUE de l'Ariège, en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, a réalisé en 2006 un inventaire des éléments du petit patrimoine bâti non protégé. 1508 édifices ont alors été répertoriés et analysés. Fort de cette richesse et de cette diversité, le PNR a mis en place dès 2007 un fond d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti. D'octobre 2007 à fin 2013 : 92 édifices ont été restaurés sur 58 communes, 410 000 euros engagés, soit l'équivalent de 3 emplois à temps plein sur 5 ans (montant des subventions mobilisées : 184 000 euros).



Utiliser la brique pour les ouvrages d'art



Mettre en scène les vues sur le patrimoine hydraulique : moulin, écluse, etc.



Utiliser la brique pour les ouvrages d'art



Réduire l'emprise des chaussées, enherber et planter les bas-côtés des routes qui traduisent l'organisation du polder (comme dans les Moères)







| Actions cadres : | |
|---|-----------------------------|
| Créer un itinéraire en boucle et transfrontalier des Moères : retrouver une continuité de chemins accessibles aux piétons et aux cyclistes sur tout le linéaire du Ringsloot. | Opération pilote n°1 |
| Recenser le patrimoine hydraulique existant sur une cartographie précise et les reporter sur les documents d'urbanisme comme éléments de patrimoine à préserver et à entretenir. Recenser également les propriétaires/gestionnaires de ce patrimoine hydraulique. | |
| Soutenir la restauration du petit patrimoine hydraulique (aide financière, matérielle et technique, chantiers-écoles...). Mettre en place un programme de réhabilitation annuel. | |
| Créer des itinéraires de découverte le long des canaux. Développer une signalétique pédagogique sur le fonctionnement du polder. | |
| Créer un guide pour la restauration du patrimoine hydraulique à destination des propriétaires privés et publics. | |

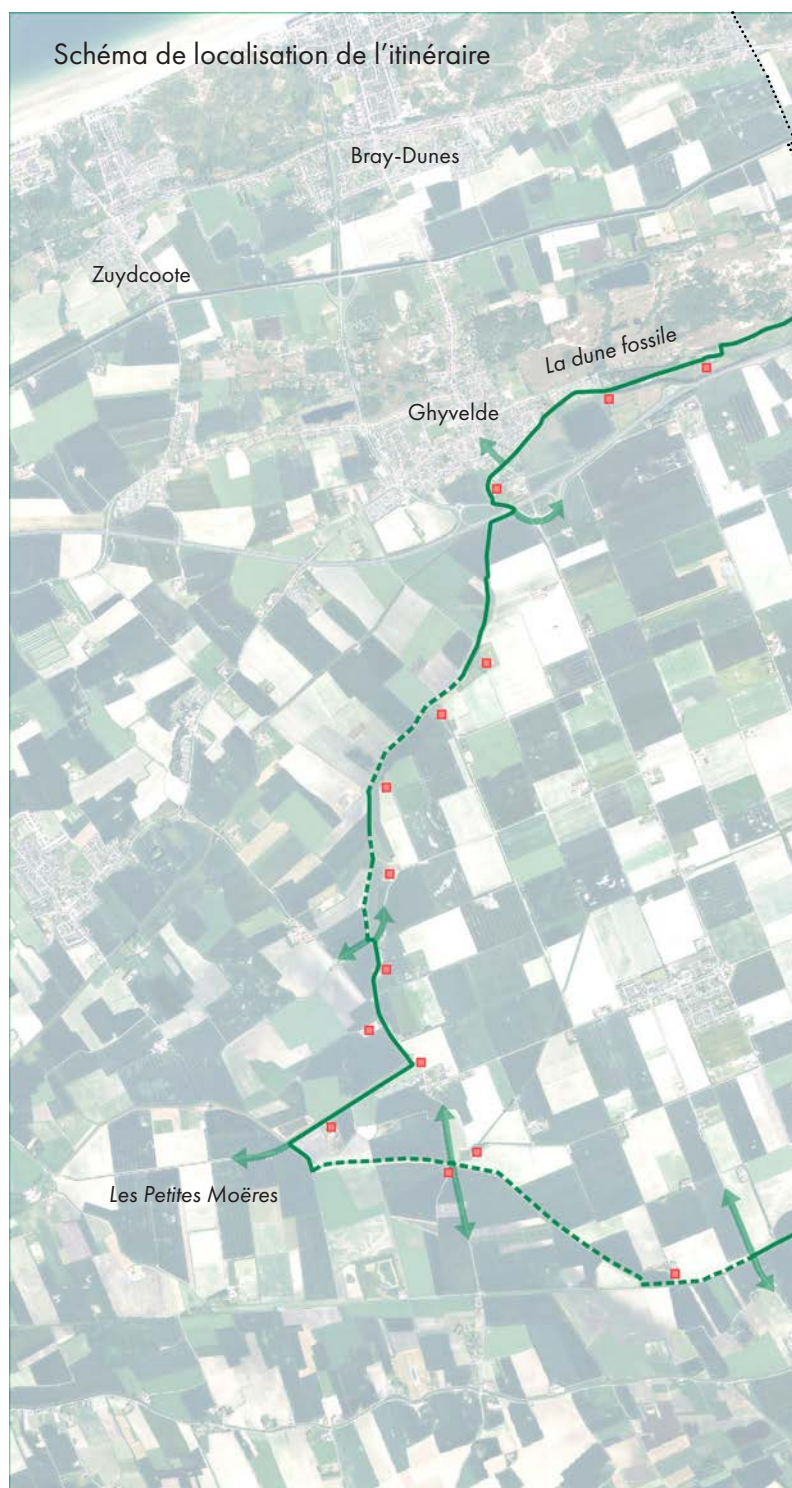


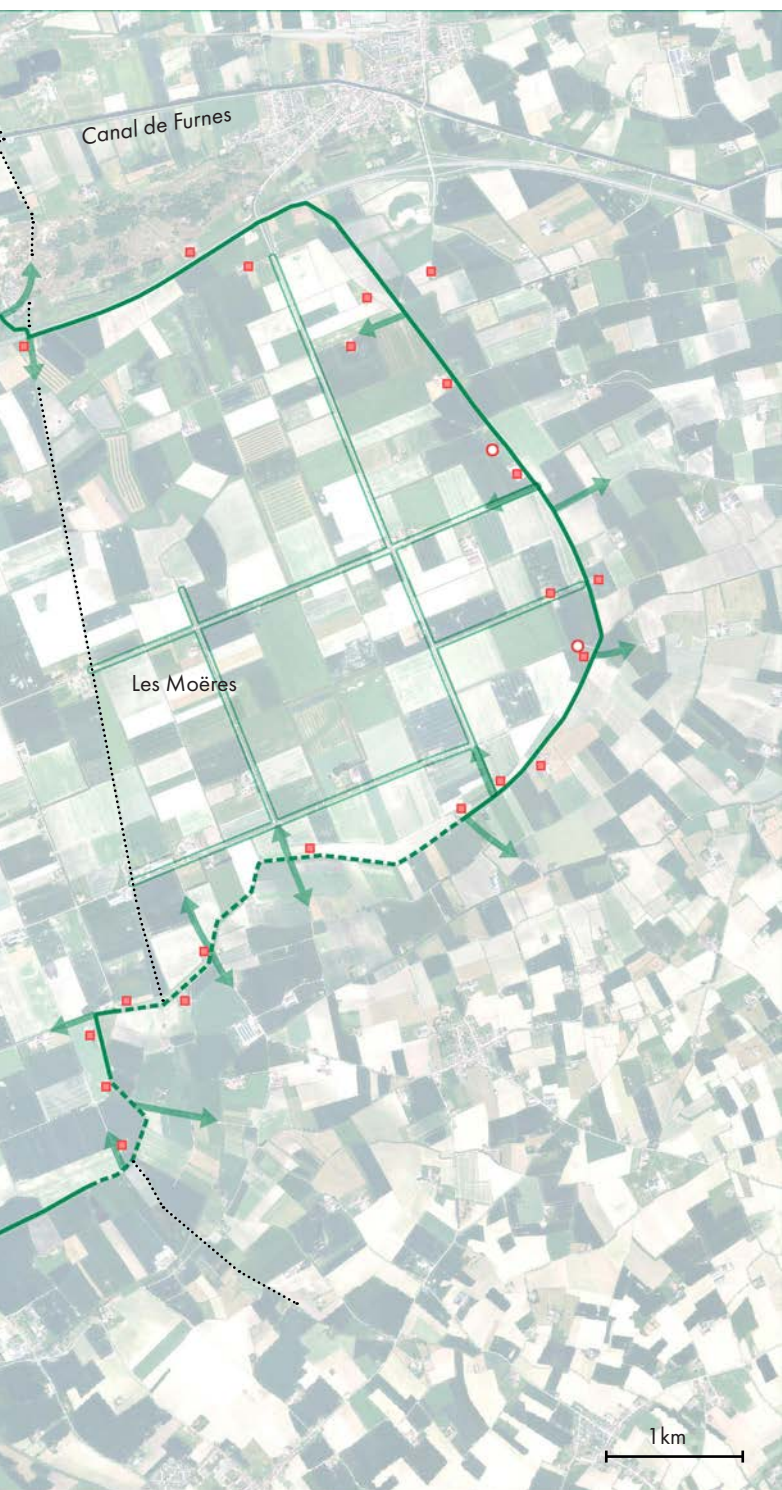
Créer un « itinéraire transfrontalier des Moères »

La mise en place d'un « itinéraire transfrontalier des Moères » le long du Ringsloot pourrait permettre d'incarner cette démarche de revalorisation de l'histoire du polder tout en renforçant la coopération transfrontalière avec la Belgique. L'itinéraire, qui s'étire sur 26 km dont 15 km en France, serait symboliquement très puissant et touristiquement valorisable. Pour révéler le paysage du polder, cet itinéraire pourra « *expliquer à l'habitant le fonctionnement de la gestion de l'eau [...] (afin de) remettre la culture de l'eau sur le territoire, de valoriser les hommes et les wateringues.* »

Légende :

-  Fermes et bâtisses qui jalonnent le ringsloot
-  Moulins
-  Principales routes plantées
-  Chemin ou route existante
(France 5,4 km / Belgique 7,7 km)
-  Chemin à créer
(France 10,1 km / Belgique 3,3 km)
-  Accès potentiels





Accompagner les routes d'arbres d'alignement



Accompagner les bords de canaux de saules têtards



Renforcer la présence végétale auprès des corps de ferme

B) ADOUCIR LES BORDS DE CANAUX

Bien que le territoire soit densément sillonné de canaux, l'eau n'est pas toujours accessible ou perd son caractère naturel : berge bétonnée, longée par une route et des glissières de sécurité, urbanisme ne tenant pas compte du « tracé de l'eau », etc. Symptomatique d'un développement urbain et humain qui l'a exclusivement considéré sous l'angle de la contrainte, l'eau s'est progressivement effacée et la qualité qu'elle peut apporter est aujourd'hui méconnue. Afin de changer le regard que l'on porte sur l'eau au quotidien, « *il faut arrêter de (lui) tourner le dos, remettre [...] l'eau dans la ville, faire des opérations pour valoriser les bords de canal.* »

Principe d'enrichissement des paysages agricoles aux abords de l'eau



Dessin Vincent Charruau, AGUR

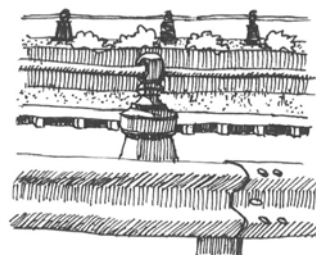




Étape 3 : plantations complémentaires isolées et diversification agricole



Aménagement exemplaire des abords du canal de Bourbourg : berges enherbées, chemin piéton le long du canal.



Où est le canal
de Bourbourg ?

Dessin Vincent Charruau, AGUR

Déséquiper

Des opérations ont déjà été réalisées dans ce sens, le long du canal de Bergues, de l'ancien canal de Mardyck ou à Gravelines aux abords du patrimoine Vauban par exemple.

Mais les actions en faveur de la mise en valeur de l'eau peuvent aussi être simples et peu coûteuses : « *sans glissière de sécurité, on voit mieux l'eau, ça permet de (la) regarder autrement. Ça fait partie des petites choses qui fonctionnent* », nous confiait-on le long de l'Aa. Bien que peu onéreux, déséquiper les bords de routes reste un sujet délicat en matière de sécurité routière. Dans certaines situations, il ne suffira pas uniquement de retirer l'équipement, mais aussi de planter des arbres, reprofiler le terrain, voire décaler la route, créer un cheminement, changer les revêtements de sols, etc. Cela rentre dans une logique de projet global de requalification et ne peut pas se réduire à la présence ou non d'un équipement.

Désimperméabiliser

Pour adoucir les bords de canaux, il s'agira aussi de désimperméabiliser leurs berges ou leurs quais bétonnés. De nombreux canaux ont été aménagés pour servir de quais de déchargement liés à des activités industrielles. Les activités ayant disparues, les quais sont à présent inutilisés. Ils représentent autant de sites facilement adaptables pour une reconquête urbaine des bords de l'eau, un potentiel remarquable pour retrouver la proximité de l'eau pour les habitants du Dunkerquois.

Repenser la place de l'arbre dans la composition du paysage

La Causerie sur les Moères a aussi soulevé la reconnaissance collective de deux paysages très distincts d'un côté et de l'autre de la frontière. Pourtant, le socle morphologique et l'histoire hydraulique sont identiques, les deux pays sont soumis à la même Politique Agricole Commune (PAC) et la finalité de la gestion hydraulique des deux secteurs reste concentrée sur le risque inondation et la gestion de la ressource. Toutefois, les différences de paysage sont notables et frappantes : au-delà de l'inégal soin porté au petit et grand patrimoine hydraulique, les routes sont bordées d'arbres et les prairies pâturées ponctuent fréquemment les cultures. Ce constat nous invite à repenser la place de l'arbre dans la composition du paysage côté français, notamment pour souligner la structure orthogonale de Cobergher dans les Moères ou renforcer le « semi-bocage » dans le secteur de Loon-Plage - Bourbourg - Gravelines. Diversifier le paysage du polder en réintroduisant ponctuellement des plantations d'arbres au cœur de ce paysage agricole, c'est le rendre plus agréable à traverser et le repositionner à l'échelle humaine. En alignement, en bosquet ou simplement isolés, ces arbres enrichissent la biodiversité du polder, contribuent aux continuités écologiques, de la trame verte et bleue, apportent de l'ombre au promeneur, donnent une échelle à ces paysages. Il ne s'agit bien sûr pas ici de proposer un paysage de bocage, qui n'aurait pas de sens pour ce paysage d'openfields, mais bien de réintroduire ponctuellement des structures végétales, au gré des opportunités : ripisylve le long des cours d'eau traversant la plaine, alignements en bord de route, et entrée de village, arbres isolés au croisement de chemin, etc. Une attention particulière devra être portée sur le choix des espèces adaptées au contexte rural en privilégiant certains itinéraires ou secteurs clés et en utilisant une palette végétale adaptée proposant des essences indigènes et fruitières, à



Souligner les chemins avec des arbres d'alignement

croissance peu rapide : chêne, orme, tilleul, érable, qui pourront être plantés isolés ou en bouquet ; pommiers, poiriers, noyers, cerisiers, saules « têtards » qui pourront être plantés isolés ou en alignements. Il s'agit de miser sur la forte présence de l'eau pour conforter la mixité d'usages (agricoles et loisirs) et porter notre attention plus facilement sur la richesse du petit patrimoine hydraulique et naturel que sur le caractère routier ou exclusivement agricole.



Ponctuer le paysage agricole du polder par des arbres isolés. Un seul arbre peut animer de grands espaces.

| Actions cadres : | |
|---|----------------------|
| Requalifier les abords du canal de Furnes sur le quai des Maraichers dans la suite des quais des Corderies et du quai aux Fleurs. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité. | Opération pilote n°2 |
| Renforcer la qualité paysagère du chemin de halage le long du canal de Bourboug, du hameau de Coppennaixfort jusqu'à Dunkerque. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité. | Opération pilote n°3 |
| Lancer une campagne de réintroduction ponctuelle d'arbres (arbres isolés, alignements, haies arbustives, ripisylves, bosquets...) dans le polder permettant de concilier le bon écoulement hydraulique, la réintroduction de la biodiversité, et « l'animation » du paysage. | |
| Répertorier les canaux où la présence d'un cheminement ou d'une piste cyclable est possible notamment dans les sites urbains ou villageois. | |
| Requalifier les abords des canaux dans des projets globaux, retirer les équipements superflus et désimpermeabiliser les berges fortement durcies. | |
| Soutenir les agriculteurs (moyen techniques et financiers) pour la plantation de structures arborées en limite de parcelle ou le long des canaux. | |

C) GAGNER LES HAUTEURS POUR S'APPROPRIER LES PAYSAGES

Le paysage du polder se singularise par une platitude qui s'étire doucement jusqu'aux coteaux. L'échelle de perception sensible est à la fois très large, avec un horizon lointain, et très fine, avec un ensemble de petits motifs qui composent le paysage : le micro-relief des waterings, les ouvrages hydrauliques discrets, les arbres élancés, les fermes, etc. Dans ces paysages, il n'y a qu'un pas entre l'infiniment proche et l'infiniment lointain. Par conséquent, pour certains Dunkerquois, *« il y a une richesse historique qui n'est pas perçue. Si on ne fait pas l'effort de regarder les choses, on ne les perçoit pas »* et *« si on ne sait pas, on ne voit pas. »* Ainsi, pour comprendre le socle, les fondements du paysage et les transformations qui sont à l'œuvre, il est nécessaire de s'élever, de prendre de la hauteur. Pour cela, nous pouvons nous reposer sur plusieurs types de points hauts :

- Les buttes « artificielles » comme au PArc des Rives de l'Aa, à l'ouest de l'usine des Dunes, au nord de Saint-Pol-sur-Mer, aux Centres d'Enfouissement Technique de Loon-Plage et Grande-Synthe ;
- Les points hauts des dunes flamandes ;
- Les repères bâtis comme les clochers, beffrois ou autres établissements possédant des terrasses.

Sur la butte de Saint-Pol-sur-Mer *« Il n'y a pas beaucoup de points si proches de l'urbain qui permette de voir la pluralité des paysages. En un coup d'œil on voit la ville, la mer, l'industrie. »*

« C'est là qu'on se rend compte pourquoi Saint Pol s'appelle Saint Pol sur Mer. » « Un travail de mise en réseau de points hauts a déjà été fait, côté belge. »

Créer et aménager des points de vue

Sur ces postes d'observation, il s'agira de créer des points de vue et de les accompagner d'images et de textes explicatifs illustrant la transformation progressive des paysages dans l'histoire du territoire. *« Il n'y a pas beaucoup de points si proches de l'urbain qui permette de voir la pluralité des paysages. En un coup d'œil on voit la ville, la mer, l'industrie. »* Cela peut *« aider à mieux percevoir son territoire et la façon dont on l'identifie. »*

Malgré leur caractère vacant, certains sites sont par ailleurs déjà usités. On y trouve des sentiers informels créés par le passage répété d'une population locale qui s'approprie les lieux. La mise en œuvre de projet d'aménagement des points hauts peut permettre de clarifier le devenir de ces sites (parfois pollués, enrichis, etc.) en leur attribuant de nouveaux usages et en les dotant de gestionnaires.

« Travailler/recenser les points hauts du paysage. Un premier recensement avait été fait dans le cadre de l'OAP paysage et biodiversité du PLUi HD. Mais il faut compléter, car par exemple, celui-ci on ne le connaissait pas. »

Toutefois, ces espaces sont fragiles, avec une végétation spontanée et leur mise en valeur devra avant les ménager plutôt que de les aménager. *« Il y a peut-être un équilibre à trouver entre l'aménagé et non-aménagé. Aujourd'hui, sur le site, ce qui contribue à produire l'ambiance spécifique, c'est le fait que rien ne soit aménagé, qu'on ait des hautes herbes sous les pieds. Ce sont les conditions de découverte du lieu qui fait qu'on se sent un peu ailleurs. Est-ce qu'on ne prend pas le risque de banaliser cet espace en l'aménageant ? On a envie d'y passer, d'y rester mais pas de le sur-équiper. Il y a un juste milieu à trouver. »* En travaillant dans la sobriété, on pourra faire de ces points hauts des lieux d'expositions ou d'événements artistiques temporaires – exposition en plein air.

Référence extérieure

Exemple de sobriété pour l'aménagement d'un point haut. Le belvédère des lichens sur le « sentier des lauzes » en Ardèche, réalisé par Gilles Clément se compose de simples platelages en bois qui épousent la forme du rocher. L'objectif est de proposer des lieux qui permettent de voir le paysage.



Actions cadres :

Répertorier les points hauts de la CUD et les mettre en réseau avec des itinéraires de découverte du territoire.

Organiser un événement festif sur la butte de Saint-Pol-sur-Mer avec tous les habitants pour faire connaître le lieu et partager la vision d'avenir de cet espace (après autorisation des propriétaires).

Aménager un point de vue sur les buttes de Saint-Pol : permettre l'accueil du public avec sobriété surtout quand il s'agit d'un site naturel, éviter toute surcharge de mobilier ou panneaux d'information trop prégnants. Faire appel à un artiste pour sublimer et mettre en valeur le point de vue.

Opération pilote
n°4

Projet-test

Gagner les hauteurs pour s'approprier les paysages

Saint-Pol-sur-Mer

Les buttes au nord de Saint-Pol-sur-Mer font partie des rares points hauts sur le territoire communautaire et permettent d'appréhender le paysage urbain et portuaire d'un seul regard. Les traces et sentiers menant aux sommets des buttes montrent que ces espaces sont déjà fréquentés et que la population se les approprie. Il s'agira d'accompagner ces circuits de promenade quotidienne pour aider à mieux voir et comprendre le socle du territoire et les transformations à l'œuvre.

Si le site semble, à priori, propice à l'accueil d'un aménagement sobre sur la partie sommitale (avec par exemple la mise en place de mobilier, de signalétique ou de cheminement), l'enjeu principal se trouve à

une échelle plus large. Les parcelles privées en friche appartenant à Saint-Gobain entrent dans un ensemble bien plus vaste d'espaces qui pourraient constituer une boucle paysagère autour de Saint-Pol. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'un tel projet ait déjà vu le jour et figure sur le schéma directeur de 1990 avec la mention « coulée verte » autour de Saint-Pol-sur-Mer.

À l'ouest, le parc Jacobsen dessine une frange arborée avec Petite-Synthe autour de l'ancien canal de Mardyck. Ce dernier, qui se poursuit au sud de Saint-Pol, a été remis à jour et se connecte à l'île Jeanty à l'est (qui est actuellement en renouvellement urbain). À terme, une connexion serait possible entre l'île Jeanty et le parc Jacobsen en passant par le nord et les buttes de Saint-Pol. Cette boucle serait une formidable occasion pour proposer des espaces de nature à proximité des lieux habités, mais aussi de traiter les relations avec l'extérieur : le port, Fort-Mardyck, Petite-Synthe, Banc-Vert, quartier gare, etc.

Une vigilance doit être portée au projet d'installation d'une centrale solaire au nord-ouest de Saint-Pol. Le périmètre de ce dernier empiète sur les possibles continuités piétonnes entre le Parc Jacobsen et les buttes de Saint-Pol. Ce projet solaire ne doit pas couper les circulations.








Extrait du schéma directeur de 1990 :
Une « coulée verte » autour de Saint-Pol-sur-Mer



« C'est ici qu'on comprend pourquoi Saint-Pol s'appelle Saint-Pol-sur-Mer »



Légende :

-  Aménagement de point haut
-  Parc
-  Parc potentiel
-  « Sentiers de lapin »
-  Accès au parc
-  Création de lisières boisées :
favoriser la végétation spontanée
-  Renforcement des allées plantées

L'aménagement des buttes ne pourrait se faire à minima sans une réflexion d'ensemble qui consisterait à :

- traiter les accès en s'aidant d'une forme urbaine déjà orientée vers le parc ;
- s'appuyer sur le watergang et les chemins de lapins existants pour dessiner les cheminements ;
- dessiner une lisière boisée pour traiter la frange avec les maisons et jardins privés.
- renforcer la présence végétale dans les rues ;



Le caractère des aménagements doit rester sobre et s'inscrire dans la naturalité du site. De façon complémentaire, la construction d'un belvédère sur le haut de la butte, aligné avec la perspective de la rue Jean Vermeer peut représenter un appel fort et impulser une nouvelle attractivité pour la commune.



Acteurs à mobiliser

Élus et services, habitants, associations, artistes, propriétaires, etc.

Temporalités

Dans l'immédiat : Le projet solaire doit laisser un passage du sud-ouest au nord-est

1- Négociation avec le propriétaire
un droit de passage, des animations, etc.

2- Une grande fête avec les habitants
des envies ?

3- Études de faisabilité, pollutions, etc.

4- Animer
par des spectacles vivants,
l'intervention artistique, etc.

5- Acquisition foncière

6- Installation d'un belvédère
par un artiste comme Kawamata

7- Création d'un parc avec les habitants

8- Valorisation qui s'élargit vers
le parc Jacobsen et l'île Jeanty
un parcours sur l'ensemble du
couronnement de Saint-Pol



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

1. Révéler le paysage du polder

1.1.A. Valoriser l'histoire hydraulique du polder

| | |
|----------------------|---|
| Opération pilote n°1 | Créer un itinéraire en boucle et transfrontalier des Moères : retrouver une continuité de chemins accessibles aux piétons et aux cyclistes sur tout le linéaire du Ringsloot. |
| | Recenser le patrimoine hydraulique existant sur une cartographie précise et les reporter sur les documents d'urbanisme comme éléments de patrimoine à préserver et à entretenir. Recenser également les propriétaires/gestionnaires de ce patrimoine hydraulique. |
| | Soutenir la restauration du petit patrimoine hydraulique (aide financière, matérielle et technique, chantiers-écoles...). Mettre en place un programme de réhabilitation annuel. |
| | Créer des itinéraires de découverte le long des canaux. Développer une signalétique pédagogique sur le fonctionnement du polder. |
| | Créer un guide pour la restauration du patrimoine hydraulique à destination des propriétaires privés et publics. |

1.1.B. Adoucir les bords de canaux

| | |
|----------------------|---|
| Opération pilote n°2 | Requalifier les abords du canal de Furnes sur le quai des Maraichers dans la suite des quais des Corderies et du quai aux Fleurs. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité. |
| Opération pilote n°3 | Renforcer la qualité paysagère du chemin de halage le long du canal de Bourbourg, du hameau de Coppennaxfort jusqu'à Dunkerque. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité. |
| | Lancer une campagne de réintroduction ponctuelle d'arbres (arbres isolés, alignements, haies arbustives, ripisylves, bosquets...) dans le polder permettant de concilier le bon écoulement hydraulique, la réintroduction de la biodiversité, et « l'animation » du paysage. |
| | Répertorier les canaux où la présence d'un cheminement ou d'une piste cyclable est possible notamment dans les sites urbains ou villageois. |
| | Requalifier les abords des canaux dans des projets globaux, retirer les équipements superflus et désimpermeabiliser les berges fortement durcies. |
| | Soutenir les agriculteurs (moyen techniques et financiers) pour la plantation de structures arborées en limite de parcelle ou le long des canaux. |

1.1.C. Gagner les hauteurs pour s'approprier les paysages

| | |
|----------------------|--|
| | Répertorier les points hauts de la CUD et les mettre en réseau avec des itinéraires de découverte du territoire. |
| | Organiser un événement festif sur la butte de Saint-Pol-sur-Mer avec tous les habitants pour faire connaître le lieu et partager la vision d'avenir de cet espace (après autorisation des propriétaires). |
| Opération pilote n°4 | Aménager un point de vue sur les buttes de Saint-Pol : permettre l'accueil du public avec sobriété surtout quand il s'agit d'un site naturel, éviter toute surcharge de mobilier ou panneaux d'information trop prégnants. Faire appel à un artiste pour sublimer et mettre en valeur le point de vue. |

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|-----------------|------------------------------------|
| CUD/AGUR/Communes belges | + | 40 000 € | Oui | Étude et suivi de travaux |
| CUD | + | 15 000 € | à cartographier | Cartographie |
| CUD | + | | N/C | Travaux |
| CUD | | | à cartographier | Travaux |
| CUD | | 12 000 € | N/C | Communication |
| CUD/AGUR/VNF | + | | Oui | Étude et suivi de travaux |
| CUD/AGUR/VNF | + | | Oui | Étude et suivi de travaux |
| CUD/Wateringues/AGUR | + | | Oui | Partenariat et travaux |
| CUD/AGUR | + | | à cartographier | Cartographie |
| CUD/AGUR | | | N/C | Travaux |
| CUD/Chambre d'agriculture | | | à cartographier | Partenariat et travaux |
| CUD/AGUR | + | 12 000 € | Oui | Cartographie |
| Saint-Pol-sur-Mer | + | | Oui | Communication |
| CUD/AGUR Saint-Pol-sur-Mer | | 40 000 € | Oui | Travaux et intervention artistique |



Valoriser les ressources du territoire

Protéger les terres propices à une agriculture nourricière

Le territoire de la CUD est en grande partie organisé autour de l'agriculture. Les surfaces agricoles utiles (SAU) couvrent 46% du territoire. Avec près de 180 exploitations, le monde agricole dessine et gère les paysages agricoles qui concourent à l'identité du Dunkerquois. Malgré tout, Le diagnostic agricole réalisé en 2017 « constate que l'agriculture qui constitue un vrai atout en termes de développement économique et qualité de vie pour la CUD est comme repoussée depuis plusieurs années vers le Sud par les différents projets, surtout sur le secteur Ouest. L'agriculture a été fortement impactée par les emprises historiques sur le port autonome et se trouve de nouveau fragilisée par un certain nombre de projets de développement. » Les exploitations agricoles subissent des pressions nombreuses : des pressions liées au grignotage des terres par des extensions urbaines, ce qui peut entraîner un morcellement des exploitations et une disparition des terres de « proximité » (celles situées autour du siège d'exploitation) ; des pressions liées à la précarité de certaines exploitations situées dans l'emprise du Grand Port Maritime de Dunkerque. Les enjeux sont nombreux sur ces territoires et le diagnostic rappelle qu'il est important « de mettre l'accent sur

la gestion économe du foncier agricole, afin de réduire la perte en surfaces agricoles (utilisation des friches, densification des zones d'habitat et de développement, optimisation des taux de remplissage des zones d'activités...). Il est impératif de limiter le morcellement de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain afin de ne pas déstructurer davantage l'espace agricole. De même, les parcelles attenantes aux bâtiments agricoles qui constituent un enjeu primordial pour le fonctionnement et l'évolution des exploitations doivent être préservées dans la mesure du possible. »

Le Plan de paysage adhère pleinement à ces recommandations car la préservation des terres agricoles est la condition préalable au maintien d'une agriculture locale, nourricière, indispensable à tous, que l'on habite en ville ou à la campagne. En complément, il insiste sur la fragilité des sols de ces terres agricoles, sur leur qualité trop souvent oubliée. Il propose aussi de renforcer la présence d'une agriculture nourricière (4% des cultures actuelles) en délimitant un secteur spécialisé, notamment sur le secteur nord, en limite d'urbanisation, de Rosendaël à la frontière belge.



A) MÉNAGER LE SOL « VIVANT » EN TENANT COMPTE DE SON ÉPAISSEUR, DE SA TEXTURE ET DE SES QUALITÉS ÉCOLOGIQUES

Instituer un « droit du sol » dans les projets d'aménagement

Le sol n'est pas qu'une surface dessinée sur un plan, un réceptacle que l'on vient retourner, détourner, déplacer. Le sol est constitué « d'horizons » qui ont mis des centaines d'années à se constituer pour devenir fertiles. Bousculer les sols, comme ils le sont avec des bulldozers, dès lors que l'on dispose facilement d'une énergie conséquente, peut se révéler dévastateur pour la vie dans le sol et en surface. Nous savons renaturer et recréer certains milieux naturels, mais plus difficilement reconstituer des sols. Le sol est une ressource faiblement renouvelable. Sur le territoire de la CUD et plus particulièrement dans l'enceinte du Grand Port Maritime, les mouvements de terre sont si nombreux, en creux ou en bosse, que les sols sont totalement bousculés. L'équilibre de leurs qualités physiques, chimiques et biologiques sont à jamais détruites. Leur reconstitution après terrassement, mélange et déplacement ou pollution, n'arriveront jamais à retrouver les qualités écologiques des sols d'origine. Il s'agit alors de prendre conscience du caractère non-renouvelable du sol, et de lui « *redonner la considération qu'il mérite. On ne considère pas le sol comme les arbres, il faut davantage avoir ce réflexe.* »

Le Plan de paysage propose d'instituer un « droit du sol », non pas comme un droit d'urbanisme qui définit la vocation d'une surface, mais comme un droit écologique d'une ressource essentielle à la vie. Observons d'abord qu'il existe des réflexions comme le « parlement de Loire » qui « *explorent les formes juridiques pour que s'exprime un « nous non-humain.* » Ce processus fait écho à ce qui a déjà cours ailleurs dans le monde (en Nouvelle-Zélande, en Inde, au Tibet, en Équateur, etc.) où des écosystèmes (rivières, fleuves,

lacs et terres) ont acquis le statut de « personnalité juridique » pour se défendre et se protéger des diverses prédatations industrielles et humaines. Le parlement de Loire est une réflexion en actes, sous forme d'auditions publiques, qui associe citoyens, usagers du fleuve, experts et artistes, pour dire les urgences à engager, ouvrir un imaginaire institutionnel et transformer le droit depuis le droit. » (Maud Le Floc'h, Camille De Toledo)

Dans le cas du Dunkerquois, plus que d'établir un sens juridique à la protection du sol comme espace vivant, il y a surtout l'idée d'une nécessaire pédagogie autour du sol. Notre ignorance sur la vie du sol est immense. Des pédologues pourraient intervenir et sensibiliser les élus, techniciens et porteurs de projets aux conséquences désastreuses que certaines pratiques d'aménagement génèrent. La CUD pourrait également rédiger une charte qui engagerait ses signataires à intégrer le respect du sol vivant dans tout projet urbain. Cela conduirait à s'interroger systématiquement dans tout projet sur le devenir du sol en place : peut-on optimiser le projet pour une plus grande préservation des sols ? Peut-on éviter les mouvements de terre ? Peut-on préserver la végétation en place ? etc.

- Connaître le sol et reconnaître sa qualité, sa vie biologique
 - Préserver et respecter les successions naturelles du sol (horizons).
- Les sols gorgés d'eau comme ceux du polder de l'Aa sont particulièrement sensibles aux terrassements. Les remblais (plateformes de fondation par exemple) asphyxient la vie dans le sol.



Exemple d'un thallassosol poldérisé-rédoxisol observé à Saint-Vigor-d'Ymonville (Seine-Maritime). Source : CenHN, 2016.
Type de sol identique sur le polder de l'Aa.

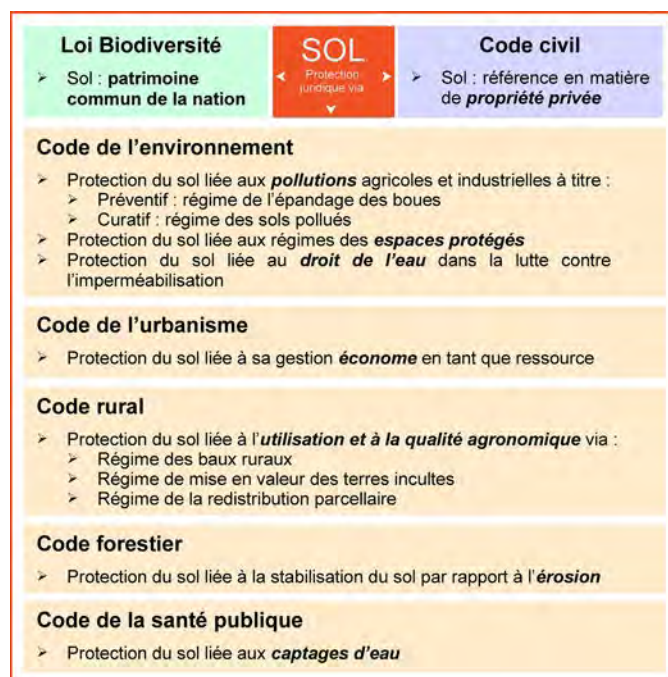


Schéma sur la protection juridique du sol : programme Gessol Sol et sciences sociales, adapté par le Cerema

Créer un « plan friche »

Limiter l'artificialisation de terres non bâties et perméables, notamment agricoles et naturelles, est un enjeu majeur qui se pose aux territoires. « Trop souvent, des parcelles en friche situées à l'intérieur de l'enveloppe bâtie d'une commune sont délaissées au profit de parcelles à l'écart de cette enveloppe parce que leur acquisition est plus aisée. » (*L'Agriurbanisme de Roland Vidal, Uppr Editions*) Avec l'objectif du « zéro artificialisation nette » (ZAN) qui contraint les décideurs à réduire par deux leur potentiel d'artificialisation d'ici 2030, avant d'atteindre aucune artificialisation nette à partir de 2050 (Loi Climat et Résilience de 2021), il est urgent de mettre en œuvre des actions pour atténuer l'artificialisation des sols. Nous pouvons repérer sur le territoire un grand nombre de friches

industrielles et portuaires mais aussi de très grandes surfaces de stationnements qui doivent être recyclées en premier lieu, avant d'envisager l'artificialisation de terres agricoles ou naturelles pour de nouvelles occupations. La CUD peut ainsi créer un « plan friche », visant à effectuer un recensement dynamique des friches ou surfaces artificialisées potentielles en milieu urbain, et à accompagner les porteurs de projets au recyclage de ces espaces. Un tel plan pourrait, indirectement, en mettant un terme au phénomène de grignotage, préserver les terres agricoles à proximité des villes susceptibles de recevoir une extension urbaine, commerciale ou industrielle. Ce principe est bien résumé lors d'une causerie : « *Réutiliser une friche industrielle permet de retrouver de l'habitat sans aller grignoter sur les terres agricoles.* »



Principe de restructuration du tissu industriel dans la Zone Industrielle de Grande-Synthe

État initial : d'importantes surfaces artificialisées qui peuvent être mutualisées, une trame verte et bleue qui peut mailler le tissu industriel



Schéma de principe de restructuration du tissu industriel à partir des espaces déjà artificialisés. Certains peuvent être renaturés, d'autres accueillir de nouvelles constructions.



- Surface perméables (espace agricole, enherbé, etc.)
- Surface artificialisées (parking, route, espace de dépôt, etc.)
- Bâtiment indifférencié
- Bâtiment industriel, commercial ou d'activité

- Créer ou améliorer les continuités écologiques
- Surfaces artificialisées pouvant faire l'objet de :
 - renaturation et enherbement
 - principe de non-constructibilité
- Surfaces artificialisées pouvant faire l'objet de :
 - nouvelles constructions/extensions
 - mutualisation des espaces de stationnement et de stockage

| Actions cadres : | |
|--|-----------------------------|
| Reconstituer des sols fertiles sur l'ancien bras du canal de Bourbourg, devenu une zone de stockage de terres de VNF dans la zone industrielle de Dunkerque. | Opération pilote n°5 |
| Sensibiliser les aménageurs sur les sols, leurs qualités et leurs fragilités en faisant appel à des spécialistes (podologues, écologues, paysagistes). | |
| Répertorier les friches et les surfaces de stationnement en milieu urbain ou industriel et mettre en place un accompagnement et un financement pour le recyclage et la désimperméabilisation de ces espaces. | |
| Mettre en place une politique sur la trame brune qui répertorie la qualité des sols au même titre que la trame verte et bleue. | |



B) CRÉER UN PARC AGRICOLE ARRIÈRE-LITTORAL

Protéger strictement les terres agricoles périurbaines et accompagner le développement d'une agriculture nourricière

La CUD s'est lancée dans la mise en place d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial). Ce plan s'organise en 4 grandes orientations : « développer les circuits courts de proximité et d'agriculture biologique, accompagner le développement de pratiques agricoles durables, remettre ce que l'on mange là où l'on vit et encourager les pratiques alimentaires favorables à la santé. »

Dans cette politique agricole locale, la spatialisation des terres vouées à l'alimentation devient cruciale. Le diagnostic agricole soulève d'ailleurs « le potentiel de développement des circuits courts (proximité de l'agglomération dunkerquoise, productions diversifiées), des débouchés à structurer (restauration collective, etc.) » Le maraîchage et les cultures vivrières doivent trouver leur place et la CUD doit s'organiser à l'échelle du territoire pour favoriser l'implantation de nouvelles exploitations agricoles de circuits courts.

« La vraie richesse d'une ville tient à sa capacité de préserver ses terres agricoles de qualités. »

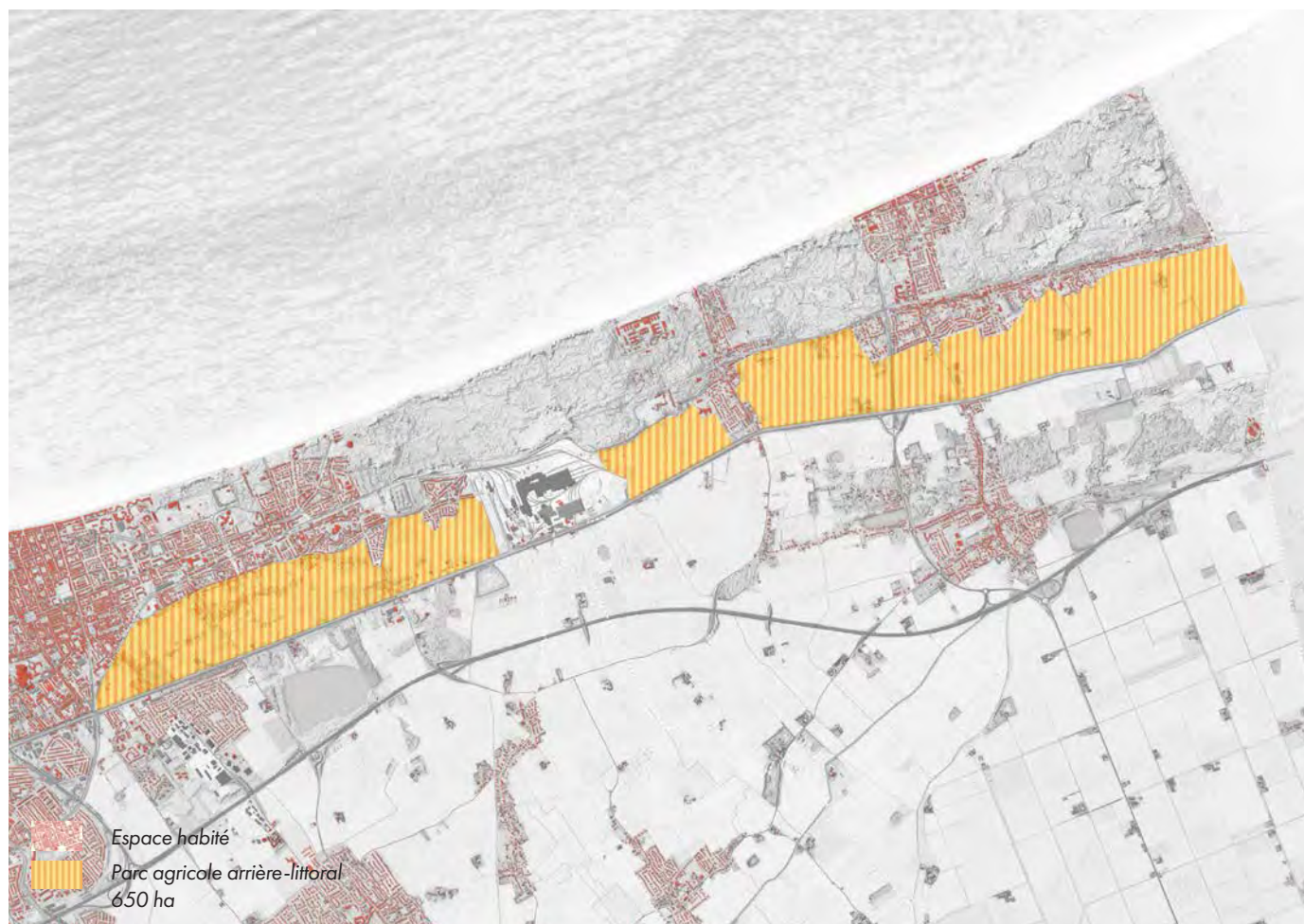






Entre le canal de Furnes et les dunes flamandes, de Dunkerque à Bray-Dunes (voire au-delà), s'étire un précieux espace fertile d'environ 650 ha. Le sol y est filtrant et sablonneux, propice au maraîchage. Rosendaël porte en son nom (vallée des roses) toute la richesse de cette terre et de son histoire culturelle. Si à ce jour le secteur est orienté vers la floriculture, on y produisait des légumes de toutes sortes et des fruitiers. Notons également la rareté de ce sol à l'échelle de la CUD qui ne se trouve qu'à l'arrière du cordon dunaire. À la faveur de la Transition (énergétique, écologique, etc.), il est nécessaire de rapprocher les lieux de production alimentaire de la ville pour limiter le transport, être plus

autonome en nourriture, favoriser les circuits-courts et les emplois locaux, etc. Pour la Communauté Urbaine de Dunkerque, cette grande poche agricole est la seule qui, par sa dimension, la qualité de son sol et sa proximité avec les lieux habités, peut assurer le rôle nourricier d'un grand parc agricole urbain. Les pieds dans la poche agricole de Leffrinckoucke, à l'ouest de l'usine des Dunes, certains participants aux Causeries souhaitaient « *sanctuariser ce type d'espace pour faire face à la pression foncière. On l'a fait avec la Dune quand on a vu la pression. Il faut faire la même chose des espaces qui ont vocation à être sanctuarisés.* »



Si la sanctuarisation est un mot fort de sens, la protection des terres agricoles de cette nature est indispensable pour espérer concevoir un modèle agricole à la hauteur des enjeux urbains et environnementaux de demain. Dans un deuxième temps, l'accompagnement du développement d'une agriculture nourricière pourrait se faire par l'aide à l'acquisition des terres pour des programmes collectifs d'exploitations vivrières. La venue de nouveaux agriculteurs sur ces secteurs ne pourra se faire sans une aide publique sur le foncier. Le regroupement de ces exploitations sur un secteur peut aussi permettre de mutualiser les moyens pour ces petites entreprises, (outillage, serres, hangar de transformation, boutiques,...). Mais cet accompagnement ne se fera pas sans les agriculteurs, ce sont eux les plus à même de construire ce projet avec la CUD. « *Il est important de poursuivre le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et la population du territoire.* » (Diagnostic agricole 2017)

Dispositif encore peu mis en œuvre, le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) est un outil qui permettrait d'assurer cette double ambition. Il s'applique aux zones A et N des PLU pour conforter leur vocation agricole et naturelle. Au-delà d'une question de

zonage, le Conseil Départemental qui porte le PAEN doit élaborer, « *en accord avec la ou les communes ou EPCI compétents, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre.* » (art. L-143-2) Ce plan d'action peut ainsi détailler le développement de cette agriculture nourricière en accord avec les besoins et usages des habitants.

Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à engager des actions en faveur de l'agriculture urbaine ou périurbaine, souvent par la composition d'espaces multifonctionnels (agricole, de loisirs, de production d'énergie, etc.). À Milan, un parc de 47 000 ha protège de l'urbanisation les espaces agricoles de 61 communes et comprend 400 exploitations. Plus localement, à Lille, le parc de la Deûle se déploie sur 350 ha et 40 km de chemins avec un objectif de maintien de l'activité agricole et de développement des espaces de nature et de jeux. Montpellier est également une ville française qui a rapidement pris la mesure de l'enjeu agricole de proximité et compte aujourd'hui trois projets d'agri parcs portés par la métropole et la ville.

| Actions cadres : | |
|---|-----------------------|
| Protéger strictement les terres agricoles sur le secteur nord-est, de Rosendaël à la frontière belge. En faire un parc agricole urbain pour le maraîchage. | Opération pilote n°6a |
| Assurer une veille foncière sur ces terres et amorcer une politique d'acquisition en proposant des échanges de parcelles avec des agriculteurs. | Opération pilote n°6b |
| Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur ces terres acquises en accord avec un cahier des charges qui exclu l'utilisation de pesticides. Lancer des appels à manifestation d'intérêt. Construire avec eux le projet d'implantation de l'exploitation (accès, bâtiment agricole, lieux de vente, clôtures, cheminements...) | |
| Élaborer un programme agriculture et paysages de la CUD avec les représentants du monde agricole. | |
| Amorcer, avec les agriculteurs-maraîchers, des filières de transformation et de distribution en circuits-courts et organiser les lieux de vente et de transformation. | |

**Référence
extérieure**

Exemple d'un projet de Pôle agricole de proximité

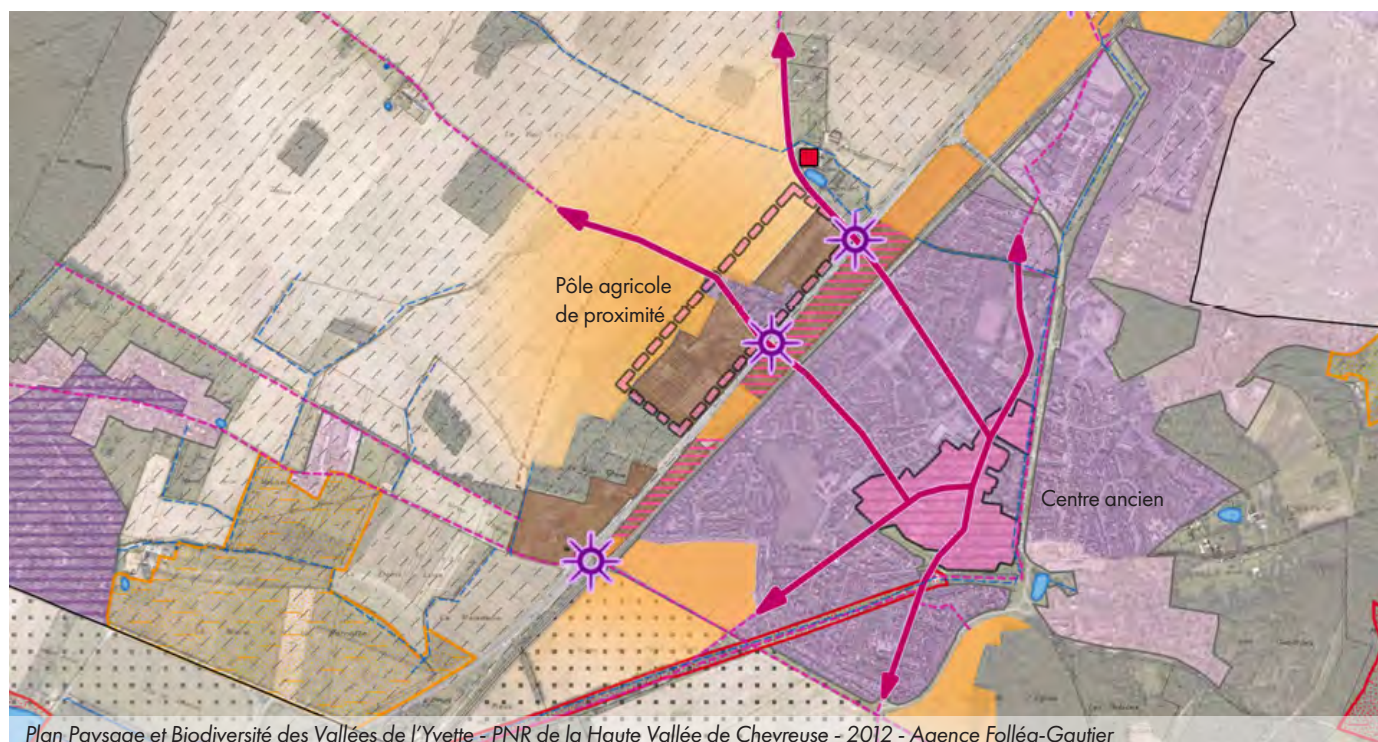
Principes favorisant la synergie entre agriculture et économie aux Essarts, dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

- Un projet qualitatif et exigeant : pas question de construire le bord de route au coup par coup. Les activités accueillies sont choisies en fonction d'un projet global, qui s'oriente vers la filière agricole de proximité : matériel agricole, jardinage, commerce alimentaire... Le projet implique un engagement écologique fort dans la conception des espaces extérieurs et des bâtiments.
- Un projet respectueux de l'environnement et des consommateurs : l'agriculture de proximité doit permettre à la fois de produire et vendre localement des produits de qualité. Il est donc nécessaire de mettre en place une charte de bonne conduite environnementale, afin de développer des modes de production raisonnés, voir biologiques.

- Un projet local : le pôle doit être profitable pour la commune sur le plan économique mais il revêt aussi une dimension sociale importante. Aussi est-il nécessaire de le concevoir comme un quartier à part entière, où les habitants pourront se rendre facilement, en tant qu'employés, consommateurs, ou promeneurs.

- Un projet novateur : l'agriculture contemporaine, qu'elle soit en plein champ ou sous abris, nécessite des moyens de production spécifiques. Elle peut combiner plusieurs activités comme l'élevage, la production fruitière ou légumière.

En parallèle, le pôle agricole peut permettre de développer la recherche et l'innovation. Les productions doivent être locales, de saison et issues de "circuits courts".



Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - 2012 - Agence Folléa-Gautier



Exemple d'un point de vente à la fois traditionnel et contemporain










Exemple de grandes serres contemporaines architecturées

Légende :

- Plan du Pôle agricole de proximité
- Bâtiments commerciaux - 1
- Pôle de recherche - 2
- Bâtiments d'exploitation - 3
- Serres de production - 4
- Point de vente - 5

< Légende :

-  Localisation du Pôle agricole de proximité
-  Espaces agricoles à préserver
-  Liaisons physiques principales à assurer
-  Traversées de la N10 à recréer
-  Façade urbaine à restructurer
-  Périmètres des ZAE inscrites au plan de Parc
-  Espaces urbanisés à densifier préférentiellement



Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette - PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - 2012 - Agence Folléa-Gautier



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

2. Protéger les terres propices à une agriculture nourricière

1.2.A. Ménager le sol « vivant » en tenant compte de son épaisseur, de sa texture et de ses qualités écologiques

| | |
|----------------------|--|
| Opération pilote n°5 | Reconstituer des sols fertiles sur l'ancien bras du canal de Bourbourg, devenu une zone de stockage de terres de VNF dans la zone industrielle de Dunkerque. |
| | Sensibiliser les aménageurs sur les sols, leurs qualités et leurs fragilités en faisant appel à des spécialistes (podologues, écologues, paysagistes). |
| | Répertorier les friches et les surfaces de stationnement en milieu urbain ou industriel et mettre en place un accompagnement et un financement pour le recyclage et la désimperméabilisation de ces espaces. |
| | Mettre en place une politique sur la trame brune qui répertorie la qualité des sols au même titre que la trame verte et bleue. |

1.2.B. Créer un parc agricole arrière-littoral

| | |
|-----------------------|---|
| Opération pilote n°6a | Protéger strictement les terres agricoles sur le secteur nord-est, de Rosendaël à la frontière belge. En faire un parc agricole urbain pour le maraîchage. |
| Opération pilote n°6b | Assurer une veille foncière sur ces terres et amorcer une politique d'acquisition en proposant des échanges de parcelles avec des agriculteurs. |
| | Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur ces terres acquises en accord avec un cahier des charges qui exclu l'utilisation de pesticides. Lancer des appels à manifestation d'intérêt. Construire avec eux le projet d'implantation de l'exploitation (accès, bâtiment agricole, lieux de vente, clôtures, cheminements...) |
| | Élaborer un programme agriculture et paysages de la CUD avec les représentants du monde agricole. |
| | Amorcer, avec les agriculteurs-maraichers, des filières de transformation et de distribution en circuits-courts et organiser les lieux de vente et de transformation. |

Maîtrise d'ouvrage présente
et partenaires

Priorité

Estimation du coût
prévisionnel (études)

Spatialisation

Typologie des
actions

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions | | | |
|--|----------|---|-----------------|--------------------------------|--|--|--|
| CUD/MNF | + | | Oui | Étude et suivi de travaux | | | |
| CUD | + | | N/C | Communication | | | |
| CUD/DREAL | | 20 000 € | à cartographier | Étude | | | |
| CUD/DREAL | | | N/C | Cartographie et travaux | | | |
| | | | | | | | |
| CUD | + | | Oui | Veille foncière et acquisition | | | |
| CUD/SAFER | + | | Oui | Veille foncière et acquisition | | | |
| CUD/SAFER/Terre de Liens/Chambre d'agriculture | | | N/C | Étude et partenariat | | | |
| CUD/SAFER/Terre de Liens/Chambre d'agriculture | | | N/C | Étude et partenariat | | | |
| CUD/SAFER/Terre de Liens/Chambre d'agriculture | | | N/C | Étude et partenariat | | | |



Valoriser les ressources du territoire

Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité

Le Dunkerquois est un territoire façonné par l'intervention humaine. Les espaces naturels y sont rares. Ce sont les bords de mer, l'estran, les dunes sableuses et les dunes fossiles. Partout ailleurs l'Homme a remodelé, canalisé et construit les paysages. Cela dit, il a su aussi créer de nouveaux paysages naturels, comme le Bois des Forts et de nombreux autres boisements, notamment grâce aux compensations écologiques de l'industrie portuaire. Ces espaces naturels ont aujourd'hui une particularité marquante : ils sont tous totalement imbriqués aux paysages urbains ou industriels. Le bord de mer, notamment, est confronté sur plus de 20 km à des implantations industrielles ou urbaines. Les dunes sont accolées à l'urbanisation de Dunkerque, de Leffrinckoucke, de Zuydcoote ou de Bray-Dunes ainsi que Ghyvelde pour les dunes internes. Les boisements s'incrustent dans le tissu industriel ou urbain. Ils sont aussi très fréquentés par les habitants, qui cherchent des lieux de respiration, notamment sur le bord de mer. Cette très grande proximité entre les espaces naturels, la ville et l'industrie les rendent fragiles, plus particulièrement sur leurs franges. L'Opération Grand Site des Dunes de Flandres est un outil mis

en place par la Collectivité et l'État pour préserver l'espace naturel et les sites historiques, tout en accueillant mieux le public et en maintenant l'activité économique en place. C'est une recherche d'un équilibre entre préservation et accessibilité qui est en cours sur ce grand périmètre, qui recouvre la mer du Nord, les espaces dunaires, le polder inter dunaire et les ensembles balnéaires urbains. Un programme d'actions est en cours, visant à obtenir le label Grand Site de France.

Le Plan de paysage adhère entièrement aux actions de l'OGS et souhaite que ces actions en cours puissent servir de modèle pour d'autres espaces naturels du territoire. Il s'agit notamment du bords de mer de Petit Fort-Philippe jusqu'à la centrale nucléaire de Gravelines, des boisements créés autour et dans l'emprise du Grand Port Maritime de Dunkerque, des espaces naturels créés à l'occasion de la création de l'A16, etc. Certaines actions mises en place dans le cadre de l'OGS pourraient être reprises pour ces espaces naturels. « L'idée de grand site, ce qui me plairait, c'est que les dunkerquois se l'approprient. Il y a l'idée de tourisme derrière cette notion de Grand Site mais c'est aussi pour les dunkerquois. »

A) TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE LA SANCTUARISATION ET L'ACCESSIBILITÉ DES SITES NATURELS

Définir des schémas d'accueil des sites naturels les plus fréquentés

« Nous sommes sur un site classé de 1000 ha, mais attention, on n'est pas là pour le mettre sous globe. Il faut valoriser le patrimoine militaire et travailler l'accueil du public pour gagner en attractivité. » Entre la réserve naturelle totalement inaccessible et un site surfréquenté, il existe une grande palette de possibilités. Il s'agit de trouver, pour chaque lieu, le juste équilibre qui ne peut se réduire à l'un ou l'autre des extrêmes. Tous les sites ont une capacité d'accueil : temporaire ou permanente, saisonnière ou annuelle, ponctuelle ou linéaire, libre ou accompagnée, néophyte ou expert, etc.

Des schémas d'accueil devraient être réalisés pour évaluer le potentiel de fréquentation inhérent à chaque site. Cela est notamment le cas pour les nouveaux espaces de compensation écologique. La démarche portée par l'Opération Grand Site peut servir d'exemple. Organiser la fréquentation et l'accès aux sites sensibles permet aussi de préserver la richesse du territoire et la multiplicité des usages sans que ces derniers ne puissent porter atteinte aux objectifs de biodiversité recherchés.

« On a vu des zones variées, il faut garder cette variété et garder les différentes fonctions de l'eau : activités sportives, activités de loisirs, de pêche, de promenade. »

« L'opération Grand Site c'est 4 massifs dunaires mais c'est aussi et surtout un projet évolutif. On sait que demain, on a des sujets à travailler : la question du développement maîtrisé de l'urbanisation, la préservation des espaces agricoles. »







En première approche, quatre secteurs sont particulièrement concernés par cette mesure. Ils sont le long du littoral, qui est probablement l'espace naturel le plus fragile et fréquenté à la fois. À l'ouest, il s'agit de repenser les accès à la plage entre le chenal de l'Aa et la centrale de Gravelines qui ne sont pas toujours évidents ou confortables. Un second secteur, très urbain, se focalise sur la digue de Malo et les espaces entre les stationnements et la plage. L'articulation entre Leffrinkoucke, le Fort des Dunes et la Dune Dewulf pourrait être davantage mise en valeur (réorganisation des stationnements et circulations, valorisation du patrimoine, etc.).



Définir des schémas d'accueil et d'organisation de la découverte des espaces naturels les plus fréquentés

Enfin, le secteur le plus à l'est concerne les franges de Bray-Dunes et la Dune du Perroquet. Le schéma de principe ci-dessous en dessine des enjeux. Il s'agit en premier lieu d'un travail de relation : traiter les accès au site naturel en aménageant des lieux de stationnement en recul par rapport au site naturel, requalifier les accès depuis ces lieux d'arrêt, soigner les accroches depuis la vélo route, relier la Dune au parc agricole arrière littoral et traiter les franges bâties. Au sein de l'espace dunaire, il s'agit de réorganiser (hiérarchiser et baliser) les cheminements et d'aménager de façon sobre des points de vue.

Légende :

-  Soigner les seuils et les accès au site naturel
-  Organisation des stationnements et requalification des voies d'accès
-  Création de liens doux entre la Dune et le parc agricole
-  Travailler les franges, notamment aux abords des campings
-  Réorganisation des chemins à l'intérieur de la Dune : balisage des chemins principaux, renaturation des secteurs fragilisés
-  Aménagement de belvédères

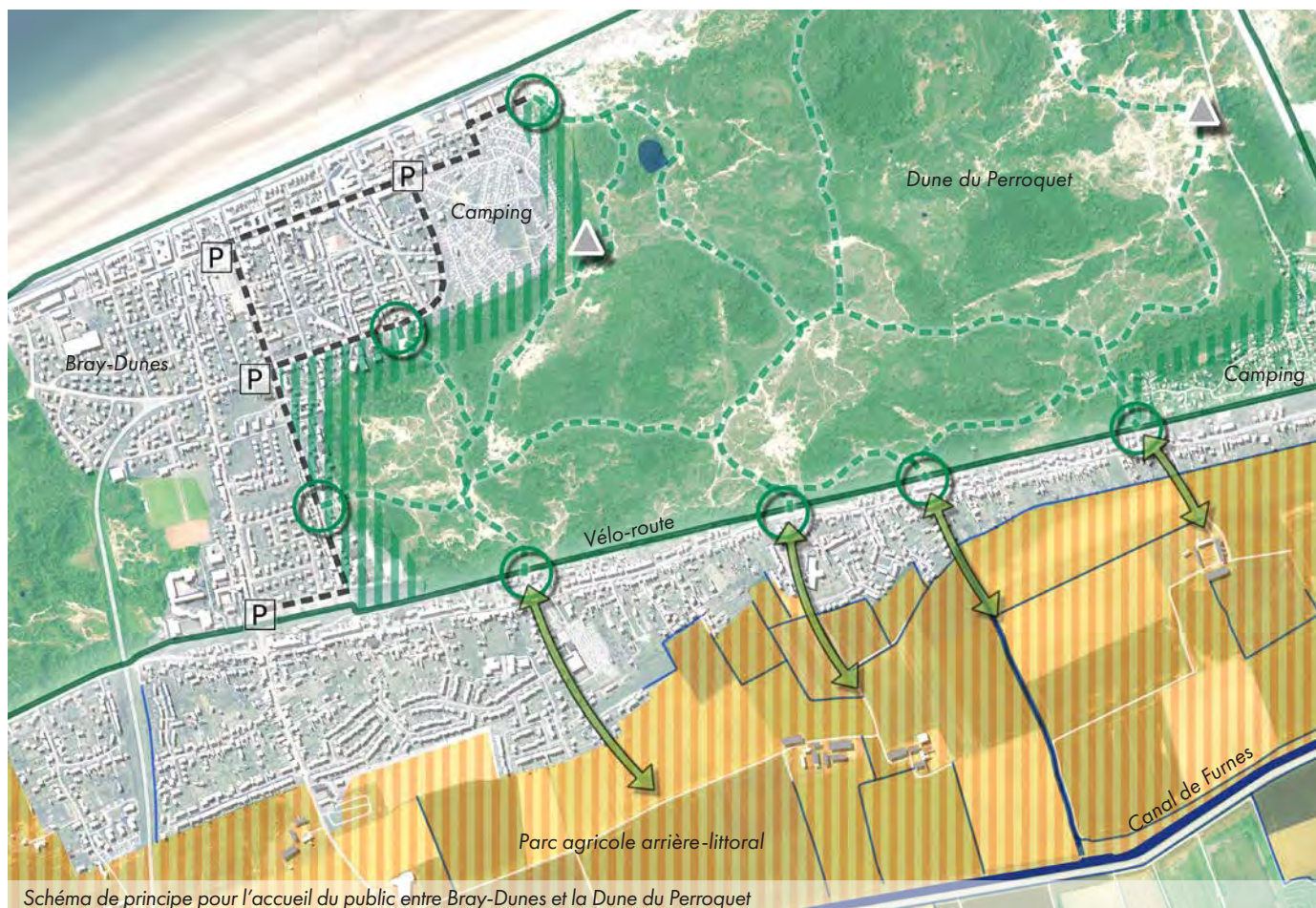
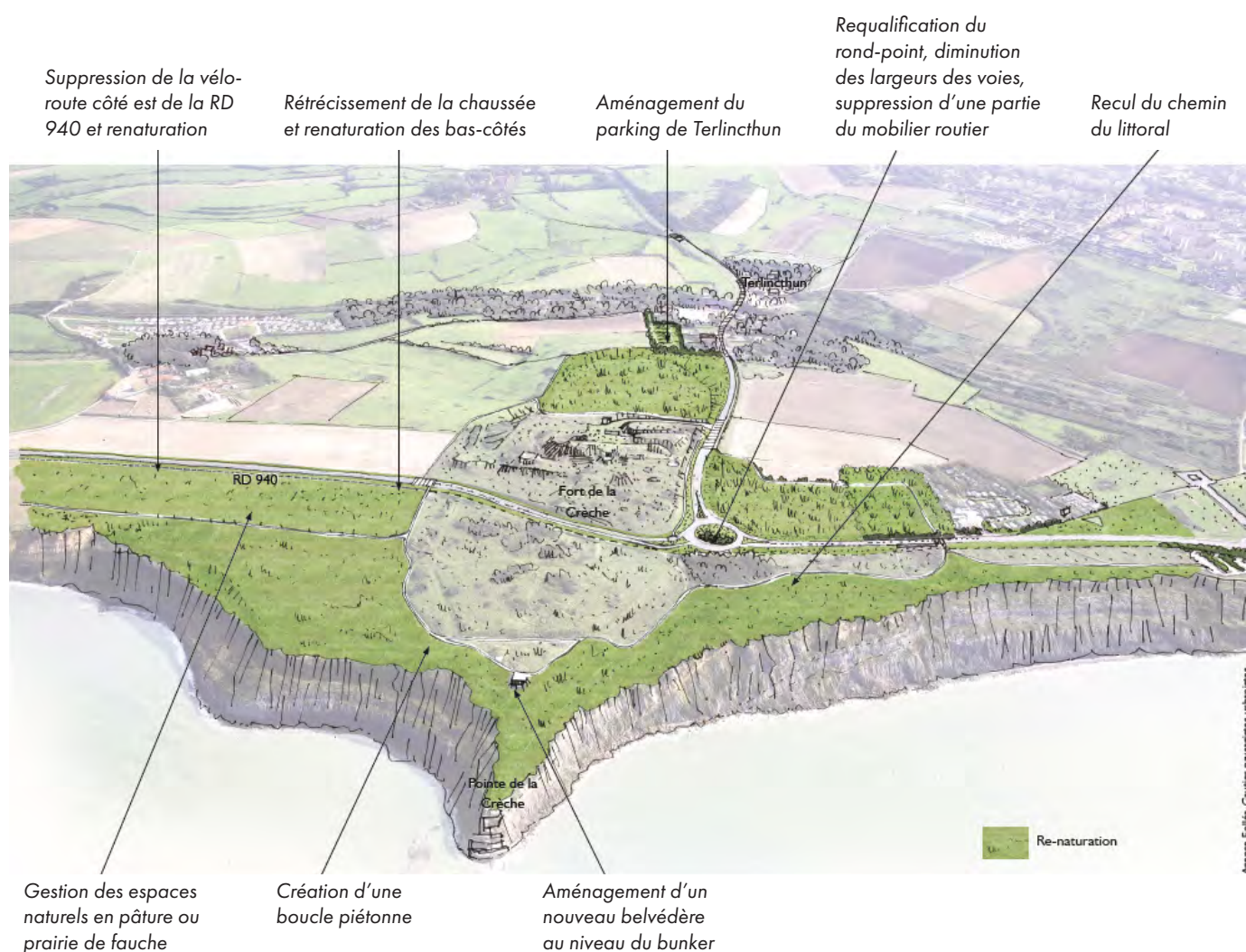


Schéma de principe pour l'accueil du public entre Bray-Dunes et la Dune du Perroquet



Référence extérieure

Exemple de schéma d'accueil de la Pointe de la Crèche sur le Grand Site des Deux Caps (62)



| Actions cadres : | |
|---|---------------------------------|
| Lancer le schéma d'accueil de Gravelines et Grand-Fort-Philippe : préservation des espaces naturels littoraux et arrière-littoraux, organisation des stationnements, des accès, création de cheminements balisés, d'observatoires et mise en place d'une signalétique harmonisée. | Opération pilote n°7 |
| Protéger les espaces naturels par la définition de périmètres de protection dans les documents d'urbanisme et plus particulièrement ceux situés dans les corridors écologiques et ceux soumis à de fortes pressions foncières urbaines. | |
| Délimiter des zones tampon autour des espaces naturels protégés, pour assurer des transitions de qualité entre les espaces. Dans ces zones tampons, tout projet devra être étudié à l'aune de la préservation de l'espace naturel protégé. | |
| Poursuivre les campagnes de nettoyage des plages, mais aussi des espaces naturels fréquentés. | |
| Poursuivre la restauration et la gestion des espaces naturels et plus particulièrement ceux soumis à des usages fréquents, comme le bord de mer, les franges urbaines, les bords de routes. | |
| Définir des schémas d'accueil et d'organisation de la découverte des espaces naturels les plus fréquentés, par l'organisation des stationnements, des accès, par la création de cheminements balisés, d'observatoires et par la mise en place d'une signalétique harmonisée. | |
| Mettre en place un observatoire local de la biodiversité. | |
| Sensibiliser les habitants à la valeur patrimoniale du littoral et de l'arrière-littoral. | |



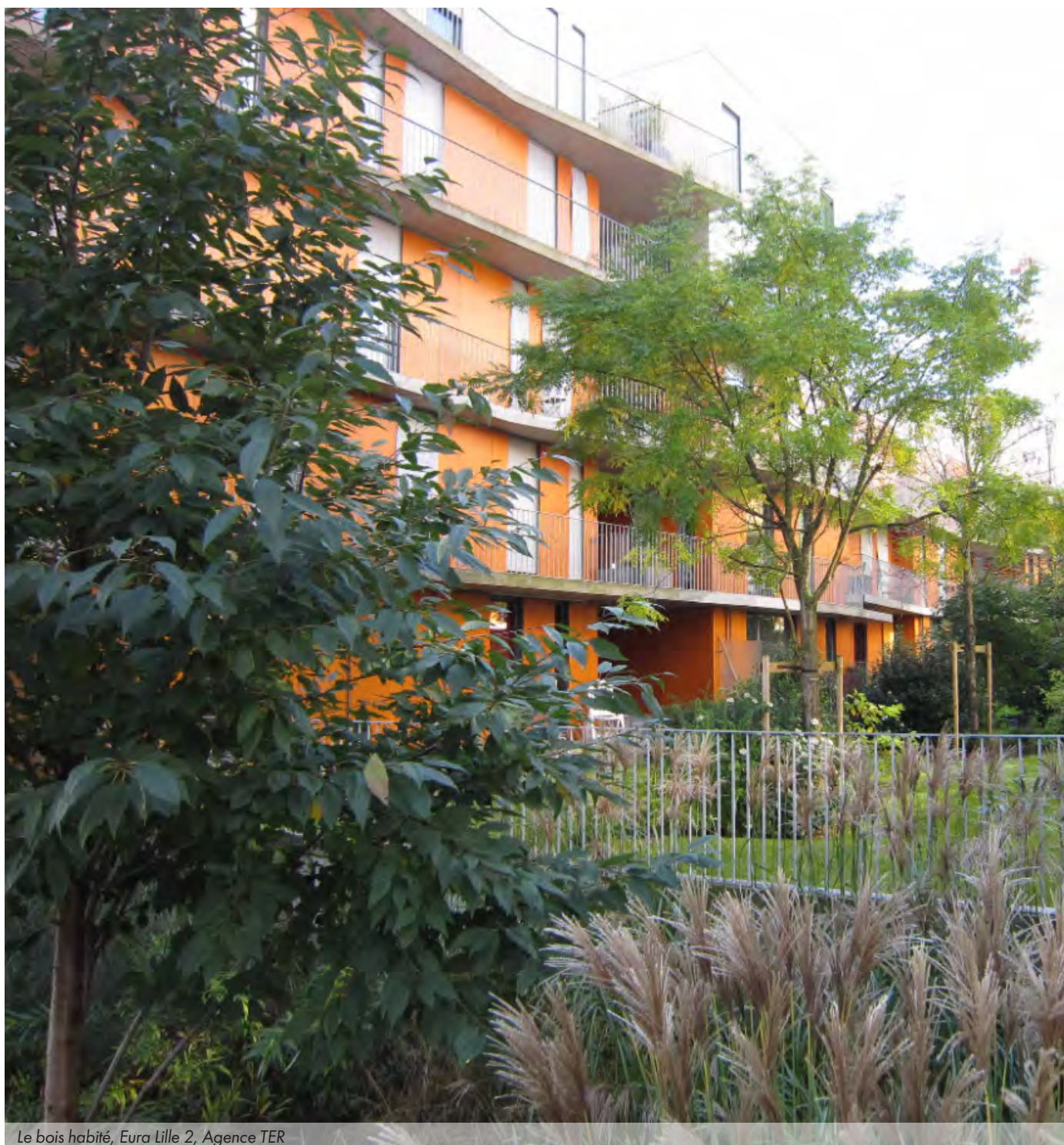
B) RECONNECTER LES ESPACES DE NATURE À LA VILLE

Depuis le début de l'industrialisation au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, le territoire de la CUD a développé de très nombreuses compensations écologiques, notamment avec la création du Bois des Forts ou du parc du Puythouck. Les grands travaux portuaires et énergétiques (GPMD, Centrale nucléaire de Gravelines, Terminal Méthanier, etc.) et la création d'infrastructures (A16) ont détruit beaucoup de milieux, notamment des zones humides, des prairies dunaires ou des haies bocagères. Par compensation, des espaces agricoles et des délaissés ont été renaturés, plantés, des mares et des zones humides ont été recrées.

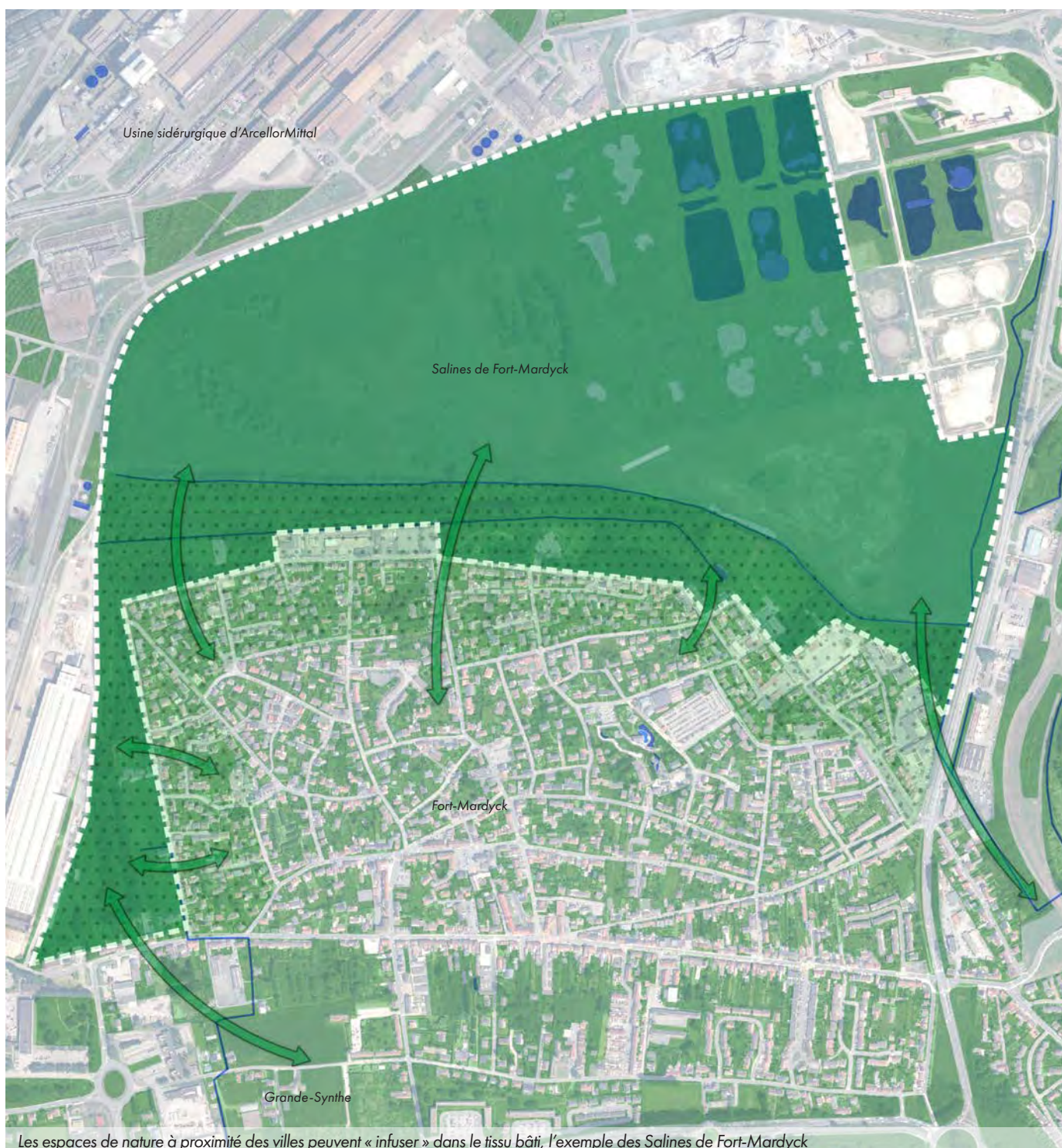
Si le principe paraît tout à fait louable, il révèle parfois des effets pervers quand la réponse ne porte que sur la compensation écologique stricte et quantitative du milieu naturel. On peut effectivement se trouver dans des situations où le milieu recréé, conforme quantitativement aux objectifs en matière de biodiversité, se trouve dans des délaissés routiers ou industriels, très isolés, quasiment inaccessibles. Si la compensation écologique est réelle, l'usage de ces espaces souvent très proches des habitations est parfois inexistant.

De plus, trop souvent, la séquence Éviter – Réduire - Compenser, dont le principe suppose que la compensation soit l'ultime démarche si le projet n'a pu être évité ou réduit, aboutit directement à de la compensation. *« Il faut éviter et réduire de bonne foi avant de compenser. »*

Le Grand Port Maritime de Dunkerque et la Communauté Urbaine ont tous deux travaillé sur la mise en place d'un plan général des espaces naturels. Il s'agit du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMD et du projet d'OAP « Paysage et Biodiversité » du PLUiHD de la CUD en cours d'élaboration, auxquels s'ajoute la stratégie locale de biodiversité qui implique un groupe d'experts sur ces sujets depuis 2010. Ces documents montrent une volonté réelle de concevoir une trame de continuités écologiques sur l'ensemble du territoire, déclinaison des trames verte et bleue locales associée à une trame de cheminements doux. Pour autant, ces trames d'espaces naturels et de cheminements restent souvent déconnectées du tissu urbain. Pensée dans des logiques différentes et cloisonnées entre des infrastructures infranchissables, la fusion entre la ville et ces nouveaux espaces de nature s'opère difficilement. Le Bois des Forts, le Puythouck, la réserve naturelle de Grande Synthe ou les Rives de l'Aa, pour ne citer que les plus grands, sont plus facilement accessibles en voiture qu'à pieds depuis les habitations riveraines.



Le bois habité, Eura Lille 2, Agence TER



Les espaces de nature à proximité des villes peuvent « infuser » dans le tissu bâti, l'exemple des Salines de Fort-Mardyck

Légende :

Utiliser les compensations écologiques pour :



Renforcer un coeur de nature de proximité



Créer des continuités écologiques entre le coeur de nature et les tissus habités



Améliorer les espaces jardinés au sein du tissu bâti



Épaissir la lisière (usages urbains, nature en ville, etc.)

Contexte :

Les Salines de Fort-Mardyck, sont une ancienne friche industrielle située dans la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. La nature a repris ses droits entre les quartiers résidentiels de Fort-Mardyck au sud, et des installations sidérurgiques au nord. Future réserve naturelle intégrale ayant un intérêt scientifique, l'ouverture au public en sera partielle. Il n'en demeure pas moins que le site constitue un espace naturel de proximité pour une population importante. Les compensations écologiques pourraient servir à travailler une meilleure perméabilité en la richesse biologique de cet espace (pelouses dunaires, prairies sèches, marais avec roselières et boisements) et les quartiers habités.

Propriétaire : Conservatoire du Littoral
Futur gestionnaire : Département du Nord

Ne peut-on pas imaginer au contraire que ces compensations soient l'occasion de recréer des liens souvent distendus entre les espaces de vie ? Ne pourrait-on pas choisir des espaces facilement accessibles pour les riverains ? En lisière de ville, en interface avec les quartiers habités ? Les compensations ne pourraient-elles pas être des instruments de relation pour résorber des coupures, pour retrouver des liens de part et d'autre d'une infrastructure ? Ces sujets pourraient être discutés par le futur Bureau Local de Biodiversité de la CUD.

En outre, ces renaturations d'espaces agricoles ou de friches transforment complètement le paysage, effaçant le plus souvent l'occupation précédente. Elles agissent comme sur une page blanche, considérant les traces anciennes comme négligeables. Or ces traces de parcellaire, d'occupation humaine, de travail du sol, de végétation spontanée sont autant de mémoire que le temps a pu accumuler. Cette histoire du lieu mérite d'être prise en compte, elle a du sens, s'appuie généralement sur une géographie, une logique de l'espace et une organisation qui doivent être prises en compte. La renaturation ne doit pas faire table rase du passé ; Elle doit composer avec son histoire et expliquer sa transformation aux visiteurs. *« Il faut donner à voir les mesures compensatoires, faire de l'information, de la signalétique. Cela peut bénéficier au bien-être des habitants du territoire. »*

Actions cadres :

Mettre en valeur les dunes arrière-littorales des salines de Fort-Mardyck ; engager une campagne de dépollution des sols, développer la biodiversité et créer des cheminements reliés aux quartiers habités riverains.

Opération pilote n°8

Répertorier finement tous les délaissés proches des quartiers habités ou de zones d'emplois susceptibles d'être transformés en espaces naturels accessibles pour les riverains.

Engager une campagne d'acquisition ou de convention avec les propriétaires, sur ces délaissés et soutenir une renaturation de ces espaces en prévoyant des cheminements reliés aux quartiers riverains.



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

3. Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité

1.3.A. Trouver un équilibre entre la sanctuarisation et l'accessibilité des sites naturels

Opération
pilote n°7

Lancer le schéma d'accueil de Gravelines et Grand-Fort-Philippe : préservation des espaces naturels littoraux et arrière-littoraux, organisation des stationnements, des accès, création de cheminements balisés, d'observatoires et mise en place d'une signalétique harmonisée.

Protéger les espaces naturels par la définition de périmètres de protection dans les documents d'urbanisme et plus particulièrement ceux situés dans les corridors écologiques et ceux soumis à de fortes pressions foncières urbaines.

Délimiter des zones tampon autour des espaces naturels protégés, pour assurer des transitions de qualité entre les espaces. Dans ces zones tampons, tout projet devra être étudié à l'aune de la préservation de l'espace naturel protégé.

Poursuivre les campagnes de nettoyage des plages, mais aussi des espaces naturels fréquentés.

Poursuivre la restauration et la gestion des espaces naturels et plus particulièrement ceux soumis à des usages fréquents, comme le bord de mer, les franges urbaines, les bords de routes.

Définir des schémas d'accueil et d'organisation de la découverte des espaces naturels les plus fréquentés, par l'organisation des stationnements, des accès, par la création de cheminements balisés, d'observatoires et par la mise en place d'une signalétique harmonisée.

Mettre en place un observatoire local de la biodiversité.

Sensibiliser les habitants à la valeur patrimoniale du littoral et de l'arrière-littoral.

1.3.B. Reconnecter les espaces de nature à la ville

Opération
pilote n°8

Mettre en valeur les dunes arrière-littorales des salines de Fort-Mardyck ; engager une campagne de dépollution des sols, développer la biodiversité et créer des cheminements reliés aux quartiers habités riverains.

Répertorier finement tous les délaissés proches des quartiers habités ou de zones d'emplois susceptibles d'être transformés en espaces naturels accessibles pour les riverains.

Engager une campagne d'acquisition ou de convention avec les propriétaires, sur ces délaissés et soutenir une renaturation de ces espaces en prévoyant des cheminements reliés aux quartiers riverains.

| | Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|--|----------|--|--|-----------------|--------------------------------|
| | Grand-Fort-Philippe/CUD/AGUR | + | | | Oui | Étude et suivi de travaux |
| | CUD/DREAL | + | | | à cartographier | Urbanisme et veille foncière |
| | CUD/DREAL | + | | | à cartographier | Urbanisme et veille foncière |
| | CUD/Associations | + | | | N/C | Travaux et communication |
| | CUD/Grand Site | | | | N/C | Travaux et communication |
| | CUD/Grand Site | | | 40 000 € | Oui | Étude et suivi de travaux |
| | CUD/DREAL/AGUR | | | | N/C | Partenariat |
| | CUD/DREAL/Halles aux sucres | | | | N/C | Communication |
| | Dunkerque/CUD/DREAL/CdL | + | | | Oui | Étude et suivi de travaux |
| | CUD/AGUR | | | | à cartographier | Cartographie |
| | CUD | | | | à cartographier | Veille foncière et acquisition |



Valoriser les ressources du territoire

Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire

Le territoire compte une grande diversité de patrimoine bâti qu'il soit urbain, industriel ou militaire. Selon leur nature, leur reconnaissance est plus ou moins affirmée dans la conscience collective comme dans les documents d'urbanisme. Certains joyaux architecturaux sont pleinement reconnus et mis en valeur. D'autres, comme d'anciens bâtiments industriels ou comme certaines formes urbaines particulières n'ont pas cette reconnaissance ou ne font pas l'objet d'une mise en valeur. Faute de projet ou faute d'entretien, certains d'entre eux courent le risque d'être un jour démolis et de disparaître de la mémoire collective. Le Plan de paysage cherche à ranimer ce patrimoine en cherchant des solutions innovantes, peu coûteuses pour les faire revivre et maintenir le récit historique des générations passées. Il s'attache aussi à changer le regard que l'on porte sur les grandes industries du Port autonome, en retrouvant des ouvertures visuelles sur les bâtiments gigantesques, ou en faisant intervenir des artistes. Il cherche à renforcer aussi la protection du « petit » patrimoine vernaculaire, celui qui passe inaperçu, celui qui n'est pas ou peu reconnu dans les projets d'aménagement.



A) CRÉER UN RÉSEAU DE « PÉPITES » PATRIMONIALES



Certains sites patrimoniaux majeurs et d'intérêt communautaire peuvent parfois tomber en désuétude au fil du temps par manque de moyens (humains, financiers, compétences professionnelles, etc.) pour les réhabiliter. Les Causeries du Plan de paysage ont mis en évidence la volonté de soigner et de révéler ces traces du passé : « *J'aimerais bien qu'on regarde mieux l'existant. Derrière, il y a le Fort des Dunes. On a vu des pépites endormies. Comment fait-on pour les révéler ?* »

Identifier les « pépites », les réactiver et les mettre en réseau

Dans un premier temps, il est nécessaire de mener un travail d'identification et de cartographie des sites d'intérêt communautaire. Si un inventaire participatif serait très utile pour les recenser, certaines peuvent d'ores et déjà être identifiées : l'usine de Copenaxfort, la Ferme Nord, l'usine des Dunes, les fortifications ou les restes du Mur de l'Atlantique.

Dans un second temps, pour accompagner une potentielle programmation et une suite opérationnelle (rachat communautaire, réhabilitation, démolition, etc.), il est possible de les « réanimer » à la faveur d'un « aménagement transitoire. » Cela permettrait d'évaluer les potentiels de requalification ou de reconversion de chaque site, tout en reconnectant les Dunkerquois avec leur patrimoine.

Enfin, la mise en réseau des pépites et la création d'itinéraires de découverte semblent pertinentes pour révéler ce patrimoine, lui redonner de la valeur, dans les communications touristiques comme dans le quotidien des habitants.

« *L'histoire ici c'est l'usine des Dunes et les jardins c'est la tradition. C'est peut-être parce que je suis petite fille d'ouvrier ? Il y a la fierté de l'usine et il ne faut pas oublier cette histoire des Dunes.* »

L'identification et la sauvegarde des pépites entrent dans une dynamique déjà bien établie sur le territoire, et qui a notamment vu plusieurs opérations naître : la Halle aux Sucres, les Bains dunkerquois, la devanture Nicodème ou « la Friche » à Hazebrouck.



Dessin Vincent Charruau, AGUR

| Actions cadres : |
|---|
| Identifier le patrimoine d'intérêt communautaire en cartographie et réaliser des diagnostics sur le bâti et les terrains. Retrouver l'histoire de ces sites, l'histoire architecturale, l'histoire urbaine mais aussi l'histoire des hommes et des femmes qui ont vécus ou travaillés là. |
| Sécuriser ou cristalliser les bâtiments dans l'attente d'un projet à venir. |
| Créer des itinéraires reliant ces différents sites et organiser des visites guidées proposant une lecture historique de ces lieux. |
| Proposer des occupations temporaires – urbanisme transitoire, événements festifs – pour faire revivre ces sites. |

B) METTRE EN ŒUVRE UN « TOURISME INDUSTRIEL »

Les contrastes entre l'artificiel et le naturel s'entrechoquent, sur le Dunkerquois peut-être plus qu'ailleurs en France, et constituent une valeur paysagère pour le territoire. Le gigantisme des machines (torchères, cuves, pylônes, cheminées, grues, etc.) rencontre le microcosme de la nature et forme des paysages contrastés qui surprennent, fascinent, inspirent.

« Mon paysage à moi, habitant de Dunkerque, c'est le port »

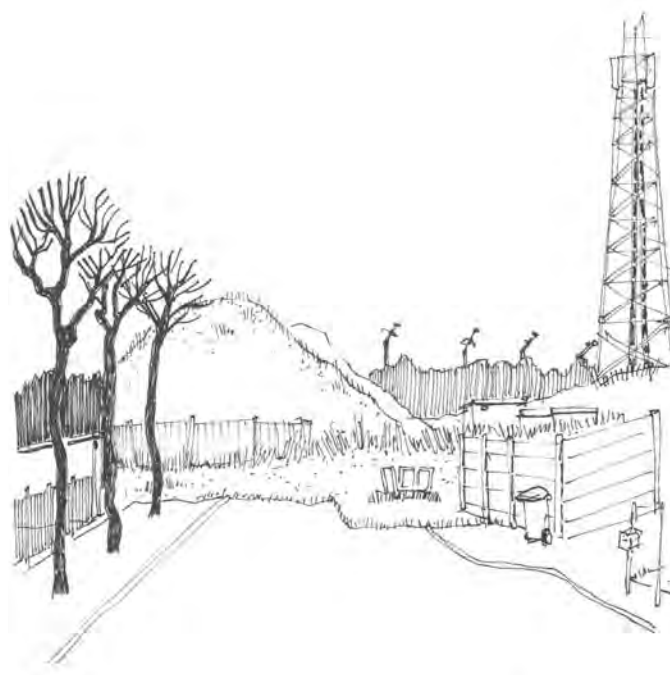
Ouvrir des fenêtres pour une plus grande acceptation

Quand on sait que la bonne « intégration paysagère » d'un site industriel passe avant tout par sa bonne « acceptation » locale, Le Grand Port Maritime et certaines entreprises pourraient étudier la faisabilité d'« ouvertures ponctuelles » au public de leurs sites. Soit des ouvertures visuelles par l'installation de points hauts sur les marges des sites, soit des ouvertures physiques liées à des événements ou des interventions artistiques. Dans les deux cas, ces ouvertures resteraient contrôlées et ponctuelles. De cette manière, le grand public serait à même de connaître et comprendre l'activité des grands sites industriels, de découvrir un monde jusqu'alors secret, de s'approcher d'infrastructures souvent extraordinaires et gigantesques. La création de parcours, jalonnés de points hauts et de signalétiques explicatives, seraient autant d'itinéraires de visites libres ou guidées, donnant au visiteur une lecture tant sur l'activité des industriels que sur les travaux qu'ils financent pour la biodiversité ou la production d'énergie renouvelables.

La Halle aux Sucres développe déjà cette piste en accompagnant des groupes sur le port industriel en vue de leur expliquer ces lieux mal connus et pourtant aux portes de la ville.

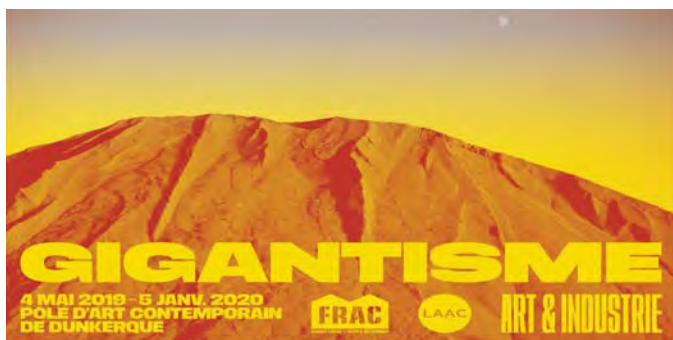
La mise en œuvre de résidences et travaux d'artistes, d'intervention sur site ou d'événements variés pourraient également mettre en valeur le gigantisme de ces infrastructures de façon plus exceptionnelle.

À titre d'exemple, une sablière en Haute-Garonne a été, en 2006, le lieu d'un spectacle « Stacker, une histoire minérale », au cours duquel un collectif d'artistes a mis en scène les savoir-faire de l'entreprise par un ballet chorégraphié des machines.



une porte vers un ailleurs

Dessin Vincent Charruau, AGUR



Exemples de représentations d'artistes en lien avec les industries. En haut à gauche : Un parcours artistique par la compagnie Tangible à Vitry-sur-Seine (photo et dessin de Sébastien Mollieux et Stéphanie Viot). En bas à gauche : « Gigantisme » à Dunkerque. À droite : « Un été au Havre »

| Actions cadres : | |
|---|-------------------------|
| Créer un belvédère sur le phare Risban pour ouvrir le panorama sur les darses portuaires et la mer. | Opération pilote n°9 |
| Organiser des événements artistiques au cœur des sites industriels (mise en lumière, exposition de photos en extérieur, parcours de sculptures ou installations, spectacles vivants en extérieur - danse, cirque, théâtre...) | |
| Créer des itinéraires (piétons et cycles) reliant ces différents sites et organiser des visites guidées proposant une lecture historique et techniques de ces lieux. | |
| Concevoir quelques points hauts, belvédères, observatoires, offrant une vue dominante sur l'aménagement du Port, de darses et des phares. Faire appel à des scénographes pour implanter et créer ces points hauts. | |

C) VALORISER L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME VERNACULAIRE

Les villes et villages du Dunkerquois disposent d'un remarquable patrimoine bâti. Il est tantôt parfaitement visible et connu, à l'image des villes fortifiées par Vauban ou de l'architecture balnéaire de Malo ; tantôt plus discret et modeste mais pas moins valorisant. Le patrimoine bâti représente un formidable socle pour l'attrait du territoire, d'autant qu'il se trouve majoritairement dans les centralités. Protéger les maisons de briques, les rues ouvrières, les cœurs d'îlot jardinés, peut se traduire dans les documents d'urbanisme. L'article L151-19 du code de l'urbanisme prévoit par exemple « d'identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural. » La qualité architecturale des éléments identifiés et protégés au PLUi peut alors infuser à l'échelle du quartier en prenant soin de respecter l'héritage culturel du lieu, mais de façon contemporaine et innovante.

Légende :

1. Distillerie de Copenaxfort à Craywick
2. Ferme Nord à Zuydcoote
3. Maisons « traditionnelles » à Cappelle-la-Grande
4. Église de Saint-Georges-sur-l'Aa
5. Centre culturel Aragon à Coudekerque-Branche
6. Salle des Sports du Grand Large à Dunkerque
7. Château Coquelle à Dunkerque - Rosendaël
8. Ancien moulin à Gravelines



Actions cadres :

Identifier le patrimoine vernaculaire à l'échelle de chaque commune (forme urbaine, bâti traditionnel, ouvrages hydrauliques, murets, chaussées,...).

Créer un guide de bonnes pratiques à l'attention des habitants pour la restauration du petit patrimoine.

Proposer et soutenir des restaurations collectives sur du patrimoine privé : peinture de façade, reconstruction de clôtures, réhabilitation de petits ouvrages hydrauliques,... Des habitants se regroupent pour intervenir ensemble sur les façades de leur rue, par exemple.





Fiche
action

N°

Actions cadres

4. Réanimer le patrimoine urbain, industriel et militaire

1.4.A. Créer un réseau de « pépites » patrimoniales

Identifier le patrimoine d'intérêt communautaire en cartographie et réaliser des diagnostics sur le bâti et les terrains. Retrouver l'histoire de ces sites, l'histoire architecturale, l'histoire urbaine mais aussi l'histoire des hommes et des femmes qui ont vécu ou travaillé là.

Sécuriser ou cristalliser les bâtiments dans l'attente d'un projet à venir.

Créer des itinéraires reliant ces différents sites et organiser des visites guidées proposant une lecture historique de ces lieux.

Proposer des occupations temporaires – urbanisme transitoire, événements festifs – pour faire revivre ces sites.

1.4.B. Mettre en œuvre un « tourisme industriel »

Opération
pilote n°9

Créer un belvédère sur le phare Risban pour ouvrir le panorama sur les darses portuaires et la mer.

Organiser des événements artistiques au cœur des sites industriels (mise en lumière, exposition de photos en extérieur, parcours de sculptures ou installations, spectacles vivants en extérieur - danse, cirque, théâtre...)

Créer des itinéraires (piétons et cycles) reliant ces différents sites et organiser des visites guidées proposant une lecture historique et techniques de ces lieux.

Concevoir quelques points hauts, belvédères, observatoires, offrant une vue dominante sur l'aménagement du Port, de darses et des phares. Faire appel à des scénographes pour implanter et créer ces points hauts.

1.4.C. Valoriser l'architecture et l'urbanisme vernaculaire

Identifier le patrimoine vernaculaire à l'échelle de chaque commune (forme urbaine, bâti traditionnel, ouvrages hydrauliques, murets, chaussées,...).

Créer un guide de bonnes pratiques à l'attention des habitants pour la restauration du petit patrimoine.

Proposer et soutenir des restaurations collectives sur du patrimoine privé : peinture de façade, reconstruction de clôtures, réhabilitation de petits ouvrages hydrauliques,... Des habitants se regroupent pour intervenir ensemble sur les façades de leur rue, par exemple.

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|-----------------|---|
| CUD/AGUR/UDAP | + | 40 000 € | Oui | Étude et cartographie |
| CUD/AGUR/UDAP | | | N/C | Urbanisme |
| CUD/AGUR/UDAP | | | à cartographier | Travaux |
| CUD/AGUR/UDAP/EPF | | | N/C | Partenariat, travaux et intervention artistique |
| CUD/AGUR/Grand Port Maritime de Dunkerque | + | | Oui | Travaux et partenariat |
| CUD/AGUR/Halle aux sucres | | | Oui | Communication |
| CUD/AGUR/Halle aux sucres | | | à cartographier | Travaux et communication |
| CUD/AGUR | | 30 000 € | à cartographier | Travaux et intervention artistique |
| CUD/Communes | | | à cartographier | Étude |
| AGUR/Communes | | 12 000 € | N/C | Communication |
| CUD/Communes | | | N/C | Étude |



Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature

Résorber les coupures et les fragmentations du territoire

Le diagnostic a constaté un très grand nombre de coupures physiques sur le territoire, générant des paysages très fragmentés, juxtaposés les uns aux autres. Il en résulte des modes de vie très séparés (bien que très proches), et une absence de communication et de compréhension entre les populations riveraines, pouvant aller vers des conflits d'usage ou des nuisances affectant la santé et le cadre de vie des habitants. Villageois, agriculteurs, industriels, promeneurs, automobilistes, urbains, cyclistes, vivent tous dans une bulle, passant parfois de l'une à l'autre, mais sans pouvoir communiquer et s'accepter, tant le territoire a été conçu fonction par fonction : là on habite, là on travaille, là on se détend, là on produit, ... Aujourd'hui, un grand chantier est à mettre en œuvre pour retrouver des liaisons entre ces espaces, incitant à retrouver du lien entre tous. Cela passe par la recherche de passages au travers des grandes infrastructures, par la reconstruction de liaisons entre les quartiers et par la création de lisières agri-urbaine.

A) ÉTABLIR UN PLAN GLOBAL DES TRAVERSÉES SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES



Exemple d'une venelle, Square Daniel Fery, Cdk-Branche (extérieur)



Exemple d'une venelle, Square Daniel Fery, Cdk-Branche (intérieur)

Nous avons vu que le territoire est particulièrement fragmenté. Les coupures physiques que génèrent les grandes infrastructures (canaux, chemins de fer, axes routiers) sont fréquentes, dégradent le cadre de vie et le confort des usagers et sont en partie responsables de coupures sociales et d'exclusion. Néanmoins, *« s'il y a une notion qui pourrait faire du lien, c'est celle de la mobilité. »*

Afin de résorber les coupures physiques, il sera nécessaire d'en faire un premier état des lieux en les cartographiant. À titre d'exemple, l'Institut Paris Région s'est lancé, dans le cadre de travaux sur le Plan de déplacement urbain de l'Île de France (PDUIF), dans l'identification des coupures et en propose une typologie, une méthode. Divers outils cartographiques, notamment participatifs, peuvent faire émerger des secteurs problématiques en matière de mobilité piétonne et cyclable. Ils peuvent s'avérer utiles lors des révisions des documents d'urbanisme pour définir des emplacements réservés ou lancer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) trames douces par exemple.

Avant qu'un état des lieux exhaustif soit lancé, certaines coupures majeures sont d'ores-et-déjà identifiées et peuvent être traitées. Au détour d'une causerie, le sujet d'une traversée sous l'A16 au niveau de Craywick a par exemple été abordé. *« Les élus de Craywick et des communes autour militent pour la jonction des chemins de remembrement et un passage sous l'A16. Les chemins viennent buter en cul-de-sac en contrebas du terre-plein de l'autoroute. De ce fait, Loon Plage et Craywick sont scindées en deux par l'A16 alors que la ferme et le parc Galamé (Loon Plage) sont très proches à vol d'oiseau. »* Il serait possible de faire financer cette percée (estimée à 1 million d'euros par les services de la CUD) dans le cadre du projet Cap 2020 d'agrandissement du Port.

De façon générale, il s'agira de résorber toutes les coupures par la création de passages, passerelles ou continuité de chemin. Lorsque la création de lien physique n'est pas possible (espaces trop contraints, travaux trop coûteux, etc.), des percées visuelles peuvent atténuer la coupure.

Réduction du nombre de voies au
profit des transports en commun

Bandes enherbées

Plantations d'alignement

Trottoir enherbé et élargi



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Actions cadres :

Négocier et créer un passage sous l'A16 à la faveur du projet Cap2020 pour relier Craywick et Loon-Plage. Résorber la coupure de l'A16 entre le Chapeau Rouge et Tétéghem.

Opération pilote
n° 10

Identifier toutes les coupures sur le territoire en associant les habitants à signaler celles qui s'imposent à eux dans leur quotidien. Mettre en place un outil informatique interactif permettant aux habitants de glisser une photo et un commentaire sur les coupures de leur territoire. Évaluer, pour chaque coupure, la solution la plus adaptée (ouverture de passage, réorganisation des flux, création d'une passerelle, ouverture visuelle, etc.)

Financer des projets de liaisons douces dans le cadre de projets de routes, d'infrastructures ou de renouvellement urbain en créant l'outil "1% paysage et continuité urbaine" (1% du montant des travaux sera consacré pour des aménagements de liaisons en dehors du périmètre de projet).

B) RECOUDRE LES QUARTIERS ENTRE EUX PAR LES ESPACES PUBLICS

Sur certains secteurs du territoire, les quartiers se sont construits de façon assez récurrente par opérations successives, ce qui engendre « *différentes phases de construction de la ville (qui) se côtoient sans dialoguer. On a suivi des logiques opportunistes.* » Par exemple, sur le quartier du Banc Vert à Dunkerque, on trouve dans un carré de 500 m de côté l'imbrication d'un quartier de maisons individuelles, un centre technique d'insertion, un lycée, un centre commercial, plusieurs concessionnaires automobiles, un château d'eau, une station-service, une friche et une ancienne ferme. Tous ces éléments se tournent le dos, ne dialoguent pas entre eux, se clôturent les uns les autres. Ils forment des enclaves, des culs-de-sac qui ne se traversent pas facilement et complexifient la compréhension du site. Cela pose un enjeu de couture au sein même du quartier, et le plus souvent, entre ledit quartier et ses voisins. « *Il y a des espaces ouverts qui ne le sont pas réellement. On a longé un espace enherbé mais qui était grillagée. Ça veut dire quoi, c'est ouvert ou ce n'est pas ouvert ? On se demande par où est-ce qu'on peut entrer ? Si on ne connaît pas, on n'y va pas.* »

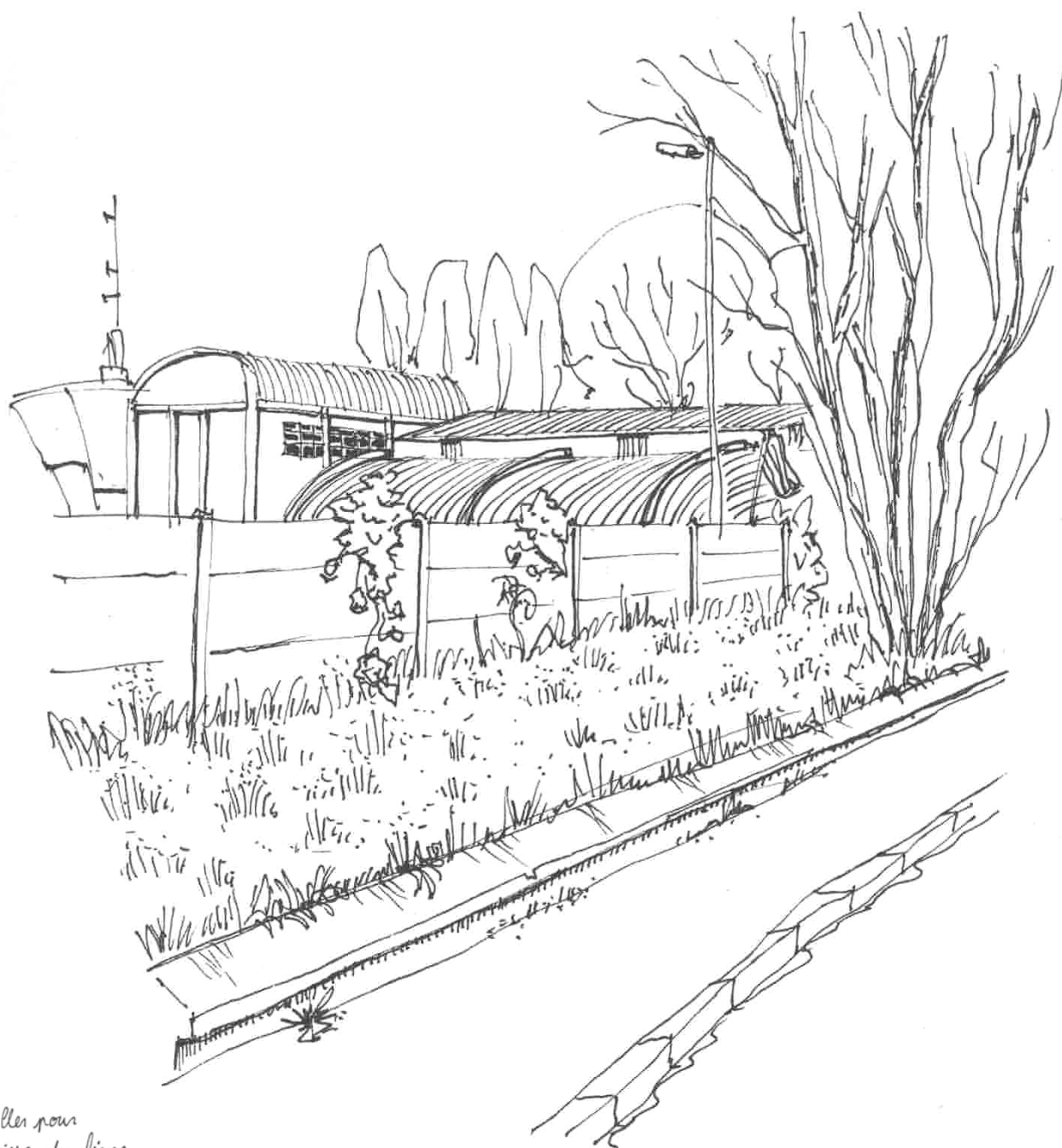


SITE TEST # 5
BANC VERT
DUNKERQUE

2-julans, 2-mondés

16032022

Dessin Vincent Charruau, AGUR



*Veiller pour
retisser des liens*

Dessin Vincent Charruau, AGUR



*« on peut construire la vie
autour de l'espace ouvert »*



« L'espace ouvert, c'est une valeur »

Cette méthode de construction, par opportunité foncière, sans regarder ni traiter la relation, rend difficile une restructuration s'inscrivant nécessairement dans un temps long. Un point de départ pour redessiner ce type de quartier tient aux espaces de respiration, aux espaces ouverts non construits qui représentent, de fait, des possibilités de « recoudre », refaire des liens, des traversées ; ce qui a été retenu pendant les causeries : « *Moi, le discours qui me plaît, c'est de dire qu'on peut construire la vie autour de l'espace ouvert.* » Il s'agira donc de composer une trame d'espaces publics à l'échelle des quartiers en partant d'un recensement des espaces ouverts qui les composent. « *On a donc été obligé de travailler sur les porosités entre les quartiers. On ne pouvait pas laisser les gens enclavés.* »

Cela doit également nous interroger sur le devenir de ces espaces de respiration. Bien souvent, nous avons tendance à vouloir remplir les vides et les « dents-creuses » d'un quartier apparaissent comme des opportunités pour construire. Or, on voit dans l'exemple du Banc Vert qu'il sera indispensable de se reposer sur de tels espaces pour recomposer un quartier agréable et fonctionnel. Ce travail par les espaces ouverts serait l'occasion de « *porter un regard plus attentif aux espaces de transition, aux vues, aux espaces verts, à l'harmonisation d'ensemble.* » Cela nécessite de « *prendre le temps de faire les espaces publics de transition avec l'art et le végétal, qui sont*



Dessin Vincent Charruau, AGUR

aujourd'hui fait à la va-vite. » Ce travail de couture ne peut se faire qu'avec le concours des habitants du ou des quartiers, d'imaginer avec eux le devenir de leur quartier en redessinant des liaisons possibles qui correspondent avec leurs déplacements. « *Les agrafes entre les différents espaces sont très importantes* »

Cela suppose aussi de repenser les périmètres de projets afin que la limite d'intervention ne devienne pas une nouvelle fracture dans le territoire urbain. Aussi sera-t-il essentiel lors d'un projet urbain de prendre connaissance de l'ensemble des projets en cours et mettre en cohérence les projets notamment sur leur frange. « *La question centrale était, comment on traite les franges ? L'État n'a pas forcément de financements dédiés pour ça. Mais il faut y penser et travailler les franges.* »

| Actions cadres : | |
|--|---------------------------|
| Mettre en place l'outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » pour le projet d'ANRU du quartier du Banc-Vert en vue de mieux relier le projet urbain aux quartiers riverains. | Opération pilote n° 11 |
| Mettre en place un outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » : 1% du montant des travaux sont consacrés aux continuités urbaines (hors emprise du projet) avec les quartiers riverains. Créer des périmètres de réflexion des projets urbains à géométrie variable intégrant les liaisons vers les quartiers riverains. | |
| Instaurer un principe de lutte contre les impasses piétonnes en milieu urbain et retrouver des continuités douces pour désenclaver certains quartiers en impasse. Négocier des droits de passage sur les parcelles privées ou opérer des acquisitions sur des portions de parcelles stratégiques. | |

Projet-test

La couture par les espaces publics

Quartier du Banc-Vert, Dunkerque

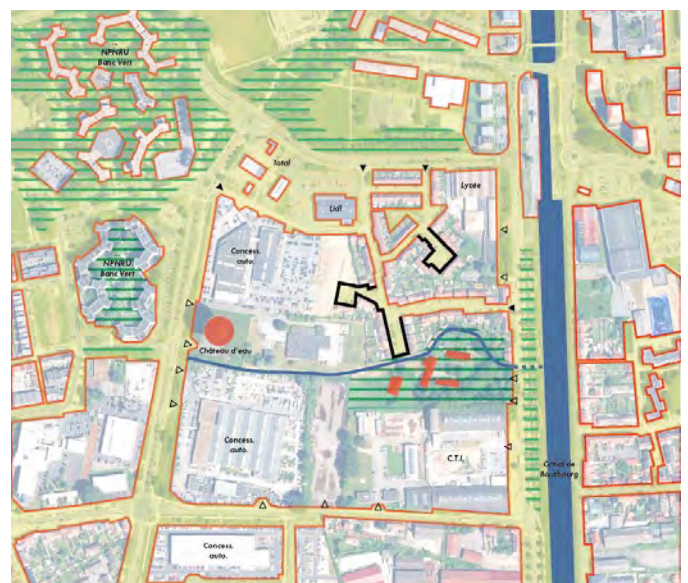
Avant de s'intéresser aux enjeux de couture à l'intérieur de l'îlot central (périmètre rouge), il s'agit dans un premier temps de dézoomer et de regarder comment celui-ci se connecte avec les autres. Nous comprenons ainsi qu'il se trouve entre deux quartiers très habités (le Banc-Vert et le Vieux Coudekerque) qui n'ont aucune relation entre eux. Les habitants du Banc-Vert doivent également passer par l'îlot central pour accéder aux berges du canal de Bourbourg dont les aménagement récents sont qualitatifs et appellent à la promenade.

Malgré tout, sa traversée est très compliquée, rythmée par les coupures : murs, espaces privés, routes passantes, espaces à échelle non humaine (concessionnaires automobiles, larges voies routières), etc.

Agir sur la résorption des coupures à l'intérieur de l'îlot peut se traduire de différentes façon, nous le verrons par la suite. Mais rappelons ici que l'enjeu de « réouverture » de ce quartier va bien au-delà de l'îlot en tant que tel, et sera bénéfique autant au Banc-Vert qu'au Vieux-Coudekerque.

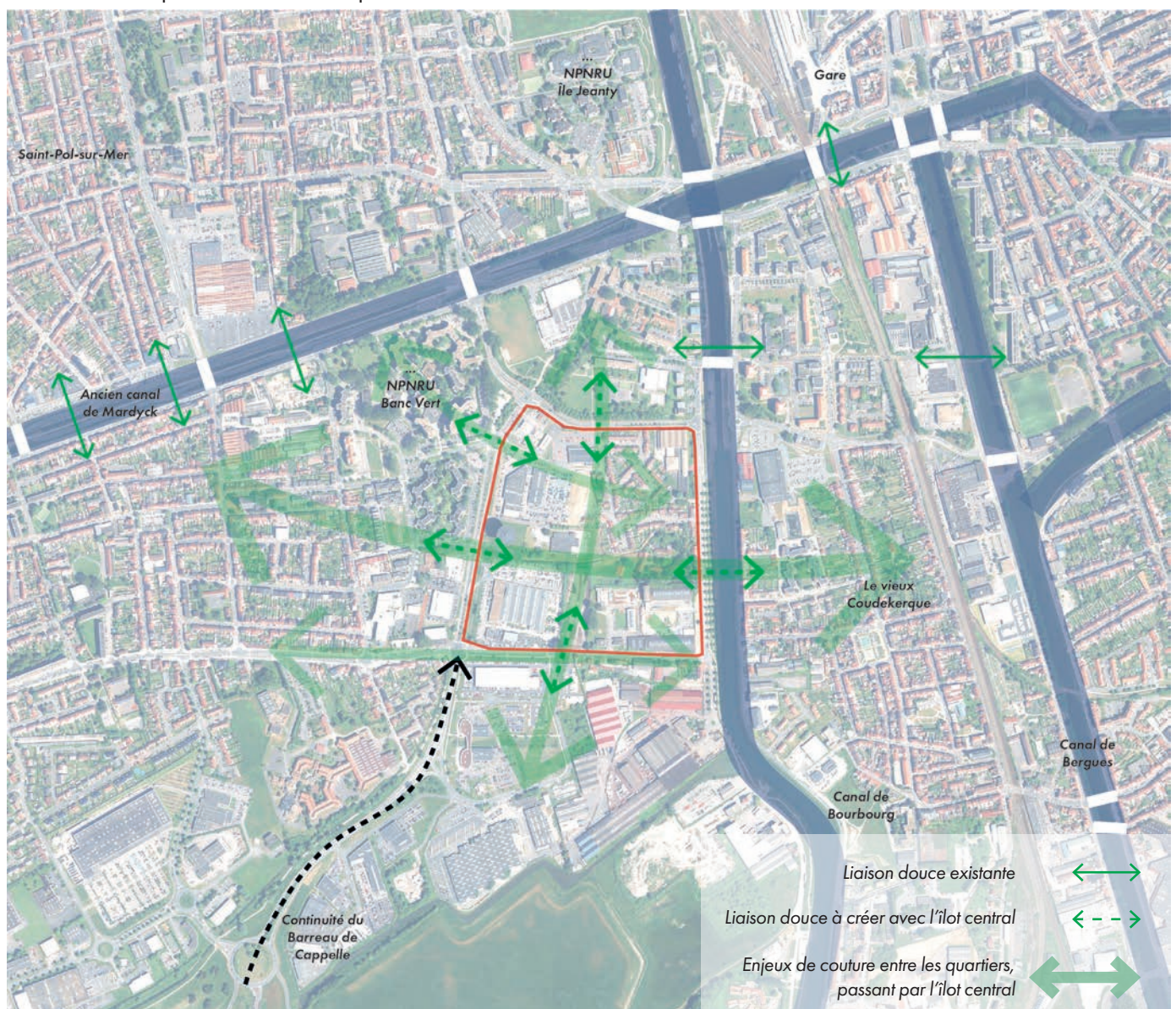
Légende :

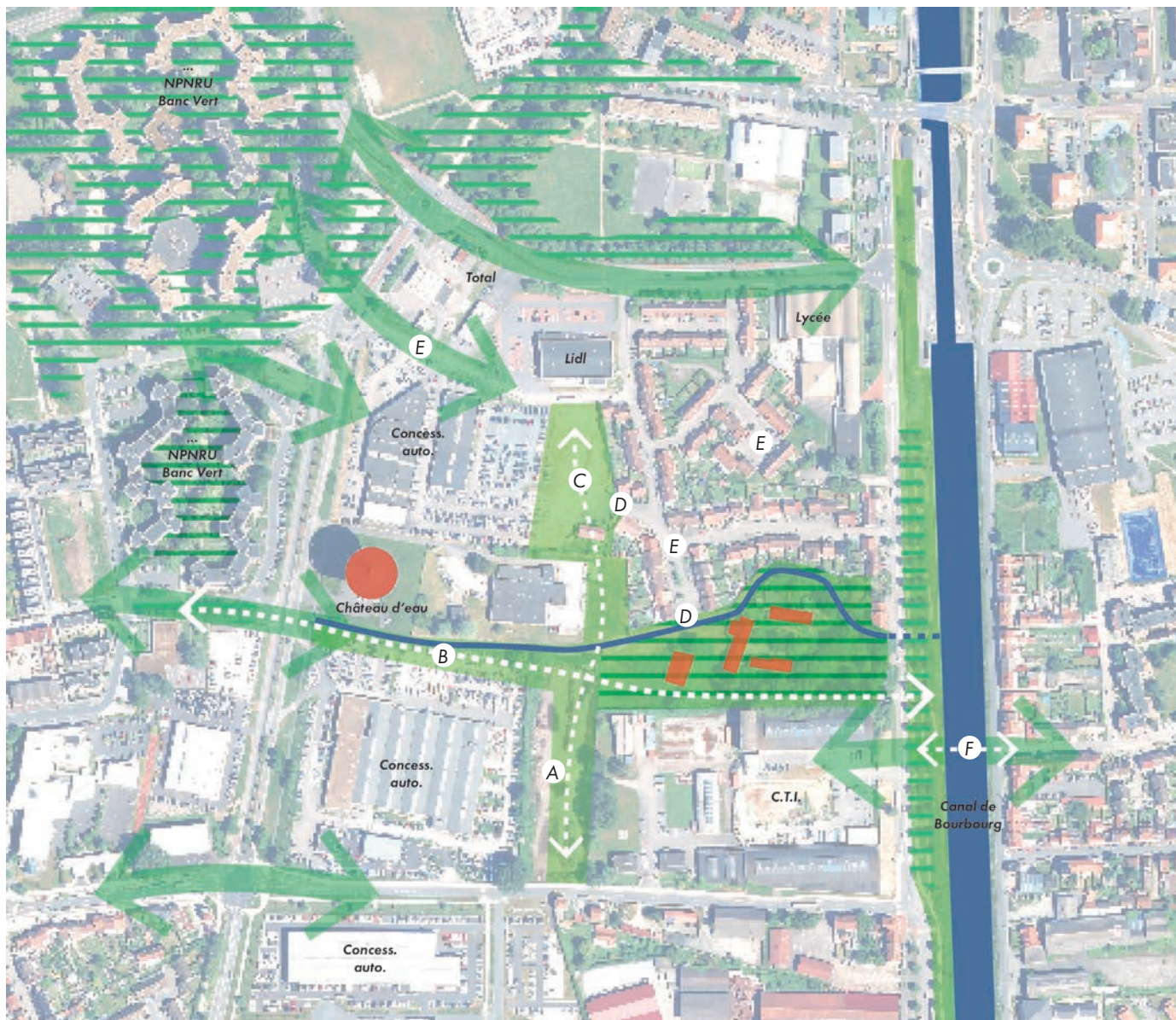
| | |
|---------------------|---|
| Accès public | ▲ |
| Accès privé | △ |
| Cul-de-sac | □ |
| Coupures | □ |
| Espaces accessibles | ■ |
| Patrimoine naturel | ■ |
| Patrimoine bâti | ■ |



« Pour résorber les effets de coupures, il faut gérer tout un tas d'incohérences »

Carte des enjeux : recoudre les quartiers entre eux





Dans cet îlot d'environ 500m par 500m, il s'agit de trouver des moyens de recoudre par les espaces de respiration, les chemins et passages possibles, les vues. Comment composer une structure douce au sein de cet îlot morcelé ?

En termes de méthode, commençons par identifier les atouts du site. La traversée d'un watergang d'est en ouest jusqu'au canal de Bourbourg, et la présence d'un ancien corps de ferme et d'un boisement sont les principaux atouts paysagers au sein de l'îlot. Ils permettent d'imaginer le tracé de futures traversées. Au-delà de l'îlot, nous identifions un remarquable patrimoine arboré au Banc-Vert, ainsi que le canal de Bourbourg et ses récents aménagements rive Est. La présence de ces éléments de patrimoine bâtis et naturels sont précieux pour amorcer les premières pistes de projet.

En mobilisant les espaces ouverts (parties enherbées des parcs d'activités non utilisées, friches, etc.) et en partant des propriétés publiques, il est possible de recomposer dans le temps ces espaces. Si nous proposons une voie pour parvenir à un travail de couture au sein de l'îlot, il en existe plusieurs. Notons simplement que, dans ce cas précis, un important travail de pédagogie, d'accompagnement et de négociation est à réaliser avec les concessionnaires automobiles. La mutualisation de leurs stationnements, et un travail en hauteur (parking silo), pourrait libérer beaucoup de place et faciliter la recombinaison du quartier dont les enjeux dépassent, encore une fois, l'îlot en tant que tel.

Légende :

- A. Achat de la friche ferroviaire
- B. Échange d'une partie de la friche avec le concessionnaire automobile pour créer un passage d'est en ouest. Conserver un passage nord - sud
- C. Négociation de passage avec le concessionnaire sur une partie non utilisée ou achat d'une partie de terrain
- D. Résorption des culs de sacs par la jonction des nouveaux passages
- E. Restructurer les espaces publics
- F. À termes, imaginer la traversée du canal de Bourbourg par une passerelle pour relier le Banc-Vert au Vieux-Coudekerque

Acteurs à mobiliser

Élus et services (urbanisme, NPNRU, voirie, eau,...) habitants, associations, activités et commerces, etc.

Temporalités

Dans l'immédiat : Élargir le périmètre NPNRU et traiter la liaison est-ouest
Notamment les traversées de l'avenue de la Villette en prévision du Barreau de Capelle

1- Dialoguer avec les habitants
des différents quartiers

2- Négocier avec les concessionnaires
sur les possibilités d'échanges de terrain, de mutualisation, de stationnement en silo

3- Ouvertures de passages
Acquisition de la « friche ferroviaire » et échange avec le concessionnaire, négociation de droits de passages, utilisation des terrains publics

4- Restructuration des espaces publics à l'intérieur du quartier habité
Reprise des chaussées et frontages, plantations, résorption des culs-de-sacs

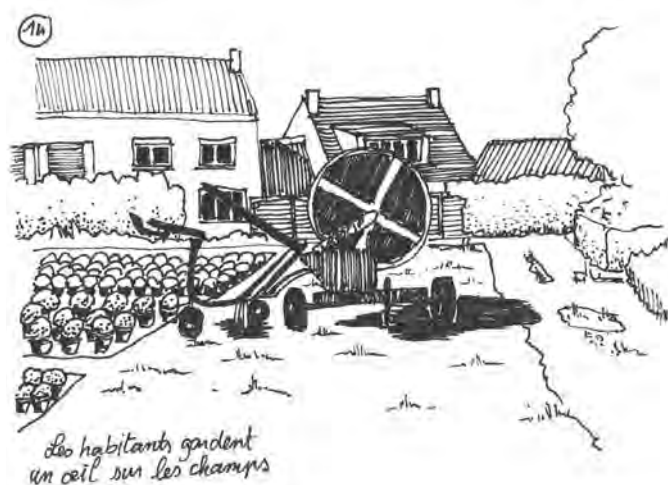
5- Construction d'une passerelle
sur le canal de Bourbourg
pour relier ces quartiers à Coudekerque-Branche

C) RECONSTITUER DES LISIÈRES AGRI-URBAINES

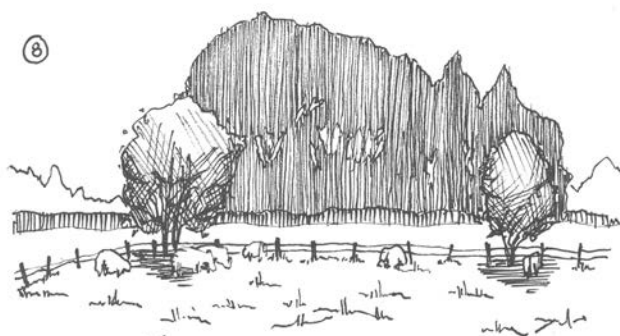
De nombreux villages du polder ont vu leur développement urbain nier la plaine wateringuée, formant des « îles » urbaines dans une « mer » agricole et dont le passage de l'une à l'autre se traduit par un trait vert (une haie), au mieux par un chemin. Lors des Causeries, une personne confiait que : « depuis Craywick, on voit que les parcelles de maisons se sont mises les unes à côté des autres sans lien, ça se tourne le dos, ça ne se parle pas. Il y a une coupure nette avec les champs, l'agriculture. » Au-delà du développement urbain, le type d'agriculture pratiquée sur le polder n'aide pas à faire le lien avec l'échelle humaine de l'espace bâti. Les parcelles cultivées semblent immenses en hiver lorsque les sols sont retournés et que les roseaux ont été coupés dans les watergangs. En été, la levée des cultures (pommes de terre, betteraves, lin, blé ...) et les roseaux dans les watergangs, permettent de mieux différencier les parcelles et atténuent cette impression. La plaine wateringuée reste un paysage de détails, d'horizons dégagés et de bosquets qui s'accrochent aux fermes. Les liaisons entre l'espace agricole et les espaces urbains mériteraient d'être enrichies.

La reconstitution de lisières agri-urbaines est un concept développé depuis quelques années pour retrouver un espace de transition entre les ensembles bâtis et les espaces agricoles.

La lisière doit se constituer dans une épaisseur suffisante et permettre aux habitants de pouvoir bénéficier d'espaces végétalisés et frais, de pouvoir circuler de manière apaisée d'un village à l'autre, et de renouer des liens avec l'espace agricole qui est partie prenante de leur cadre de vie. « Le contact même entre le bâti et le non bâti doit se matérialiser par un espace et non rester une simple ligne sur un plan. » (Folléa, 2013) Cet espace peut assumer un rôle social (fonction récréative, cheminement et bien-être), environnemental (biodiversité, gestion de l'eau et des waterings, espace tampon zéro-phyto) et économique (éventuelle production alimentaire). Ainsi, la constitution de la lisière permettra au village de retrouver un ancrage dans son territoire en cherchant à l'articuler à ce qui l'entourne.



Les habitants gardent un œil sur les champs



Un peu d'élevage au pont à poissons

Dessins Vincent Charruau, AGUR



« Pérenniser le foncier agricole »

Création d'une lisière agri-urbaine

La constitution d'une lisière agri-urbaine se réalise au moment de la conception d'un nouveau quartier ou du renouvellement urbain d'un quartier habité. Dès la conception, la forme urbaine doit permettre une ouverture du quartier sur l'espace agricole en ménageant des continuités non bâties avec le cœur du quartier. Ces continuités d'espaces ouverts pénétrant dans les tissus habités est une façon d'organiser la relation entre les paysages urbains et les paysages agricoles. À l'occasion de la construction de nouveaux quartiers, prévoir des emprises suffisantes en limite de terrain pour aménager

des lisières urbaines : en identifiant dans les documents d'urbanisme, les espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels, en réservant des espaces non constructibles en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine – zone non aedificandi), en programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants, agriculteurs ou non, en plantant la lisière avec un choix d'espèces majoritairement locales. Au-delà de la lisière, favoriser une couronne agri-alimentaire autour des villages.

Référence extérieure

*Ceinture végétale d'un village dans l'Aube (10)
La lisière végétale ancienne, constituée de jardins et potagers
met en scène le village depuis l'espace agricole.*



Référence extérieure

Principe de composition de lisières agri-urbaines pour l'éco-quartier de Montévrain, situé en zone urbaine (77)

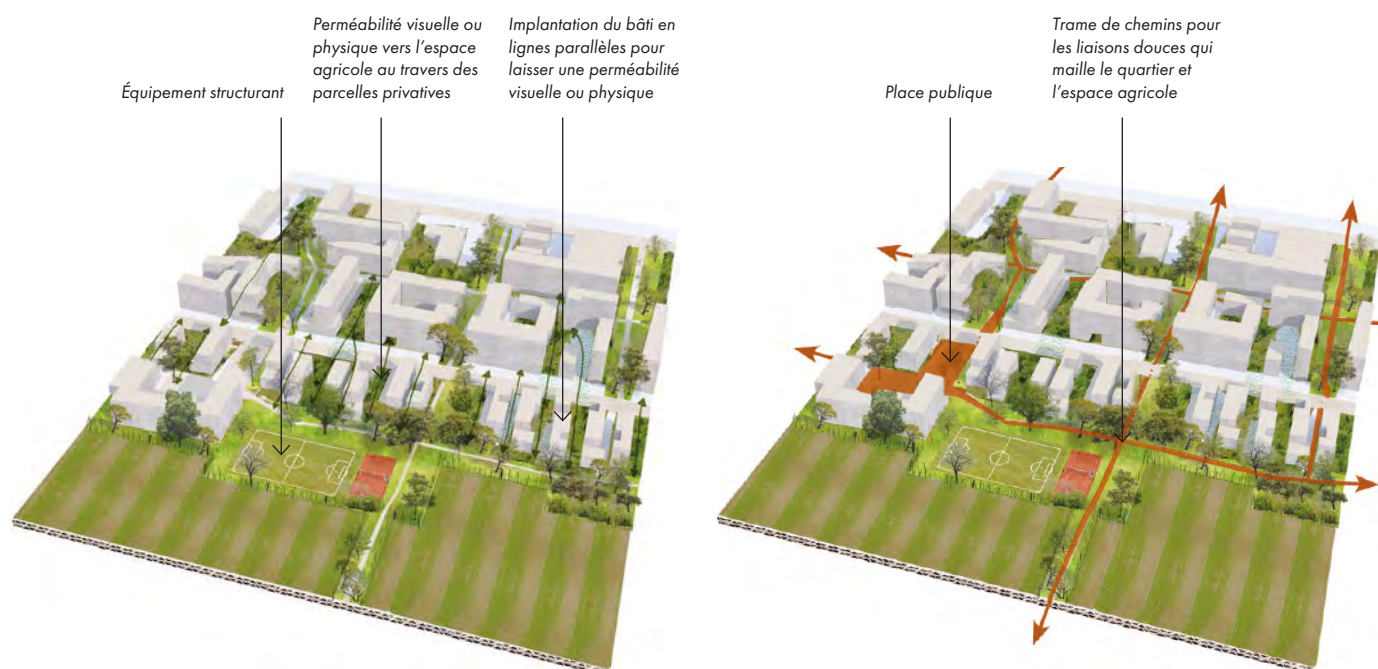
Sur ce vaste espace à urbaniser (150 ha) dont la moitié faisait déjà l'objet d'une programmation et de réalisations partielles, l'équipe a conçu un projet de développement durable fondé sur la valeur agricole des terres, parmi les meilleures d'Europe. Un cœur agricole de 40 ha a été réservé, connecté par des continuités paysagères, agricoles et écologiques aux espaces agricoles hors quartier.

A l'interface du bâti et de l'espace agricole, une lisière urbaine est aménagée, qui accueille les principaux équipements publics du quartier agri-urbain ainsi conçu. Loin d'être un front bâti, ou à l'inverse, un masque végétal, cette composition urbaine en épaisseur

a pour objectif de retisser des liens entre les quartiers existants et l'espace agricole, grâce à l'association de nouvelles habitations et de nouveaux espaces ouverts.

Offrant une grande perméabilité, visuelle et physique, les nouveaux quartiers de la lisière laissent de multiples ouvertures depuis l'espace public vers les terres agricoles. Des chemins, des percées visuelles au travers des jardins privés, des terrains de sports ou des jardins partagés sont autant de relations possibles entre les deux espaces.

La composition d'une lisière agri-urbaine est une interpénétration de volumes bâtis et d'espaces ouverts à usages urbains. On peut imaginer des jardins partagés ou des jardins familiaux gérés par des associations, des terrains de sports qui pourraient être mutualisés avec les équipements scolaires.



Source : Équipe MADEC, Agence Folléa-Gautier, Maîtrise d'œuvre urbaine pour l'éco-quartier de Montévrain, 2011



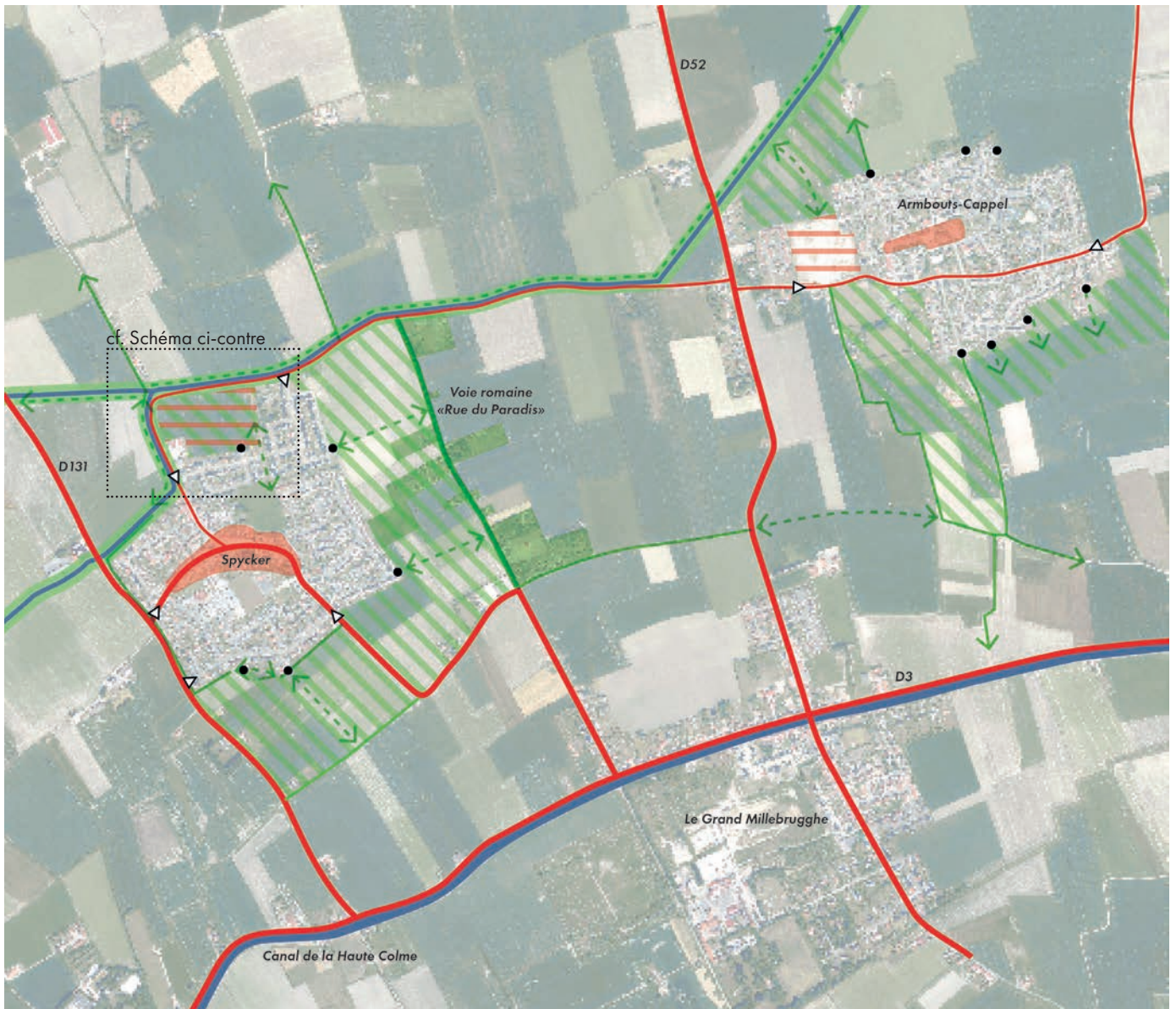
Parfois, l'interface entre les tissus bâtis de la lisière et l'espace agricole peut se réduire à une simple voie de promenade servant aussi de desserte agricole.

| Actions cadres : | |
|--|-----------------------------------|
| Mettre en place une lisière agri-urbaine autour des parcelles agricoles au cœur de Cappelle-la Grande. Entretien d'une relation apaisée entre les tissus urbains et les parcelles agricoles. | Opération pilote n° 12 |
| Identifier les terres agricoles en pourtour des villages qui pourraient un jour être destinées vers de l'agriculture alimentaire bio. Établir une veille foncière et les protéger strictement dans les documents d'urbanisme. | |
| Privilégier des implantations bâties en limite urbaine permettant des perméabilités visuelles, physiques entre l'espace agricole et l'espace urbanisé. Réserver de espaces non constructibles en limite de l'espace agricole qui seront accessibles au public et largement plantés (lisières urbaines). | |
| Maîtriser la qualité des clôtures des espaces bâtis (transparence, sobriété, cohérence, perméables à la petite faune terrestre). | |
| Permettre des connexions entre les habitations et les espaces de nature : en créant des cheminements ou des pistes cyclables en limite de bourgs ouvrant sur le grand paysage de la plaine ; en reliant la lisière aux espaces publics du bourg par un réseau de cheminements ; en favorisant une liaison directe vers les itinéraires de promenade existants. | |
| Aménager les lisières urbaines comme des espaces publics de transition à vocation sociale, pédagogique et écologique (espace de loisirs, de promenade, jardins pédagogiques, jardins familiaux, verger communal). Utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales. Planter ces lisières avec des essences majoritairement locales. | |
| Encourager une diversification de l'agriculture aux abords des villages. | |

Projet-test

Les lisières agri-urbaines

Spycker et Arbouts-Cappel





◀ Principe de forme urbaine en peigne, ouverte sur l'espace agricole

◀ **Légende :**

-  Liaison douce existante
-  Liaison douce à créer
-  Entrée de ville
-  Route principale
-  Voie ouverte sur l'espace agricole
-  Canal et wateringue
-  Chemin patrimonial
-  Corridor écologique mentionné dans l'OAP « paysage et biodiversité »
-  Prairies et autres espaces liés à la voie romaine
-  Zones à urbaniser selon le PLUiHD

Acteurs à mobiliser

Élus des trois villes, agriculteurs, services mobilités, urbanisme et biodiversité, SAFER, section des wateringues, etc.

Temporalités

Dans l'immédiat : Être attentif à la lisière que va générer l'urbanisation à venir au nord de Spycker

1- Partir des chemins existants
et donner envie de se promener

2- Pérenniser les espaces agricoles
dans les documents d'urbanisme et stopper la spéculation foncière

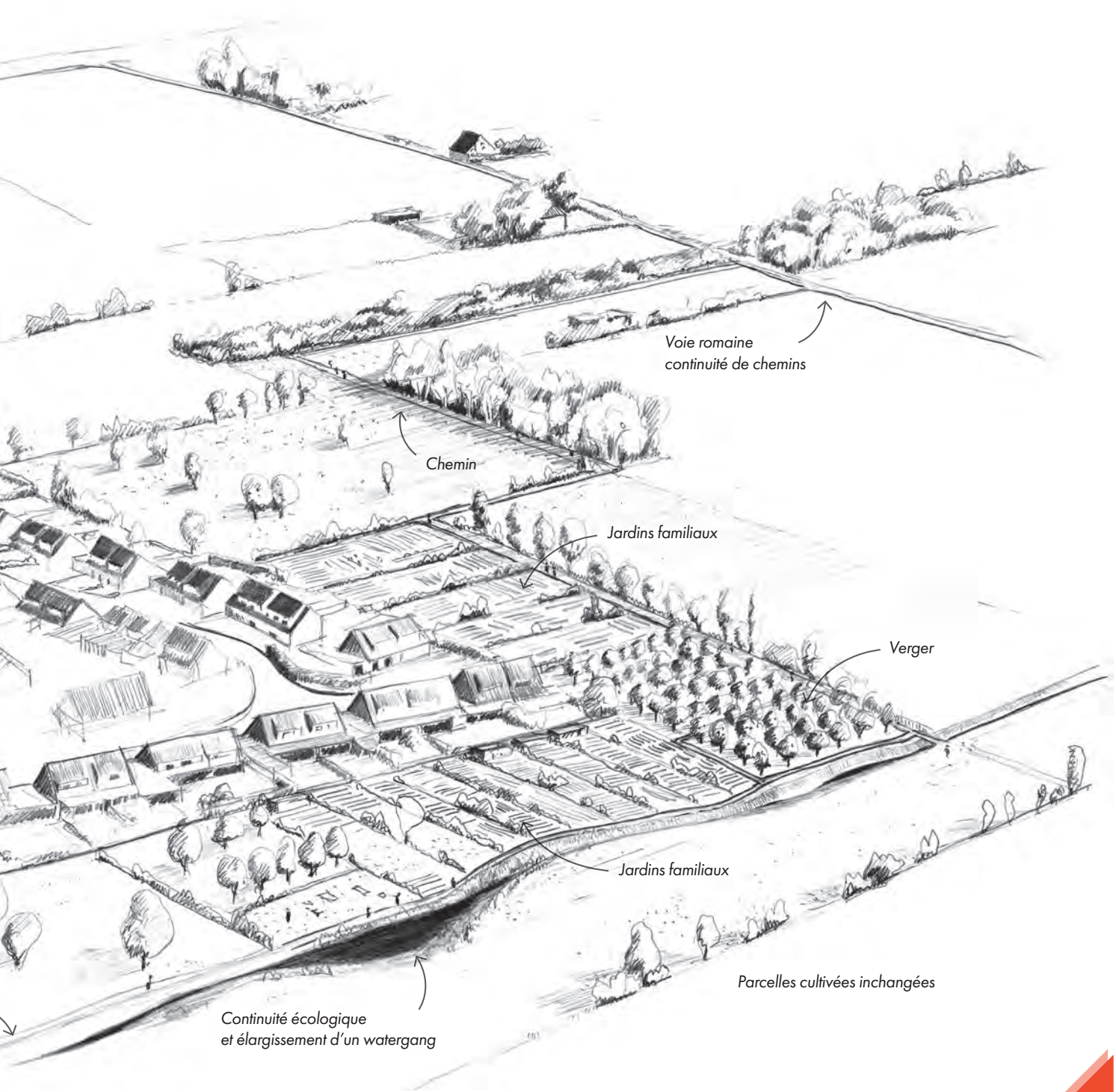
3- Établir une stratégie de veille foncière sur le long terme
en visant les terrains au contact des villages et les continuités écologiques

4- Diversifier l'agriculture dans les franges agri-urbaines et continuer le maillage des chemins

État projeté



Promenade



Voie romaine
continuité de chemins

Chemin

Jardins familiaux

Verger

Jardins familiaux

Continuité écologique
et élargissement d'un watergang

Parcelles cultivées inchangées





Fiche action **N°** **Actions cadres**

5. Résorber les coupures et les fragmentations du territoire

2.5.A. Établir un plan global des traversées sur les grandes infrastructures

| | |
|-----------------------|--|
| Opération pilote n°10 | Négocier et créer un passage sous l'A16 à la faveur du projet Cap2020 pour relier Craywick et Loon-Plage. Résorber la coupure de l'A16 entre le Chapeau Rouge et Tétéghem. |
| | Identifier toutes les coupures sur le territoire en associant les habitants à signaler celles qui s'imposent à eux dans leur quotidien. Mettre en place un outil informatique interactif permettant aux habitants de glisser une photo et un commentaire sur les coupures de leur territoire. Évaluer, pour chaque coupure, la solution la plus adaptée (ouverture de passage, réorganisation des flux, création d'une passerelle, ouverture visuelle, etc.) |
| | Financer des projets de liaisons douces dans le cadre de projets de routes, d'infrastructures ou de renouvellement urbain en créant l'outil "1% paysage et continuité urbaine" (1% du montant des travaux sera consacré pour des aménagements de liaisons en dehors du périmètre de projet). |

2.5.B. Recoudre les quartiers entre eux par les espaces publics

| | |
|-----------------------|--|
| Opération pilote n°11 | Mettre en place l'outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » pour le projet d'ANRU du quartier du Banc-Vert en vue de mieux relier le projet urbain aux quartiers riverains. |
| | Mettre en place un outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » : 1% du montant des travaux sont consacrés aux continuités urbaines (hors emprise du projet) avec les quartiers riverains. Créer des périmètres de réflexion des projets urbains à géométrie variable intégrant les liaisons vers les quartiers riverains. |
| | Instaurer un principe de lutte contre les impasses piétonnes en milieu urbain et retrouver des continuités douces pour désenclaver certains quartiers en impasse. Négocier des droits de passage sur les parcelles privées ou opérer des acquisitions sur des portions de parcelles stratégiques. |

2.5.C. Reconstituer des lisières agri-urbaines

| | |
|-----------------------|--|
| Opération pilote n°12 | Mettre en place une lisière agri-urbaine autour des parcelles agricoles au cœur de Cappelle-la Grande. Entretenir une relation apaisée entre les tissus urbains et les parcelles agricoles. |
| | Identifier les terres agricoles en pourtour des villages qui pourraient un jour être destinées vers de l'agriculture alimentaire bio. Établir une veille foncière et les protéger strictement dans les documents d'urbanisme. |
| | Privilégier des implantations bâties en limite urbaine permettant des perméabilités visuelles, physiques entre l'espace agricole et l'espace urbanisé. Réserver de espaces non constructibles en limite de l'espace agricole qui seront accessibles au public et largement plantés (lisières urbaines). |
| | Maîtriser la qualité des clôtures des espaces bâtis (transparence, sobriété, cohérence, perméables à la petite faune terrestre). |
| | Permettre des connexions entre les habitations et les espaces de nature : en créant des cheminements ou des pistes cyclables en limite de bourgs ouvrant sur le grand paysage de la plaine ; en reliant la lisière aux espaces publics du bourg par un réseau de cheminements ; en favorisant une liaison directe vers les itinéraires de promenade existants. |
| | Aménager les lisières urbaines comme des espaces publics de transition à vocation sociale, pédagogique et écologique (espace de loisirs, de promenade, jardins pédagogiques, jardins familiaux, verger communal). Utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales. Planter ces lisières avec des essences majoritairement locales. |
| | Encourager une diversification de l'agriculture aux abords des villages. |

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | | Priorité | | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|---|----------|--|---|----------------|--|
| CUD/AGUR/GPMD | + | | | 1 000 000 € | Oui | Étude et travaux |
| CUD/Communes | + | | | | Oui | Cartographie, travaux et communication |
| CUD/AGUR/Etat | | | | | N/C | Outil financier |
| CUD/NPRU/Dunkerque/Maisons de quartiers | + | | | | N/C | Outil financier |
| CUD/AGUR | + | | | | N/C | Outil financier |
| CUD/AGUR | | | | | N/C | Étude et travaux |
| Capelle-la-Grande/CUD/Chambre d'agriculture | + | | | | Oui | Travaux et partenariat |
| CUD/SAFER/Terre de Liens/Chambre d'agriculture | + | | | | Oui | Veille foncière et partenariat |
| CUD/AGUR | + | | | | N/C | Urbanisme et communication |
| CUD/AGUR | | | | | N/C | Urbanisme et communication |
| CUD/AGUR | | | | | N/C | Travaux |
| CUD/AGUR | | | | | N/C | Travaux |
| CUD/SAFER/Terre de Liens/Chambre d'agriculture | | | | | N/C | Veille foncière et partenariat |



Relier et mettre en réseau les Hommes et la Nature

Consolider l'armature paysagère et naturelle

Le Plan de paysage préconise d'organiser les compensations écologiques liées aux grands projets dans une démarche plus globale. Cela consisterait à créer une charpente paysagère servant de guide à l'évolution urbaine du territoire. S'appuyant sur la trame écologique et celle des cheminements doux, la charpente paysagère pourrait se décliner jusqu'à l'échelle du quartier et permettrait d'afficher des objectifs de diversité urbaine et paysagère, de multiplicité d'usages, de biodiversité, d'amélioration du cadre de vie, etc. Les nouveaux quartiers construits ou en renouvellement urbain y prendraient place, parfaitement reliés à leur contexte, aux espaces de vie, de rencontres et de commerces. La charpente paysagère construite à partir des espaces naturels deviendrait le ciment, le lien entre tous les quartiers et tous les paysages de la CUD.

A) DÉCLINER LE MAILLAGE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE LOCALE

Jusqu'en 2017, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) élaborait le maillage de la trame verte et bleue au niveau régional et fixait des objectifs de qualité et continuité écologique. Si l'échelle régionale permet d'avoir une vision d'ensemble, il est désormais important de préciser ce maillage à une échelle locale. C'est d'ailleurs ce que propose l'OAP « paysage et biodiversité » du PLUiHD en souhaitant renforcer les cœurs de nature et les corridors écologiques de la plaine maritime. La mise en place d'une trame verte et bleue communautaire « consisterait, d'une part, en la mise en réseau des sites naturels majeurs sur lesquels elle prendrait appui et, d'autre part, en la mise en valeur des rives des canaux. » (PADD, 2012) L'objectif est bien de lutter contre l'érosion de la biodiversité en protégeant les espaces et les éléments naturels, en maintenant et créant des corridors biologiques, et en réalisant des opérations urbaines encourageant la biodiversité.

Sur le territoire de la CUD, les réservoirs de biodiversité comme les corridors écologiques sont avant tout situés sur le littoral, là où le Port et ses bâtiments industriels ne sont pas implantés. Ce sont les dunes et l'estran. L'agrandissement du Port, des structures industrielles et l'étalement urbain fragmentent ces espaces naturels et les fragilisent. Leur identification précise est un préalable pour stopper leur grignotage et pour les protéger. Face à des projets d'ampleur nationale, la place de la biodiversité est fragilisée, et le mécanisme de compensation écologique prend le dessus. Mais s'il est un milieu qu'il est difficile de reconstituer ailleurs, c'est bien le littoral. Aussi faut-il protéger fortement ce qu'il reste par des mesures qui dépassent les documents d'urbanisme et les inventaires naturalistes (réserves naturelles, sites classés, etc.).

Les autres réservoirs de biodiversité sont les zones humides. Dissociées les unes des autres, on les retrouve d'est en ouest sur les bords de l'Aa, du canal de la Haute Colme, du canal de Bergues et dans les Moères. Elles aussi sont fortement menacées par les fragmentations diverses des routes, des canaux, des industries ou de l'urbanisation. Elles sont d'autant plus fragiles que pour la plupart d'entre elles,



L'eau « accroche » la biodiversité. Photo : Sébastien Lebel, AGUR

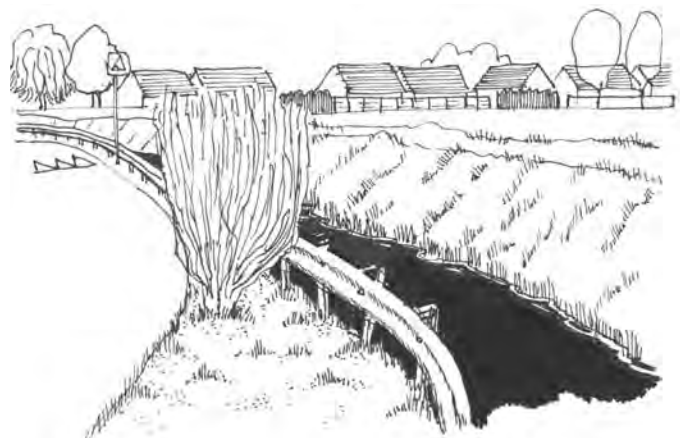


elles ne sont pas perceptibles dans le paysage agricole. La réintroduction d'arbres le long des canaux dans ces zones humides serait un marqueur fort de cette qualité écologique.

Au-delà de la protection de ces réservoirs et de leurs corridors écologiques, la trame verte et bleue peut se décliner à une échelle beaucoup plus fine, s'appuyant sur tous le réseau hydrographique du polder et sur la présence végétale ou potentielle au sein des tissus bâtis.

Les zones industrielles, notamment, disposent potentiellement de vastes surfaces d'espaces naturels. Parce que les bâtiments gigantesques s'implantent sur des parcelles très vastes, les surfaces non bâties, couvrent de grandes surfaces. Reconquérir ces surfaces enherbées ou minérales (donc pauvres en biodiversité) pour les replanter d'espèces locales permettraient de faire pénétrer plus profondément la nature dans les tissus bâtis. Il pourrait en être de même à l'échelle des quartiers habités.

Favoriser les continuités de nature en cœur de ville peut se traduire en créant « *des parcours végétalisés, des ouvertures, et en laissant la végétation prendre le dessus.* » « *L'eau est le meilleur corridor de la biodiversité. C'était le point de départ de nos réflexions.* »



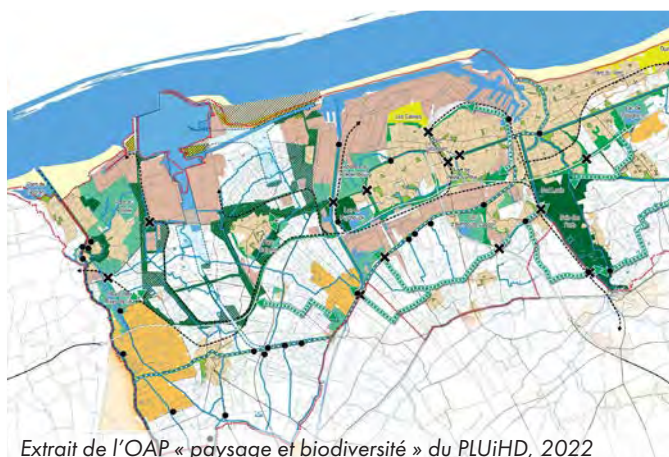
Dessin Vincent Charruau, AGUR



« Pour la ville de demain,
nous devons intégrer la
nature comme liant »

Poursuivre le réseau de trame verte et bleue

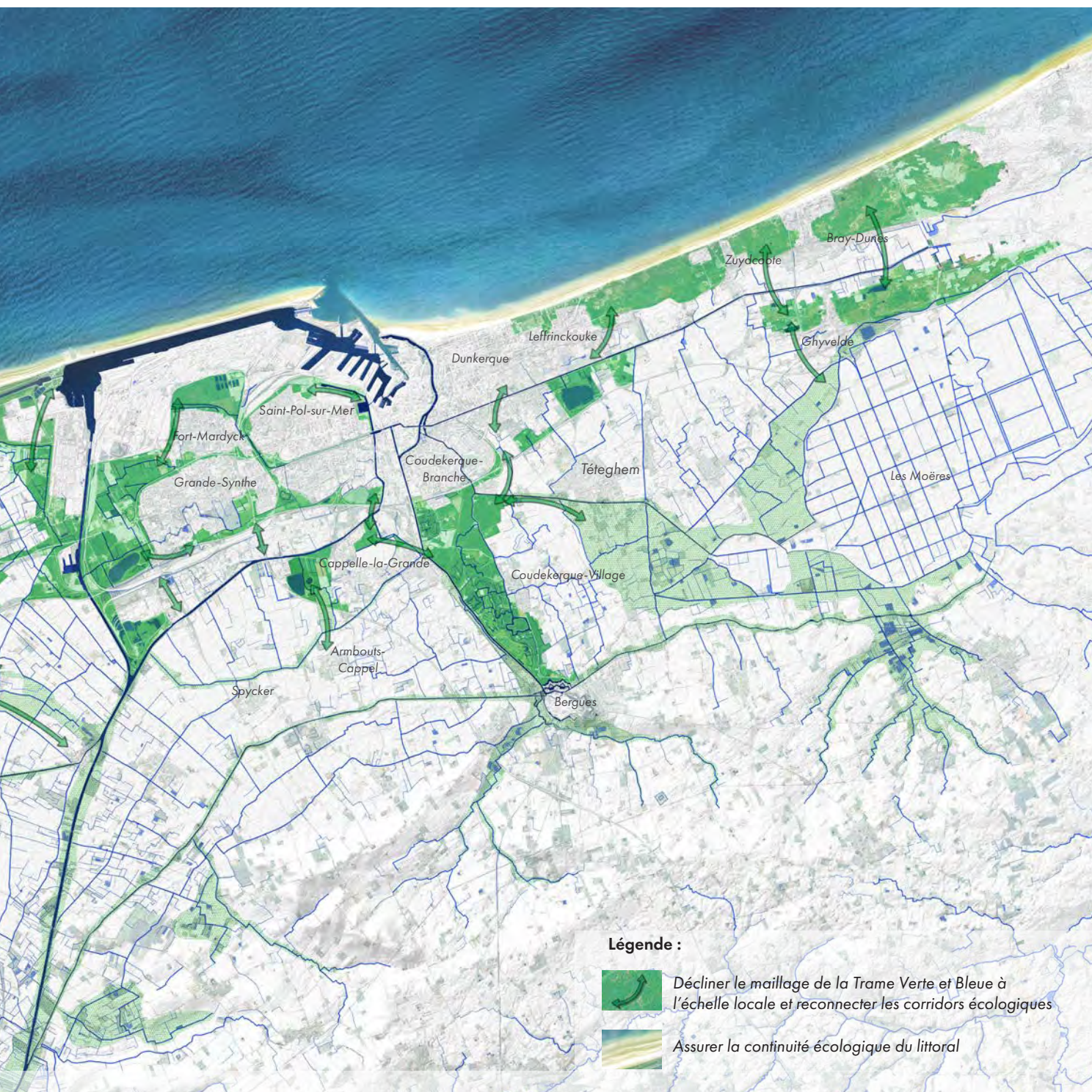
Pour que ce maillage soit pris en compte dans tous les projets d'aménagements, il s'agira d'inscrire les parcelles stratégiques en termes de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (notamment le PLUi). Cela est permis par l'article L151-23 du code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. » Cela passera aussi par la réintroduction de quelques ponctuations arborées ou de fourrés dans l'espace agricole du polder. Le réseau de watergangs et de canaux peut servir de support pour ces ponctuations végétales.

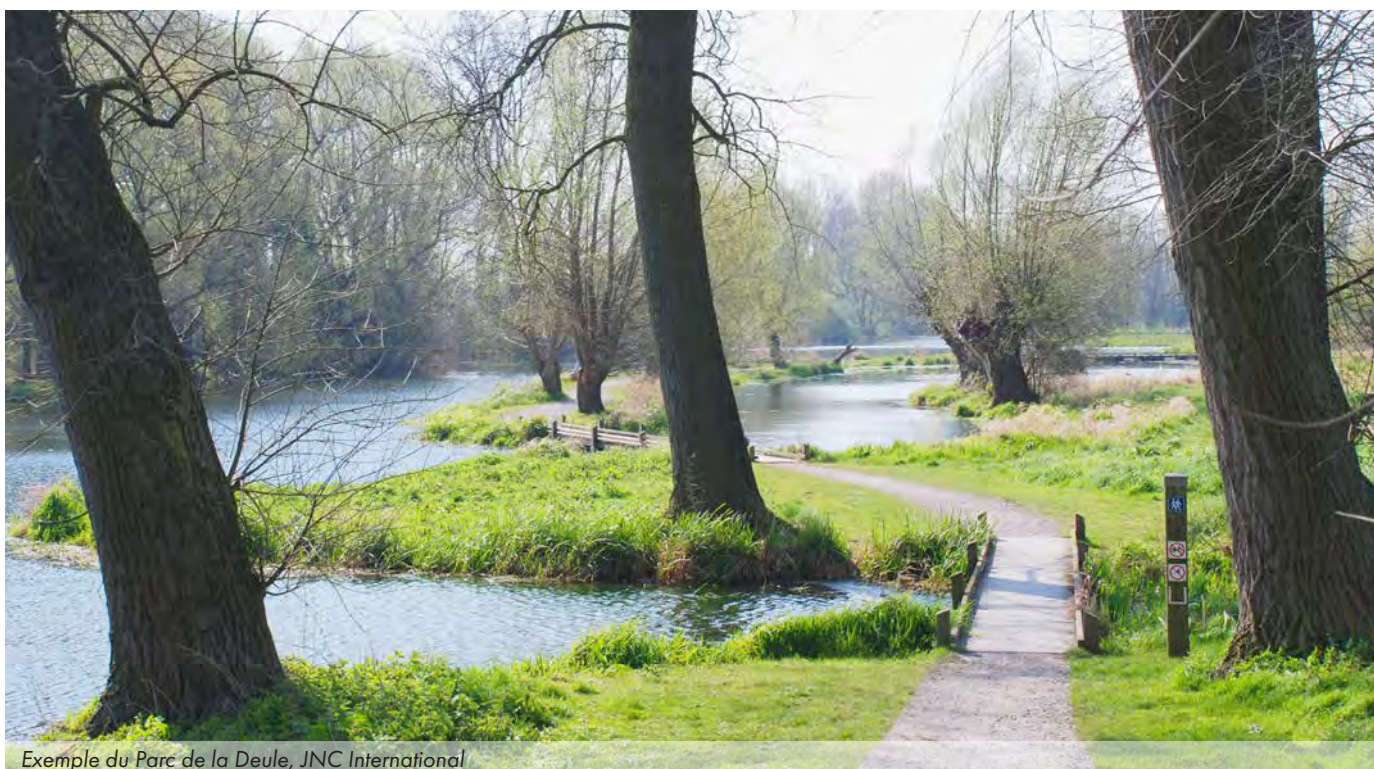


Extrait de l'OAP « paysage et biodiversité » du PLUiHD, 2022



Carte de la trame verte et bleue du territoire





Exemple du Parc de la Deule, JNC International

| Actions cadres : | |
|---|------------------------|
| Reconquérir la biodiversité au nord de Bourbourg, restaurer le corridor écologique et les liaisons douces vers Gravelines et la plage. | Opération pilote n° 13 |
| Protéger strictement les réservoirs de biodiversité du littoral et les connections avec les corridors écologiques à l'embouchure des cours d'eau et des canaux. Poursuivre la politique d'acquisition ou de convention avec le Conservatoire du Littoral et le Département par les ENS. | |
| Identifier les parcelles en friches, abandonnées, dégradées au sein des tissus industriels pour cibler des actions de reconquête d'espaces naturels. Chercher à les mettre en liaison par des corridors écologiques. | |
| Renforcer les dispositions de protection réglementaire pour ces parcelles à renaturer, dans le PLUi (face à l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols,...) | |
| Poursuivre la renaturation des corridors écologiques à l'échelle du SRCE. Se focaliser sur les points de conflits majeurs pour retrouver des continuités. | |
| Poursuivre les acquisitions foncières de protection et la gestion (ENS, CUD,...) sur les parcelles stratégiques de liaisons écologiques, notamment dans les zones humides. | |
| Sensibiliser les propriétaires fonciers pour l'entretien de leurs espaces naturels et la réintroduction de structures végétales locales. | |

B) CRÉER UN MAILLAGE COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES

Poursuivre les efforts de circulations douces

La CUD s'engage depuis plusieurs années dans une amélioration des mobilités douces sur son territoire. Le DK'bus gratuit en est la mesure phare, mais l'aménagement de vélo-routes, voies vertes et chemins verts sont aussi des actions à soutenir et poursuivre.

« Pour moi ce qui est une bonne amorce, c'est la vélo-route. Elle est une colonne vertébrale autour de l'Opération Grand Site. C'est un outil formidable. »

Le maillage des circulations douces gagnerait à se renforcer, à s'affiner, pour n'exclure aucune portion du territoire et améliorer le confort des piétons et cyclistes, en particulier pour rejoindre les espaces naturels et de loisirs mais aussi les lieux de vie et les centres-villes. Les rendre accessibles en circulation douce représente un enjeu important pour les déplacements du quotidien comme pour ceux des loisirs. *« Là, on longe les routes, mais on ne peut pas traverser. Ça donne envie de traverser pour aller jusqu'au lac d'Armbouts-Cappel. »* Retrouver des continuités de chemins, c'est aussi l'occasion d'éviter des désordres et des dépotoirs : *« C'est dans les culs de sac où il y a peu de passage que l'on fait les plus grosses opérations de nettoyage... Si le sentier devenait plus passant, un sentier officiel, cela participerait à limiter les dépôts sauvages. »*

Prendre la main sur les chemins communaux

« Les chemins de remembrement appartiennent à la commune, mais sont utilisés par les agriculteurs. Il y a des espaces de nature à proximité de la ville, mais il faut prendre la départementale pour y aller. C'est dangereux pour les jeunes à vélo, il faudrait sans doute renforcer les chemins. » Pour cela, chaque commune peut commencer par reprendre la main sur ses chemins cadastrés. Combien d'entre eux passent, avec le temps, dans le domaine privé ? Il n'est pas question ici de retirer leur usage (principalement agricole), mais plutôt d'affirmer le caractère commun de ces lieux de passage et d'y organiser une mixité d'usage. Pour rappel, un riverain peut bénéficier d'une prescription acquisitive qui le fait valoir comme propriétaire (d'un chemin communal) s'il peut apporter les preuves de son usage et entretien pendant une période de trente ans. Si l'on en croit la loi de reconquête de la biodiversité de 2016, près de 250 000 km de chemins auraient ainsi disparus en France. Selon Sarah Vanuxem, juriste et universitaire française spécialisée en droit privé, *« la lutte pour le droit de cheminer pourrait [...] réactiver le sens du commun. Elle ferait passer au second plan, voire oublier, la répartition individuelle des terres au profit d'un maillage du territoire ou d'un réseau (ou rhizome) de chemins accessibles à tous. »* (Les Cahiers de l'École de Blois, Le droit au paysage, 2021)

Après avoir recensé les chemins ruraux qu'elle souhaite pérenniser, la commune peut s'engager à les inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Compétence obligatoire des départements, le PDIPR vise à sélectionner les itinéraires de randonnée présentant un intérêt départemental d'un point de vue naturel, culturel ou sportif. Ces derniers doivent répondre à des critères de qualité, de sécurité et de continuité. Dans certains cas, le PDIPR permet aux communes de bénéficier de subventions pour l'entretien, le balisage et la signalétique sur les itinéraires inscrits.



Références extérieures



État initial

Exemple d'aménagement d'une piste cyclable en adéquation avec son paysage



Principe d'aménagement d'une piste cyclable

Mettre en place un balisage « Sauf riverains et cyclistes »

Une autre opération possible, rapide à mettre en place et peu coûteuse est celle d'une réorganisation des routes dans le polder. Avec l'aide d'un plan général des mobilités, il s'agirait d'identifier des routes secondaires pouvant être réservées aux circulations douces et aux ayants-droits. Autrement dit, seuls les riverains pourraient emprunter les routes en voitures ou engins agricoles, ce

qui limiterait les effets pervers des « GPS intelligents » qui génèrent un important trafic sur des routes inadaptées. Cette disposition n'est possible que dans le cas où aucun flux routier indispensable n'est altéré. À terme, cela conforterait des lieux de promenade pour les piétons et cyclistes. Il s'agit alors, simplement, de mener des actions de sensibilisation et d'explication de la démarche aux riverains, puis de reclasser les routes (changements de panneaux de signalisation).



Mise en place d'un balisage « Sauf riverains et cyclistes ». Exemple sur le commune de Chapeau, dans l'Allier

| | |
|--|---------------------------|
| Actions cadres : | |
| Transformer la voie romaine de Spycker en voie douce seulement accessible aux riverains. | Opération pilote n° 14 |
| Répertorier les petites routes qui pourraient être transformées en « Sauf riverains et cyclistes » pour créer un maillage de circulations douces dans le polder. | |



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

6. Consolider l'armature paysagère et naturelle

2.6.A. Décliner le maillage de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale

Opération
pilote n°13

Reconquérir la biodiversité au nord de Bourbourg, restaurer le corridor écologique et les liaisons douces vers Gravelines et la plage.

Protéger strictement les réservoirs de biodiversité du littoral et les connections avec les corridors écologiques à l'embouchure des cours d'eau et des canaux. Poursuivre la politique d'acquisition ou de convention avec le Conservatoire du Littoral et le Département par les ENS.

Identifier les parcelles en friches, abandonnées, dégradées au sein des tissus industriels pour cibler des actions de reconquête d'espaces naturels. Chercher à les mettre en liaison par des corridors écologiques.

Renforcer les dispositions de protection réglementaire pour ces parcelles à renaturer, dans le PLUi (face à l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols,...)

Poursuivre la renaturation des corridors écologiques à l'échelle du SRCE. Se focaliser sur les points de conflits majeurs pour retrouver des continuités.

Poursuivre les acquisitions foncières de protection et la gestion (ENS, CUD,...) sur les parcelles stratégiques de liaisons écologiques, notamment dans les zones humides.

Sensibiliser les propriétaires fonciers pour l'entretien de leurs espaces naturels et la réintroduction de structures végétales locales.

2.6.B. Créer un maillage communautaire des circulations douces

Opération
pilote n°14

Transformer la voie romaine de Spycker en voie douce seulement accessible aux riverains.

Répertorier les petites routes qui pourraient être transformées en « Sauf riverains et cyclistes » pour créer un maillage de circulations douces dans le polder.

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|---|----------|---|-----------------|----------------------------------|
| CUD/DREAL | + | | Oui | Travaux |
| CUD/DREAL/Grand Site/CEL/CD59 | + | | N/C | Veille foncière et aquisition |
| CUD/DREAL | + | | à cartographier | Cartographie et travaux |
| CUD/DREAL | + | | N/C | Urbanisme |
| CUD/DREAL/Grand Site | | | à cartographier | Travaux |
| CUD/DREAL/Grand Site/CEL/CD59 | | | à cartographier | Veille foncière et aquisition |
| CUD/DREAL/Grand Site/CEL/CD59 | | | N/C | Communication |
| Spycer/CUD/AGUR | + | | Oui | Travaux |
| CUD/AGUR | + | | à cartographier | Étude et cartographie |



Construire la ville autrement

Conforter un développement urbain adapté au défi climatique

Selon l'Ademe, les logements émettent 20% des gaz à effet de serre responsables du changement climatique et représentent près de la moitié de notre consommation énergétique. « Réussir notre transition énergétique et écologique passe par une mutation de l'habitat, qui doit devenir plus sobre et plus respectueux de l'environnement. Entre la raréfaction des ressources, le changement climatique et les évolutions des modes de vie, l'exercice est complexe. » (ADEME, Nos logements en 2050, 2020) Il n'en demeure pas moins un défi passionnant à relever collectivement.

Parmi toutes les machines rendues utilisables grâce aux énergies fossiles, la voiture thermique individuelle contribue particulièrement au bouleversement du paysage du Dunkerquois. Elle a rendu possibles une diffusion et un étalement de l'urbanisation partout dans le polder. La sous-estimation des conséquences du phénomène, la plus-value foncière individuelle, les revenus générés par les taxes foncières et d'habitation, la facilité à ouvrir à l'urbanisation plutôt qu'à reconstruire, et la difficulté politique d'arrêter le processus, expliquent que le phénomène d'étalement de l'urbanisation soit toujours en cours aujourd'hui.



A) VISER UN HABITAT PLUS COMPACT, ÉVOLUTIF ET SOBRE

Sur le Dunkerquois, toutes les communes du polder sont concernées par l'urbanisation consommatrice d'espace. Face au défi climatique qui impose de repenser nos modes de vie, il devient urgent de recentrer l'habitat et de freiner une consommation de l'espace qui menace les terres agricoles. Le phénomène du pavillonnaire est aujourd'hui remis en question pour plusieurs raisons :

- une grande consommation de l'espace agricole avec des tissus très peu denses : un rapport du simple au triple entre le pavillonnaire et les cœurs d'îlot jardinés de Rosendaël ou de Coudekerque-Branche (15 à 18 logements à l'hectare pour le pavillonnaire, 45 à 50 pour les cœurs d'îlots) ;
- une augmentation de la dépendance à la voiture individuelle (et au carburant) par un éloignement des zones habitées vis-à-vis des espaces commerciaux et de loisirs. Au-delà de la dépendance, c'est la gestion des trajets et la localisation qui peut être remise en cause. *« À distance égale, je ne prendrais pas mon vélo ici en zone pavillonnaire pour aller faire mes courses. C'est le paysage qui ne donne pas envie de prendre son vélo. La sécurité et le fonctionnel ne suffisent pas, il faut que ce soit agréable. » « À Rosendaël, on a certainement plus de plaisir à sortir de chez soi à pied » ;*
- une urbanisation qui privilégie des constructions au milieu de la parcelle et ne reçoit pas d'architecture bioclimatique. Il en résulte notamment une grande consommation d'énergie qui pourrait être réduite (chauffage des quatre murs, grands volumes, mauvaise exposition des logements, etc.) ;
- une architecture banalisante qui nie l'héritage culturel flamand du Dunkerquois (matériaux, dimensions, etc.) *« Ce qui est gênant, c'est que ces maisons sont toutes pareilles. Dans toutes les villes, partout en France, c'est la même chose. »* Cette architecture demande aussi une grande quantité de matériaux non ou difficilement recyclables ;
- des difficultés à constituer des jardins

intéressants sur le long terme. Il y a aussi une perte du patrimoine végétal : *« La densité végétale est plus forte dans les zones densément habitées et plus faible dans le pavillonnaire » ;*

- une pauvreté des espaces publics qui se réduisent, le plus souvent, à la voirie ou à des zones « techniques » (bassins de rétention des eaux de pluie, placette clôturée, chaussées, etc.) *« Il faut créer des lieux pour se rassembler. Si on ne créait pas l'offre, les gens vont rester chez eux » ;*
- une mixité sociale souvent inexistante. Ce type d'habitat ne s'adresse qu'à une catégorie sociale et à une génération. *« C'est ce que souhaite la majorité des jeunes couples aujourd'hui. Pour eux, c'est une reconnaissance sociale. »* Mais ce modèle exclu les personnes âgées ou les étudiants qui sont trop isolés ou dépendants de la voiture individuelle, trop éloignés de la mer et des espaces de nature, des bars et des restaurants, etc. ;
- une faible capacité de mutation de la forme urbaine. Des maisons pavillonnaires non-mitoyennes et organisées « en plat de nouilles » ne se transforment pas aussi facilement qu'une rue ouvrière traditionnelle où les maisons peuvent s'agrandir en hauteur ou vers l'espace jardiné central.

Mais alors, quel est l'avantage d'un pavillon et pourquoi a-t-il autant de succès ? *« On recherche de l'espace », « moins de voisins », « après avoir habité pendant longtemps dans des maisons mitoyennes, j'avais besoin d'intimité. »* Finalement, rien qui ne soit incompatible avec des habitats différents du pavillonnaire, à condition de bousculer les codes, innover dans nos façons de construire (forme urbaine, jardins et espaces communs, isolation sonore et thermique des bâtiments, etc.) et offrir davantage de choix aux habitants. Il faut, pour cela, tenir compte de la diversité de leurs parcours de vie. Pour aller vers un autre modèle d'habitat, en adéquation avec notre temps et nos ressources, trois principes généraux pourraient être mis en place.

Comparaison des formes bâties

(les prises de vues aériennes sont à la même échelle)

Tissu pavillonnaire

- une grande consommation de l'espace agricole
- une augmentation de la dépendance à la voiture
- une architecture banalisante et rarement bio-climatique
- pauvreté des jardins et espaces publics
- peu de mixité sociale
- faible capacité de mutation du tissu bâti



Coeur d'îlot traditionnel

- environ trois fois plus de logement sur un même espace
- des coeurs d'îlots souvent intéressants lorsque les jardins ont été conservés
- une forme urbaine plus facilement évolutive (ajout d'un étage ou d'une verrière côté jardin)
- une possible mutualisation de la production/consommation énergétique





« Maintenant, avec l'évolution des structures familiales, on observe une sous-occupation des logements et il y a une demande de logements plus petits. »

Vers un habitat plus évolutif

Pour proposer des alternatives aux tissus pavillonnaires traditionnels, il est nécessaire d'intégrer la capacité de mutation des formes bâties dès la conception. Autrement dit, nous devons penser avec un coup d'avance.

Pendant la conception d'un projet urbain, Il devient nécessaire de se questionner sur sa possibilité de transformation :

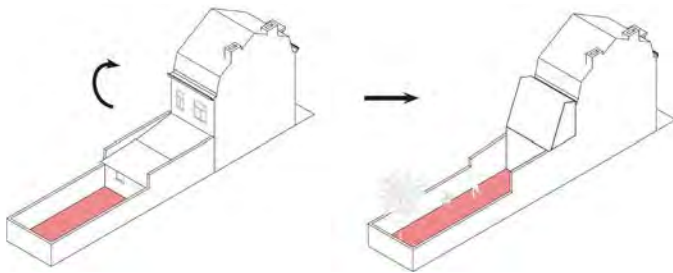
- La forme urbaine pourra-t-elle s'adapter à de nouveaux usages dans le temps ? Pourra-t-on agrandir le logement ? Monter d'un étage ? Le transformer éventuellement en bureau ? Passer d'un grand logement à deux petits logements ? Accueillir un commerce ? etc....

- La forme urbaine pourra-t-elle se transformer vers plus de densité (nouvelles constructions) ou au contraire vers plus d'ouverture (démolitions) dans les décennies à venir ? Peut-on laisser des parcelles non bâties au cœur des quartiers et se dire qu'elles pourront être construites plus tard ? Peut-on imaginer démolir plus tard certains bâtiments pour retrouver des liaisons avec les quartiers alentours ?

- La forme urbaine est-elle capable d'intégrer un urbanisme transitoire ? une occupation éphémère dans l'attente d'une programmation plus pérenne ?

Ces questions se posent tout autant vers des projets neufs que vers des projets de renouvellement urbain qui, avec le temps, prendront de plus en plus le pas sur les projets neufs.

« Avant le NPNRU sur l'îlot des Peintres, on a cherché à restructurer les tours au lieu de les détruire. Mais c'était compliqué et beaucoup trop cher du fait des colonnes prévues pour les ascenseurs. Aujourd'hui, on fait des structures plus simples qui permettront une transformation qui sera certainement plus aisée. »



Modularité des maisons dites « 1930 » d'un quartier Lillois exprimé par de jeunes architectes innovantes.

Dans le cadre du projet "Habiter2030" les maisons 1930 sont transformées par :

- La démolition des extensions obsolètes. Le plan de la maison est reconfiguré et les pièces humides sont placées au coeur de la maison, permettant de reconnecter les espaces de vie avec le jardin.
- L'ajout d'une verrière bioclimatique, offrant une surface supplémentaire, tout en optimisant les performances thermiques du bâtiment.
- La production locale d'énergie issue de ressources renouvelables et sa mutualisation au sein de l'îlot.



Denitsa Hristova et Thais Angelis, architectes DE. Projet lauréat du prix « coup de coeur », concours des Espoirs de l'Architecture de BNP Paribas Real Estate « Bâtiment bas carbone, bâtiment vivant » en 2019



Côté rue, un bow-window, améliore la luminosité. Toutes les fenêtres sur rue sont doublées, et les menuiseries d'origine conservées.

Sur le toit et sur la façade jardin, des capteurs solaires permettent de récolter de l'énergie.

Côté jardin, une serre remplace les extensions anciennes. Elle offre deux nouvelles pièces de grande qualité. Elle est une barrière thermique habitable tout au long de l'année, réduisant ainsi les pertes de chaleur de la maison. En outre, son inclinaison permet une production thermique solaire efficace en hiver comme en été. L'eau chaude produite peut être stockée. Elle est distribuée par des panneaux radiants installés au plafond, libérant les murs. On l'utilise aussi pour se laver et faire tourner le lave-linge et le lave-vaisselle.



Association Habiter2030 (projet Solar Decathlon Europe 2019)



Vue perspective de la transformation d'une maison 1930. Denitsa Hristova et Thais Angelis, architectes DE

Vers un habitat plus compact

Il convient aussi de concentrer l'habitat pour concrétiser « *le concept de ville du quart d'heure, qui engendre plus d'interactions, par exemple lorsque que l'on va aller chercher son pain le matin à pied.* » La lutte et l'adaptation au changement climatique offrent l'occasion de repenser des logements plus groupés en les associant finement aux services de la ville (équipements, commerces, espaces verts), comme ils étaient autrefois dans les villages et les bourgs, avant l'avènement du pétrole et de la voiture qui ont permis d'habiter de plus en plus loin des lieux d'activités. Concentrer les constructions, c'est construire des quartiers de proximité. Des quartiers où l'habitat, les commerces, les équipements, les services sont suffisamment proches les uns des autres, qu'il est inutile de prendre sa voiture pour se rendre d'un point à l'autre. Des quartiers où les espaces de nature et de loisirs sont accessibles à pied ou en vélo. Des quartiers où l'espace public est un espace commun, partagé, un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants. La place du village, la place du marché, le parc public sont des lieux qui existent encore aujourd'hui, mais pourquoi faudrait-il y venir en voiture, pourquoi certaines habitations en sont-elles si éloignées qu'il est impensable de s'y rendre autrement qu'en voiture ou transport en commun ? Est-ce un avantage d'être si loin des centres ? N'est-on pas, au contraire, pénalisé financièrement quand on est obligé de prendre quotidiennement sa voiture ?

Construire de manière plus compacte ne veut pas forcément dire plus dense. Sur une même surface, l'objectif n'est pas de loger plus de monde, mais seulement de regrouper les constructions. Construire de manière plus compacte ne veut pas dire moins de nature. Au contraire, en favorisant les constructions regroupées, cela permet de dégager des espaces jardinés ou de nature plus grands au cœur des tissus habités. L'idée est de maintenir de grands espaces de nature en ville, des espaces partagés, publics, pour créer un cadre de

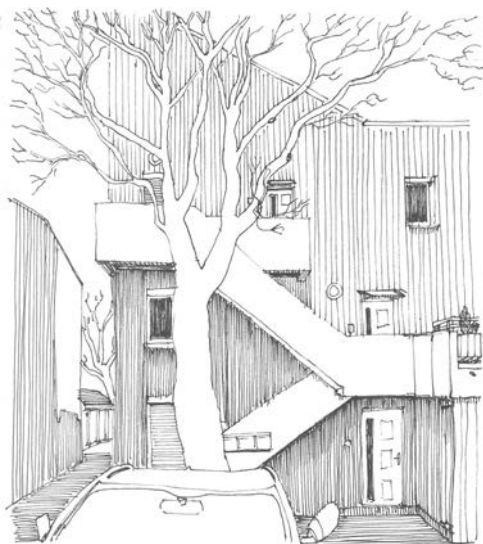
vie désirable pour les habitants. « *C'est une forme de bâti dense qui ouvre sur une qualité paysagère. D'un point de vue santé, on a observé que les personnes qui avaient une vue ou un accès à des espaces verts pendant le confinement, ont mieux vécu le confinement.* »

Construire de manière plus compacte sous-entend aussi de mieux mêler les différentes fonctions urbaines, l'habitat, les commerces et le tertiaire. En finir avec les quartiers monospécifiques de logements d'un côté et des centres commerciaux à l'autre bout de la ville. Toute nouvelle opération urbaine devrait se poser la question de la proximité des commerces, des écoles, des services sociaux et médicaux. Les permis de construire ne devraient être acceptés que dans le cas où tous ces services restent accessibles à pied ou en vélo.

La ville de Grande Synthe, au cœur de la Communauté Urbaine, a beaucoup expérimenté sur les formes urbaines plus compactes au cours des dernières décennies. Elle est, à ce titre, un laboratoire à ciel ouvert de cette démarche associant plus de compacité urbaine, plus de mixité fonctionnelle et plus de nature.

Le contexte national et régional (Zéro Artificialisation Nette, Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, SRADDET, etc.) y pousse de façon plus efficace qu'auparavant.

Pour rendre ce principe possible, il s'agit dans un premier temps de l'inscrire dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements), d'exiger la compétence d'un architecte, urbaniste ou paysagiste dans les nouveaux projets, de soutenir davantage la réhabilitation et l'adaptation du bâti en centre-ville ou centre-bourg. Il s'agit aussi d'encadrer le développement commercial en périphérie au profit d'un soutien financier en faveur des initiatives d'implantation du multiservice dans les villages ou au cœur des quartiers. Dans cet esprit, la collectivité peut acquérir ou utiliser son foncier et le louer au porteur de projet.



*en partage l'escalier ?
Cap ou pas cap ?*

Dessins Vincent Charruau, AGUR



Exemple d'un habitat intermédiaire au croisement de la rue de la Gare avec la rue du Bas-côté à Grande-Synthe



En parallèle, il est nécessaire d'accompagner les développeurs et les professionnels de l'habitat dans la prise en compte de ces enjeux. Un immense travail de pédagogie est à réaliser à ce sujet, auprès de tous les acteurs du territoire pour leur montrer qu'il existe des alternatives positives et valorisantes qui seraient parfaitement acceptées par les habitants.

Vers un habitat plus sobre

De façon concomitante aux deux principes ci-dessus, la qualité de construction des logements ou des bureaux - commerces est un point essentiel pour préserver les ressources de notre planète. La compacité du bâti offre d'ailleurs une première réponse à la préservation des ressources. En accolant les bâtiments, on utilise moins de matériaux et on favorise des économies d'énergie pour le chauffage. Dans la phase de conception, il sera essentiel de s'interroger sur la sobriété : le projet urbain vise-t-il la neutralité carbone (déplacements doux, cycle des matériaux, etc.) et mobilise-t-il les conditions climatiques pour réduire la consommation énergétique et les phénomènes d'îlots de chaleur ? Le projet urbain répond-il précisément aux besoins des usagers ? Mobilise-t-on pleinement les éléments déjà présents sur le site pour créer des lieux agréables et de qualité (présence de l'arbre, de l'eau, etc.) ? Utilise-t-on des matériaux recyclés ou recyclables qui pourront être réemployés dans les décennies à venir ? Utilise-t-on les justes quantités de ressources nécessaires pour donner vie au projet en évitant les surconsommations de ressources (énergétiques, matières, financières...) ?

Reconstruire du neuf sur de l'ancien

Anticiper la mutation des formes bâties et le recyclage des matériaux de construction dans les nouvelles opérations nous amène logiquement à s'interroger sur la nécessité de construire du neuf sur de l'ancien, d'importer moins de matériaux pour réduire notre empreinte carbone, de faire davantage avec l'existant. Ainsi, il est essentiel de poursuivre l'engagement en faveur du renouvellement urbain et la rénovation du bâti ancien : habitat dégradé, passoire thermique, etc.

Il s'agit ainsi d'accompagner significativement les porteurs de projets dans la réhabilitation : conseil architectural, recherche de subventions, création d'une filière locale de réemploi.

| Actions cadres : | |
|---|---------------------------|
| Lancer un plan de revitalisation des cœurs de bourgs de Spycker et Ambouts-Cappel. | Opération pilote n° 15 |
| Former les décideurs et les porteurs de projets à un urbanisme plus vertueux, répondant aux défis du dérèglement climatique, par des conférences, des visites d'opérations réalisées. | |
| Lancer des opérations pilotes dans les communes urbaines, comme dans les communes rurales en développant le concept du logement intermédiaire qui associe logement individuel et compacité : une maison sur une maison, l'une a un jardin, l'autre une terrasse. | |
| Concevoir les nouveaux quartiers en lien avec les quartiers riverains. Relier les espaces publics entre eux par des chemins piétons et des pistes cyclables. Composer en premier lieu la trame des espaces publics. Concevoir ensuite, les ensembles bâtis à partir de l'espace ouvert (public ou privé). | |
| Planter généreusement les espaces publics et limiter au minimum les surfaces minéralisées. Composer la palette végétale en favorisant la trame verte et bleue urbaine. | |
| Mettre en place le principe du Bimby (Build in my back yard : construire dans le fond de son jardin) et sensibiliser les habitants des tissus pavillonnaires à ce concept. | |
| Retrouver une centralité dans les villages du polder qui concentre et anime la vie de quartier. | |
| Développer une offre urbaine pour les nouveaux habitants qui dépasse l'offre de logements, en y incluant les différents services que la ville peut apporter à ses concitoyens, notamment en termes d'équipements publics, de commerces, de cadre de vie, de santé et de bien-être. Imposer aux promoteurs de lister l'ensemble des services associés aux logements créés, y compris en termes de coûts. | |

B) CONCEVOIR DES ESPACES PUBLICS ÉCONOMES QUI ACCUEILLEN L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Végétaliser les espaces publics et concevoir des îlots de fraîcheur urbain

« Comment faire pour améliorer les espaces publics dans une optique d'adaptation au changement climatique ? Aujourd'hui, tout est très minéral. Il faut donc créer des îlots de fraîcheur dans l'espace public, créer des lieux pour se rassembler et générer des usages en dehors de chez soi. »

La végétalisation en ville est source d'embellissement et de qualité de cadre de vie. Selon l'APUR, elle est également essentielle au développement de la biodiversité et participe localement au rafraîchissement (ombrage, évapotranspiration...), à la gestion des eaux de pluie (infiltration) et à l'amélioration de la qualité de l'air (fixation des poussières, du CO² et de certains polluants). Les Dunkerquois en sont bien conscients, *« la végétation ce n'est pas uniquement pour le plaisir des yeux », « c'est aussi pour diminuer la température en ville, favoriser la perméabilité des sols... Et ainsi s'adapter aux conditions climatiques. »* Débitumer et végétaliser les sols permet en effet de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. La pleine terre et la végétation rafraîchissent l'air la nuit, contrairement aux revêtements minéraux (sols bitumineux, bâtiments, etc.) qui emmagasinent la chaleur le jour et la relâchent la nuit. Les arbres, par leur évapotranspiration et leur ombre en journée, agissent comme des climatiseurs naturels.

Des actions concrètes peuvent être mises en œuvre, non sans difficultés et courage politique. Il s'agira d'évaluer les surfaces minérales qui peuvent être réduites (chaussées surdimensionnées, places de stationnement, trottoirs, etc.) et plantées. Ces actions, loin d'être inconfortables à terme pour les habitants, méritent de leur être expliquées par une communication soignée et anticipée. Sur la majorité du territoire, nous agissons en réaction. On se rend

compte, après coup, que l'espace est trop minéral et génère des températures élevées, peu d'ombrage et d'espaces agréables pour s'y tenir. Mais il reste primordial d'anticiper cela dans les nouvelles opérations en concevant un « urbanisme végétal » qui prend en compte les arbres, compose avec l'existant, donne une place généreuse à la nature. La forte végétalisation des espaces publics de Grande-Synthe est probablement l'exemple le plus parlant, il peut servir de modèle pour les autres communes de la CUD.

Face au besoin croissant de végétaliser les espaces publics et aux conjonctures actuelles qui génèrent des problèmes d'approvisionnement en végétaux, la création d'une pépinière locale et la constitution d'une « banque de graine » semblent des actions très intéressantes. Elles permettraient d'instaurer, sur le territoire et sur le long terme, une réflexion sur le choix des essences à planter (notamment en lien avec le changement climatique) et une certaine autonomie en jeunes plants pour la collectivité. Il s'agit de s'appuyer sur le patrimoine végétal existant, par exemple au Bois des Forts. Ce dernier, dont la diversification est à l'œuvre depuis plusieurs années, pourrait devenir un grand « parc-pépinière » à échelle communautaire. La réflexion sur la végétalisation et la création d'une pépinière servirait aux projets urbains, notamment aux NPNRU.

Références extérieures

Recueillir les eaux pluviales des surfaces imperméables

Faciliter leur évapotranspiration et leur infiltration dans le sol

Créer des îlots de fraîcheur par une végétation dense et sur plusieurs strates





Références extérieures

Les actions comme « Jardinons nos villages »

Depuis septembre 2013, le CAUE de Loir-et-Cher pilote l'initiative « Jardinons nos villages », pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal ». Des ateliers participatifs « je jardine ma rue » sont menés dans plusieurs communes. Le projet est initié par un parcours d'identification des végétaux présents dans la commune. Les habitants sont chargés de collecter des graines dans les rues et jardins de la commune afin d'élargir le cortège des vagabondes qui animent les rues du bourg. Des ateliers de jardinage avec les habitants sont ensuite réalisés.

Le jardinage peut contribuer à la création de lien social. C'est en tout cas l'un des objectifs de l'opération « Je jardine mon village » mise en œuvre depuis quelques années dans plusieurs communes du Vexin français. « Je jardine mon village » s'adresse à tous les propriétaires de terrains visibles depuis l'espace public, qui sont invités à l'orner de plantes vivaces – roses, roses trémières, campanules marguerites... - en leur fournissant les plants ou bulbes, du compost et du paillage. Avec pour seul objectif « le plaisir des yeux de tout le monde », résume Alain Rochette, maire-adjoint de Grisyles-Plâtres, commune engagée dans l'opération.



Ateliers participatifs « je jardine ma rue » (Lisle, Selles-Saint-Denis, Mondoubleau). Présentation de l'initiative « Jardinons nos villages », CAUE 41, 2015



« Je jardine mon village », PNR du Vexin Français (78, 95)

Le Jardin des Joyeux, à Aubervilliers

L'ambition était de transformer un lieu minéral pauvre en un jardin de la biodiversité, en recyclant les matériaux sur place sans les exporter, en enrichissant le sol et en plantant diverses espèces végétales. Plus

de 200 espèces de plantes ont été choisies pour leur comportement dans des conditions extrêmes (sécheresse, sols pauvres et peu profonds, variations de températures...) et leur auto-développement (adaptées à un entretien rare et ponctuel).



2015 : un stationnement en enrobé (Wagon Landscaping)



2016 : éclatement de la dalle et sèmis (Wagon Landscaping)



2019 : Suivi botanique et pédagogique du Jardin des Joyeux (Wagon Landscaping)

Gérer autrement

L'augmentation significative des espaces plantés aux dépens des surfaces minérales a de quoi questionner certains élus qui peinent déjà à entretenir les espaces verts de leur commune. *« L'aménagement des espaces verts peu qualitatif s'explique aussi par le fait qu'on n'a plus les moyens humains et financiers d'entretenir certains espaces. On fait donc au plus simple et au moins cher. »*

La « gestion différenciée », mise en œuvre par un nombre croissant de collectivités, permet d'optimiser le portefeuille accordé aux espaces verts en attribuant des degrés d'intervention différents selon le « prestige » du lieu. Au-delà de l'aspect financier, l'idée est de « gérer autant que nécessaire, mais aussi peu que possible. » C'est dans cet esprit qu'un Cadastre Vert a été imaginé par les experts en charge de la gestion des espaces de nature sur le territoire de la CUD. *« Il vise à instaurer une connaissance détaillée et partagée de ces espaces, tant du point de vue d'occupation que de gestion. » (CUD)* Cet inventaire lié au Système d'Information Géographique constitue un bon support de connaissance mais reste à poursuivre pour aboutir à un outil opérationnel d'optimisation et d'actualisation.

Plus largement, un travail de pédagogie est à mener avec le grand public et les élus au sujet de la gestion différenciée qui peut parfois être perçue comme un abandon d'entretien par les pouvoirs publics. *« Les choix de traitement paysager qui ont été fait découlent aussi d'un constat financier. On a fait le choix d'avoir beaucoup de saules tressés car c'est local et que le saule est facile d'entretien. Il y a aussi eu une réflexion sur le bilan carbone par rapport aux nombreux espaces fleuris avant. Sur les arbres d'ornement, on est aussi allé sur la fonction nourricière. »*

Il est aussi possible de mobiliser le pâturage pour l'entretien des espaces verts rustiques, même en ville. Certaines entreprises ou communes font déjà appel à ce type de pratique. C'est le cas sur le site du Fort de Petite-Synthe où six brebis et cinq chèvres naines sont installées jusqu'au mois de novembre. Le pâturage est aussi utilisé sur des espaces naturels sensibles à des fins de conservation. La dune fossile est par exemple en partie entretenue par pâturage équin (environ 22 ha, soit près de 20% du site). *« Depuis 2005, 6 à 7 chevaux rustiques de race Haflinger ont été mis en pâturage sur l'enclos central. » (Plan de gestion 2015-2024)*



Exemple de gestion mesurée des espaces verts à Pezou (41). Tonte simple sur les cheminements et fauche tardive



Chevaux Haflinger sur la dune fossile à Ghyvelde (gérée par le Département du Nord)



Légende :

1. Limiter les mats d'éclairage et viser une simplicité des mobiliers
2. Limiter, dès la conception des espaces, l'utilisation des potelets pour une meilleure expérience du piéton (Photo : Sébastien Lebel, AGUR)
3. Utiliser des mobiliers plus sobres dans les couleurs comme les matériaux
4. Déséquiper les espaces surchargés et accentuer les efforts de sobriété matérielle, notamment aux abords du littoral
5. Limiter la densité des panneaux et viser une harmonisation de l'affichage publicitaire

« Se débarrasser du superflu »

Le mobilier lié à la circulation routière, à la protection des usagers, à l'éclairage ou à la publicité se multiplie sur l'espace public. Les couches s'ajoutent année après année sans forcément se remplacer. Il en advient des lieux saturés d'informations et d'obstacles qui n'en sont pas moins dangereux. Un espace partagé bien signalé sera, en effet, moins accidentogène que deux couloirs (voiture et piéton) strictement séparés l'un de l'autre par une ribambelle de potelets. C'est bien au croisement des deux couloirs que les accidents se produisent, là où se concentrent momentanément les différents usagers. On aura tendance à être plus vigilant et réduire notre vitesse sur des espaces entièrement partagés et non délimités. La multiplication des potelets encombre significativement l'espace public, réduit et contraint les circulations douces, entrave le confort urbain ; sans résoudre efficacement les problèmes de sécurité.

Ainsi, *« il faut désencombrer l'espace public. »* La sobriété que l'on peut engager dans le mobilier et *« la mise en avant des effets de la nature en ville [...] permet d'économiser de l'argent sur d'autres postes. En plus, ça apaise les circulations, la vitesse, etc. »*

Cet élan de sobriété matérielle pourrait être aussi une façon pour la Communauté Urbaine de réduire sa consommation énergétique, notamment lumineuse. Le schéma directeur « plan lumière » est un programme en cours par la ville de Dunkerque (le bon éclairage au bon endroit) et destiné à être déployé à l'échelle de la CUD. Il doit aussi veiller à concilier la lumière et la biodiversité nocturne (exemple : chauve-souris) notamment l'éclairage au niveau des ouvrages d'art.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées dans le cadre de ce programme, l'éclairage vers le haut a été supprimé au Parc du Vent à Dunkerque, la température de couleur est modulée en fonction du site (3 000 K en site urbain, 2200 K en péri-urbain et 0 en espaces verts/parcs), les lampes au

sodium sont converties en LED. Cette modulation de l'éclairage s'étudie en fonction du site notamment en bord de mer où les enjeux écologiques sont forts.

La mise en œuvre d'un « Plan de sobriété lumineuse » est écologiquement et financièrement intéressante. Elle permet de réduire ou de supprimer l'intensité lumineuse de certaines rues sélectionnées à une heure avancée de la nuit. L'ADEME rappelle que les excès d'éclairage public affectent l'humain et l'environnement : *« Parmi les nuisances connues, [...] la pollution lumineuse présente notamment un danger pour la biodiversité avec une modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations »* (Environnement Magazine, 2021) C'est aussi, selon l'ADEME toujours, 41 % de la facture d'électricité des collectivités qui est consacrée à l'éclairage. Ce poste de dépenses est d'autant plus gourmand dans le budget des collectivités, qu'aujourd'hui, nombre d'entre elles sont confrontées au vieillissement des équipements d'éclairage devenus obsolètes et inutilement énergivores.

La ville de Nîmes s'est par exemple lancée dans un contrat de rénovation de l'éclairage public qui vise notamment : *« une baisse de 60 % de la facture énergétique en 7 ans, la réduction de plus de 3300 tonnes d'émission de CO2 par an, une amélioration de la circulation et une réduction des nuisances lumineuses ou l'optimisation du fonctionnement et de l'exploitation. »* (EDF)

Par ailleurs, un RLPi, Règlement Local de Publicité Intercommunal est en cours d'élaboration. Il visera à limiter la densité des panneaux tout en exigeant leur qualité et entretien. Le RLPi ambitionne également d'apporter un soin tout particulier aux entrées de ville. Dans une démarche d'intégration environnementale, une étendue des horaires d'extinction de la publicité lumineuse est envisagée, limitant la pollution lumineuse nocturne et contribuant ainsi au respect de la trame noire.



Photomontage : principe de revalorisation des accès à la plage



État actuel, Avenue Loubet, Dunkerque



État projeté : Enterrement des réseaux, suppression du mobilier superflu,

Actions cadres :

Faire une opération de plantation des rues avec les riverains à Coudekerque-Branche.

Opération pilote n°16

Faire un relevé par commune de la part des espaces végétalisés sur les espaces publics existants. Identifier des secteurs pilotes particulièrement empruntés par des piétons pour l'aménagement de rues ou de places jardinées.

Créer des bandes fertiles aux pieds des arbres et en pied de clôtures privatives. Organiser des plantations par les habitants riverains, avec un soutien par la collectivité pour la fourniture des plants.

Faire une évaluation régulière de l'augmentation de la part végétalisée dans les espaces publics. Mettre en place une grille d'analyse et d'évaluation sur la place de la nature et de l'environnement dans les espaces publics et de leurs conséquences : taux de perméabilité des sols, temps d'infiltration des eaux pluviales, niveau de chaleur urbaine, effet venturi, taux d'ombrage et d'ensoleillement.

Créer une pépinière locale d'adaptation au changement climatique. Elle permettrait, par la constitution d'une "banque de graine", de gérer sur le long terme les problèmes d'approvisionnement d'essences locales (constatés ces dernières saisons de plantation). Mettre en place un protocole de récolte du patrimoine végétal.



réduction de la chaussée et de quelques places de stationnement, renaturation des espaces durcis au contact de la dune, création de voies douces

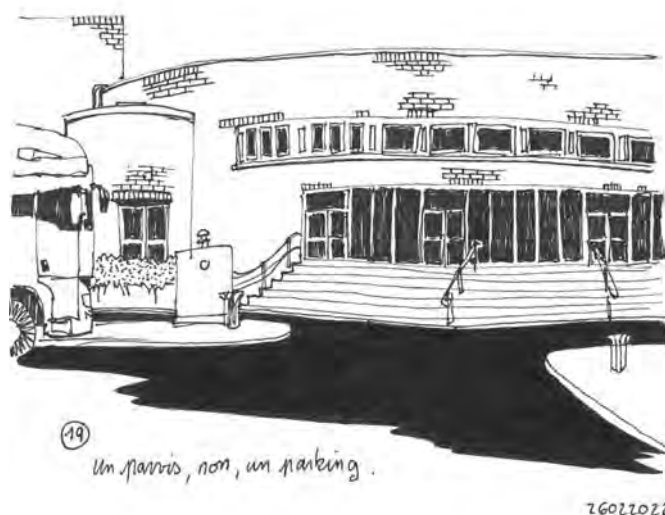
C) RETROUVER UN ÉQUILIBRE DES MOBILITÉS SUR L'ESPACE PUBLIC

Dans plusieurs secteurs du territoire, les accès aux équipements culturels et de loisirs, aux commerces, parfois même au littoral, sont conçus pour et par la voiture (avec son cortège de voies surdimensionnées, de zones de stationnements, etc.). La voiture, indispensable aux déplacements locaux, a pris une place excessive, décourageant l'usage des modes doux et actifs et réduisant la convivialité des espaces de vie. Elle occupe notamment les places des mairies comme les parvis d'églises. Par conséquent, la place du piéton et du cycliste est réduite à « l'espace restant. » *« On a traversé plusieurs parkings ce qui a rendu le cheminement piéton assez désagréables. Il y a beaucoup d'irrégularités dans le parcours, des coupures, des revêtements différents. On peut se poser la question de l'accessibilité des PMR. » « La voiture est omniprésente. On a besoin d'un rééquilibrage des modes de circulation, il y a très peu de place pour les aménagements cyclables. »*

Pour améliorer les déplacements quotidiens et le cadre de vie, il s'agit de revoir les priorités et de retrouver un certain équilibre dans les mobilités. L'espace public doit être pensé d'abord pour les piétons et les vélos, les transports en commun et enfin les voitures. *« Concernant l'installation de pistes cyclables, on n'est pas obligé de refaire forcément la voirie. On peut aussi s'inscrire dans les plans de circulation, apaiser le trafic en réduisant la vitesse ce qui génère du mieux pour les cyclistes et les piétons. »*

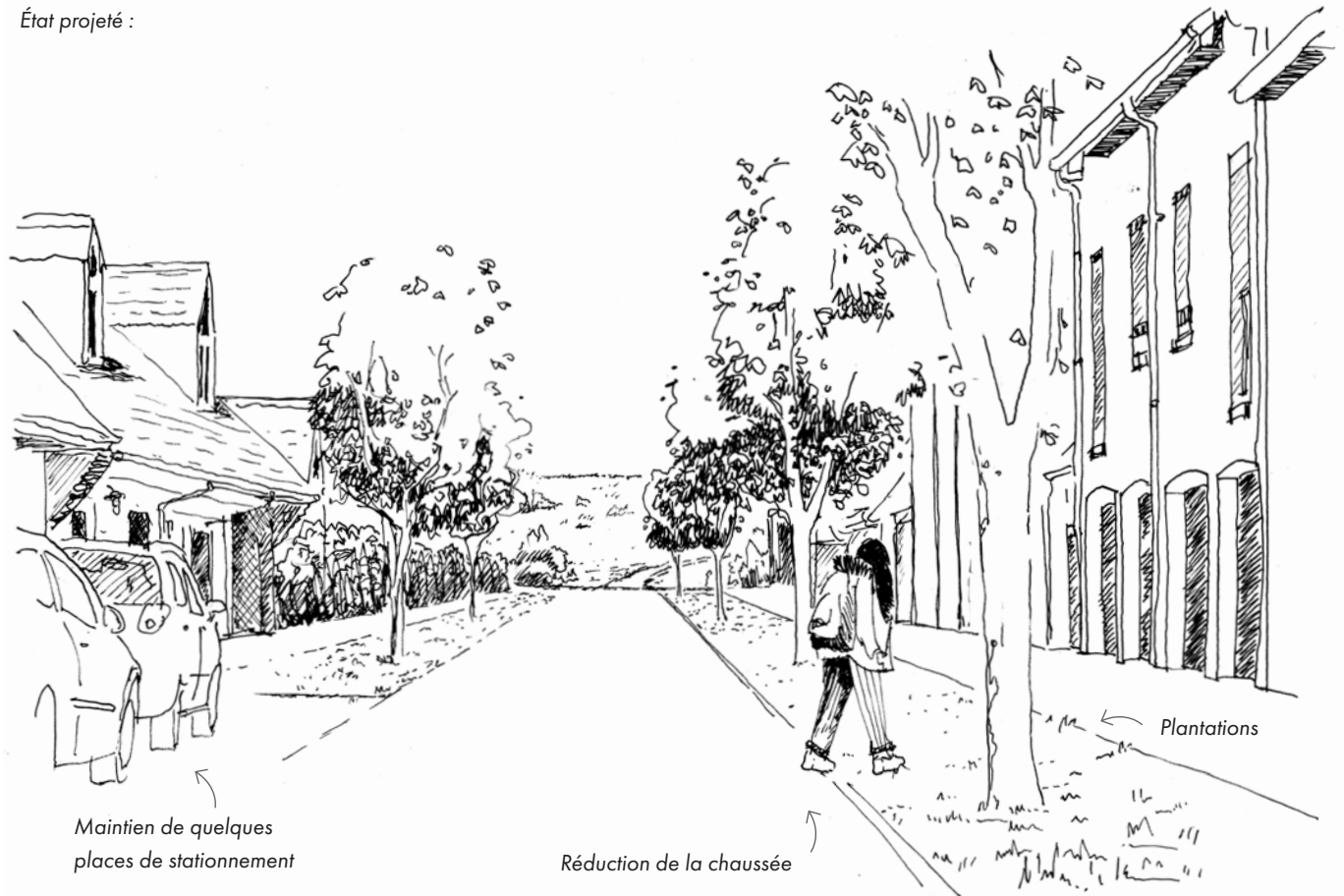
Cela peut se traduire aussi par la réduction des chaussées surdimensionnées au profit des voies douces. Pendant les Causeries, devant une rue fraîchement bitumée, large et dépourvue d'arbres, un acteur de l'aménagement urbain concède qu'il serait nécessaire de revoir le référentiel de conception des espaces publics, il est *« renforcé dans l'idée de partir sur un guide des espaces publics à croiser avec le Plan de paysage. »*

Même si *« la démarche en faveur du piéton et du vélo n'est pas toujours simple avec le grand public qui souhaite conserver une place importante à la voiture »*, il est possible d'engager une diminution progressive des places de stationnement dans l'espace public tout en améliorant l'offre de transport en commun et le confort des mobilités douces. Cela répond en effet à une future obligation réglementaire de mise en place de « zone à faible émission mobilité » pour préserver la qualité de l'air en ville en application de la Loi Climat et Résilience. Ce type d'action a déjà eu lieu dans le périmètre de l'Opération Grand Site, à Leffrinckoucke, où des places de stationnement ont été supprimées au profit d'une restauration d'espaces dunaires. Le résultat est, finalement, apprécié du public selon la maîtrise d'ouvrage voirie à la CUD.





État projeté :



Mutualiser et créer des parkings en silo

Pour retrouver de la place pour les circulations douces et actives (à pied ou à vélo), l'idée serait aussi de repenser la façon de stationner en ville. Les surfaces occupées par des voitures stationnées sur l'ensemble de l'agglomération sont gigantesques : parkings des plages, parkings des centre-ville, parkings des supermarchés, parkings des entreprises, sans parler de tous les parkings linéaires le long des voiries. *« Il y a beaucoup de poches de parking vides. La rue est bruyante, les voitures sont garées sur le trottoir alors qu'on a des parkings vides. »*

Hormis le parking silo de la gare de Dunkerque, tous ces stationnements occupent l'espace au sol, artificialisé par des revêtements enrobés. Un gain de place considérable pourrait être trouvé en mutualisant les places de parkings entre les entreprises la journée et les riverains pour la soirée ; en créant des parkings silos, notamment sur les grands parkings de supermarché, sur plusieurs niveaux, diminuant d'autant la place occupée au sol. *« Il y a sans doute un enjeu à mutualiser les parkings entre le PLUS, le Lidl et le Carrefour. Le moment où il est censé y avoir du monde au PLUS (soir et week-end), les deux enseignes sont souvent fermées et leurs parkings vides. »*



Parking silo proche de la Gare de Dunkerque

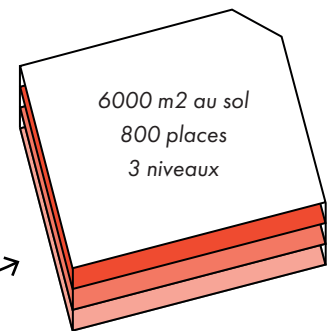
Comparaison des type de stationnement

Stationnement de surface :



Coût : 2 000 € à 5 000 € HT

Stationnement en silo :



Coût : 8 000 € HT à 12 000 € HT

Une empreinte au sol réduite par rapport à un stationnement de surface. La différence de coût étant importante, ce type d'opération doit s'inscrire dans un projet global (restructuration urbaine, construction et vente de logement, etc.) afin de trouver un équilibre économique.

| Actions cadres : | |
|---|-------------------------------|
| Développer le concept de 50% de l'espace public pour les mobilités douces sur le bord de mer de Bray-Dunes. | Opération pilote n° 17 |
| Viser 50% de l'espace public en faveur des mobilités douces pour retrouver la priorité des piétons et des mobilités douces au cœur des quartiers et en centre-ville. Redonner des espaces larges et amples pour les piétons dans l'espace public et limiter la place de la voiture. | |
| Ouvrir rapidement des voies cyclables aux habitants en basculant une partie de la voirie pour les vélos à l'aide de peinture au sol. | |
| Baisser la vitesse de circulation en cœur de ville à 30km/h. | |
| Mutualiser les espaces de stationnement et en construisant des parkings-silos pour les centres-villes et les zones commerciales. | |

Projet-test

Les mobilités douces et la notion de proximité

Coudekerque-Branche

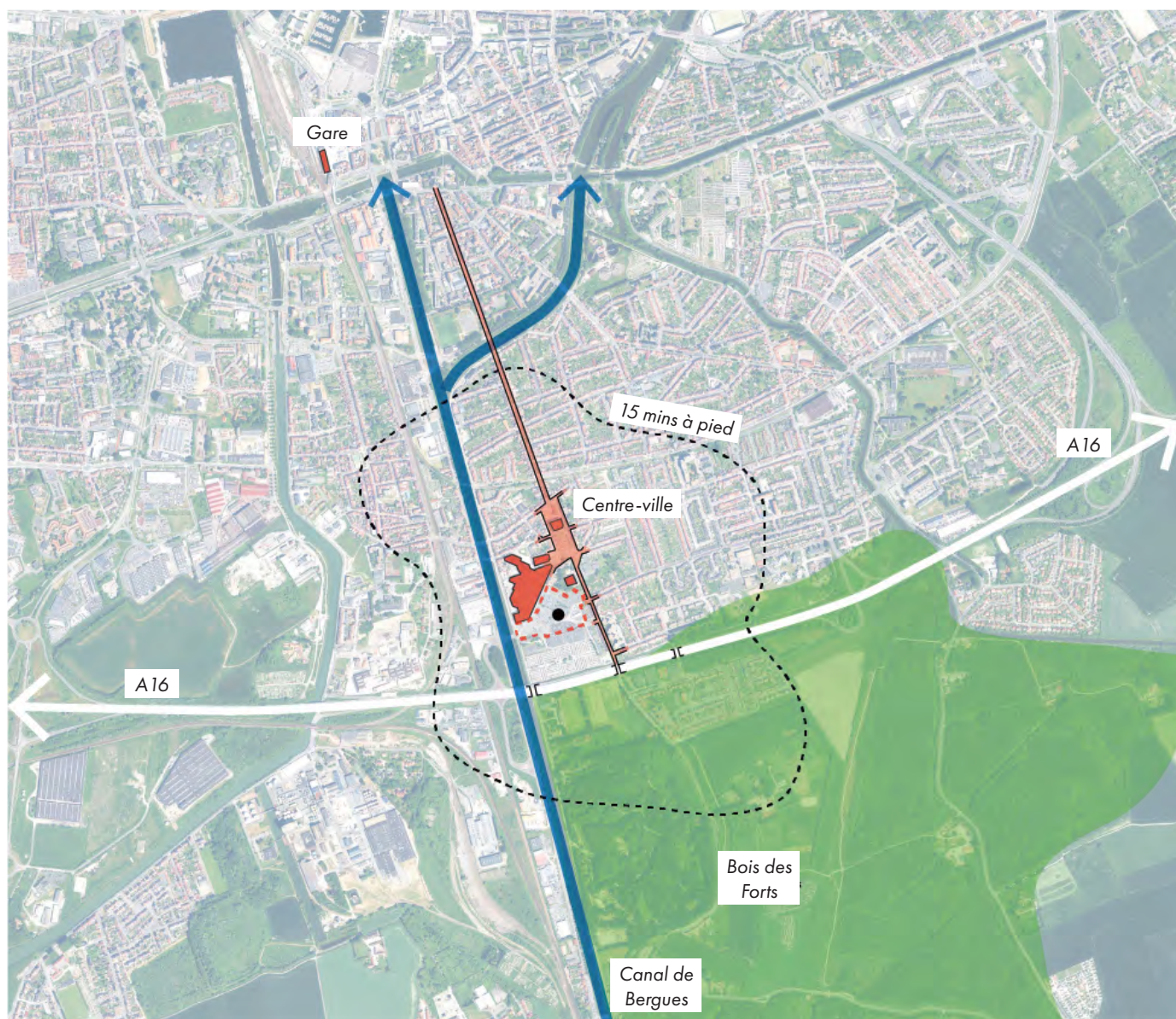
Le parking du Cora, à Coudekerque-Branche, est un site idéal pour réfléchir à l'équilibre des mobilités dans l'espace public. Comment peut-on transformer ces lieux pour les rendre plus agréable pour les mobilités douces ?

« Je n'ai jamais vu la place pleine à craquer »








Pour bien saisir le contexte, nous regardons à une échelle plus large et comprenons que l'espace de stationnement est situé en plein centre-ville, à proximité immédiate des principaux services et équipements, à 15 minutes à pied du Bois des Forts ou du Vieux-Coudekerque et à une sortie de l'autoroute A16.

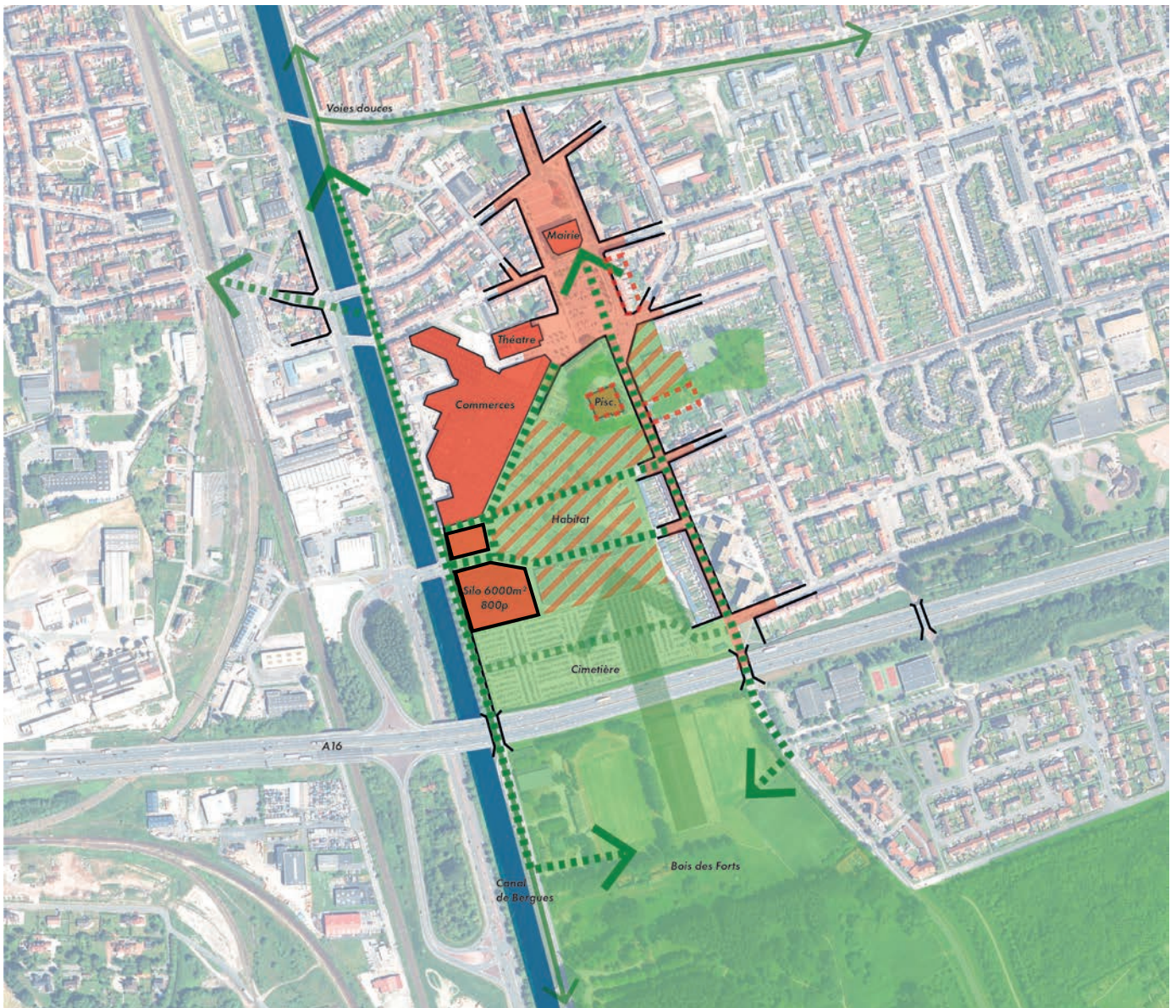
Autrement dit, il se situe dans un endroit stratégique d'un point de vue urbain. La vocation d'un tel espace n'est-il pas d'être habité ? Rapprocher les logements des commerces, services et équipements est une première étape pour limiter la dépendance à la voiture.



Légende :

-  Opération urbaine en cours
-  Lancer une opération d'habitat en centre-ville
-  Parking silo à créer (en lien avec l'équilibre économique général)
-  Mobilités douces à créer / améliorer
-  Parc

État projeté :



Nous avons vu plus haut quels étaient les intérêts d'une opération urbaine à dominance « habitat » sur ce secteur. La parcelle est néanmoins privée, pourquoi le centre commercial déciderait-il de restructurer son espace de stationnement ?

Plusieurs conditions doivent être réunies pour le convaincre. Tout d'abord, le propriétaire vendra sa parcelle au prix du constructible, ce qui n'est pas négligeable pour une surface pareille (3 ha). La construction d'un parking silo qui absorbe en hauteur le même nombre de places (environ 800) permet aux commerces de ne pas faire une croix sur les clients qui viennent en voiture, notamment depuis l'A16. D'un point de vue urbain, la création du silo permet aussi de retravailler la façade côté canal, qui est aujourd'hui complètement dilatée entre le cimetière et le Cora. Le centre commercial bénéficiera également d'une nouvelle clientèle de proximité, pouvant faire ses courses sans voiture ni caddie. D'un point de vue économique, ce type d'opération est tout à fait équilibré. Pour rendre cet espace attractif pour de nouvelles personnes qui s'installent (et donc achètent des lots et rendent la construction du silo possible), il s'agira de proposer une offre de logement singulière. Celle-ci doit notamment profiter de la proximité avec le Bois des Fort pour aller vers un urbanisme végétal.

Il n'en demeure pas moins que ces opérations restent complexes et prennent du temps. La collectivité devra se faire accompagner pour les conduire. Elles mènent, dans ce cas précis, à revoir les mobilités douces dans un projet bien plus global. Travailler seulement sur la végétalisation du parking actuel et la mise en place de voies douces serait non seulement pas à la hauteur des enjeux et très difficile à négocier avec le centre commercial.

Acteurs à mobiliser

Élus et services, habitants, grandes enseignes et autres propriétaires, etc.

Temporalités

Dans l'immédiat : Poursuivre les travaux en cœur de ville (Rue Voltaire)

1- Créer une voie douce confortable
rue Voltaire du centre-ville au Bois des Forts

2- Lancer des études urbaines
sur le potentiel constructible du parking

3- Dialoguer avec CORA
sur les possibilités de restructuration de son parking

4- Achat communautaire de la parcelle

5- Construction du parking silo et des opérations d'habitats, revente des lots



7. Conforter un développement urbain adapté au défi climatique

3.7.A. Viser un habitat plus compact, évolutif et sobre

| | |
|-----------------------|---|
| Opération pilote n°15 | Lancer un plan de revitalisation des cœurs de bourgs de Spycker et Ambouts-Cappel. |
| | Former les décideurs et les porteurs de projets à un urbanisme plus vertueux, répondant aux défis du dérèglement climatique, par des conférences, des visites d'opérations réalisées. |
| | Lancer des opérations pilotes dans les communes urbaines, comme dans les communes rurales en développant le concept du logement intermédiaire qui associe logement individuel et compacité : une maison sur une maison, l'une a un jardin, l'autre une terrasse. |
| | Concevoir les nouveaux quartiers en lien avec les quartiers riverains. Relier les espaces publics entre eux par des chemins piétons et des pistes cyclables. Composer en premier lieu la trame des espaces publics. Concevoir ensuite, les ensembles bâtis à partir de l'espace ouvert (public ou privé). |
| | Planter généreusement les espaces publics et limiter au minimum les surfaces minéralisées. Composer la palette végétale en favorisant la trame verte et bleue urbaine. |
| | Mettre en place le principe du Bimby (Build in my back yard : construire dans le fond de son jardin) et sensibiliser les habitants des tissus pavillonnaires à ce concept. |
| | Retrouver une centralité dans les villages du polder qui concentre et anime la vie de quartier. |
| | Développer une offre urbaine pour les nouveaux habitants qui dépasse l'offre de logements, en y incluant les différents services que la ville peut apporter à ses concitoyens, notamment en termes d'équipements publics, de commerces, de cadre de vie, de santé et de bien-être. Imposer aux promoteurs de lister l'ensemble des services associés aux logements créés, y compris en termes de coûts. |

3.7.B. Concevoir des espaces publics économes qui accueillent l'eau et la biodiversité

| | |
|-----------------------|--|
| Opération pilote n°16 | Faire une opération de plantation des rues avec les riverains à Coudekerque-Branche. |
| | Faire un relevé par commune de la part des espaces végétalisés sur les espaces publics existants. Identifier des secteurs pilotes particulièrement empruntés par des piétons pour l'aménagement de rues ou de places jardinées. |
| | Créer des bandes fertiles aux pieds des arbres et en pied de clôtures privatives. Organiser des plantations par les habitants riverains, avec un soutien par la collectivité pour la fourniture des plants. |
| | Faire une évaluation régulière de l'augmentation de la part végétalisée dans les espaces publics. Mettre en place une grille d'analyse et d'évaluation sur la place de la nature et de l'environnement dans les espaces publics et de leurs conséquences : taux de perméabilité des sols, temps d'infiltration des eaux pluviales, niveau de chaleur urbaine, effet venturi, taux d'ombrage et d'ensoleillement. |
| | Créer une pépinière locale d'adaptation au changement climatique. Elle permettrait, par la constitution d'une "banque de graine", de gérer sur le long terme les problèmes d'approvisionnement d'essences locales (constatés ces dernières saisons de plantation). Mettre en place un protocole de récolte du patrimoine végétal. |

3.7.C. Retrouver un équilibre des mobilités sur l'espace public

| | |
|-----------------------|---|
| Opération pilote n°17 | Développer le concept de 50% de l'espace public pour les mobilités douces sur le bord de mer de Bray-Dunes. |
| | Viser 50% de l'espace public en faveur des mobilités douces pour retrouver la priorité des piétons et des mobilités douces au cœur des quartiers et en centre-ville. Redonner des espaces larges et amples pour les piétons dans l'espace public et limiter la place de la voiture. |
| | Ouvrir rapidement des voies cyclables aux habitants en basculant une partie de la voirie pour les vélos à l'aide de peinture au sol. |
| | Baisser la vitesse de circulation en cœur de ville à 30km/h. |
| | Mutualiser les espaces de stationnement et en construisant des parkings-silos pour les centres-villes et les zones commerciales. |

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|-----------------|----------------------------|
| Spycker/Ambouts-Cappel/CUD/AGUR | + | | Oui | Étude |
| CUD/AGUR | + | | N/C | Communication et formation |
| CUD/AGUR | + | | N/C | Travaux |
| CUD/AGUR | | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Travaux |
| CUD/AGUR | | | N/C | Communication et formation |
| CUD/AGUR | | | Oui | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Communication |
| CUD/AGUR | + | | Oui | Travaux |
| CUD/AGUR/Communes | + | | à cartographier | Cartographie |
| CUD/AGUR/Communes | | | N/C | Travaux et communication |
| CUD/AGUR/Communes | | | à cartographier | Étude |
| CUD/AGUR | | | à cartographier | Étude |
| Bray-Dunes/CUD/AGUR/Grand-Site | + | | Oui | Étude |
| CUD/AGUR/Communes | + | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR/Communes | + | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | + | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | Oui | Étude |



Construire la ville autrement

Fiche action n°

8

Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités

A) ACCOMPAGNER LES MAÎTRISES D'OUVRAGE SUR LA PROGRAMMATION

Lors des Causeries, le sujet de la fabrique de la ville et du rôle de la maîtrise d'ouvrage a été soulevé. À défaut d'éléments factuels et statistiques, il y a le sentiment que *« la collectivité ne prend pas assez son rôle d'aménageur, ce sont les promoteurs qui décident. »* Le résultat constaté sur le terrain n'étant pas toujours satisfaisant (manque de relation, coupure), certains voudraient alors *« garantir une qualité du processus de montage de projet et tenir cette qualité jusqu'à la promotion et l'investissement en phase opérationnelle. »* Pour ne pas se faire distancer des objectifs initiaux, il est nécessaire que la collectivité assume pleinement son rôle de décisionnaire. C'est bien à ce niveau-là que la ville se fait. C'est pourquoi elle peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui est constituée des compétences requises (urbanisme, architecture, paysage) et qui saura l'accompagner au mieux dans son rôle. Elle peut aussi se faire accompagner ponctuellement par des architectes-conseils ou des paysagistes-conseils qui par leur regard extérieur et indépendant pourront aider à la mise en place de projets complexes. Sans cette aide, les projets peuvent échapper au porteur de projet et lui donner le sentiment d'être démuné et impuissant. Le recours à une AMO se justifie par la taille ou la complexité du projet concerné. Elle peut intervenir à toutes les phases : finance, technique, réglementation, passation et gestion des marchés, gestion du planning, management des acteurs, etc.

Cette AMO peut aussi aider à la mise en œuvre du Plan de paysage. Le plan d'actions porte sur 17 communes. Pour qu'il puisse se concrétiser de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des sites-clefs. Ces zooms, ou plans-guides, sont des esquisses programme chiffrées, permettant de définir les périmètres de réflexion, fixer le programme, définir les principes d'aménagement, pouvant alimenter les cahiers des charges et prévoir les budgets correspondants.



Causerie n° 10 sur le soin de l'espace public aux abords du canal exutoire.

La valorisation pédagogique de ces plans-guides doit permettre de multiplier les actions de concrétisation du Plan de paysage global. Ils se poursuivront par des études de maîtrise d'œuvre et des travaux.

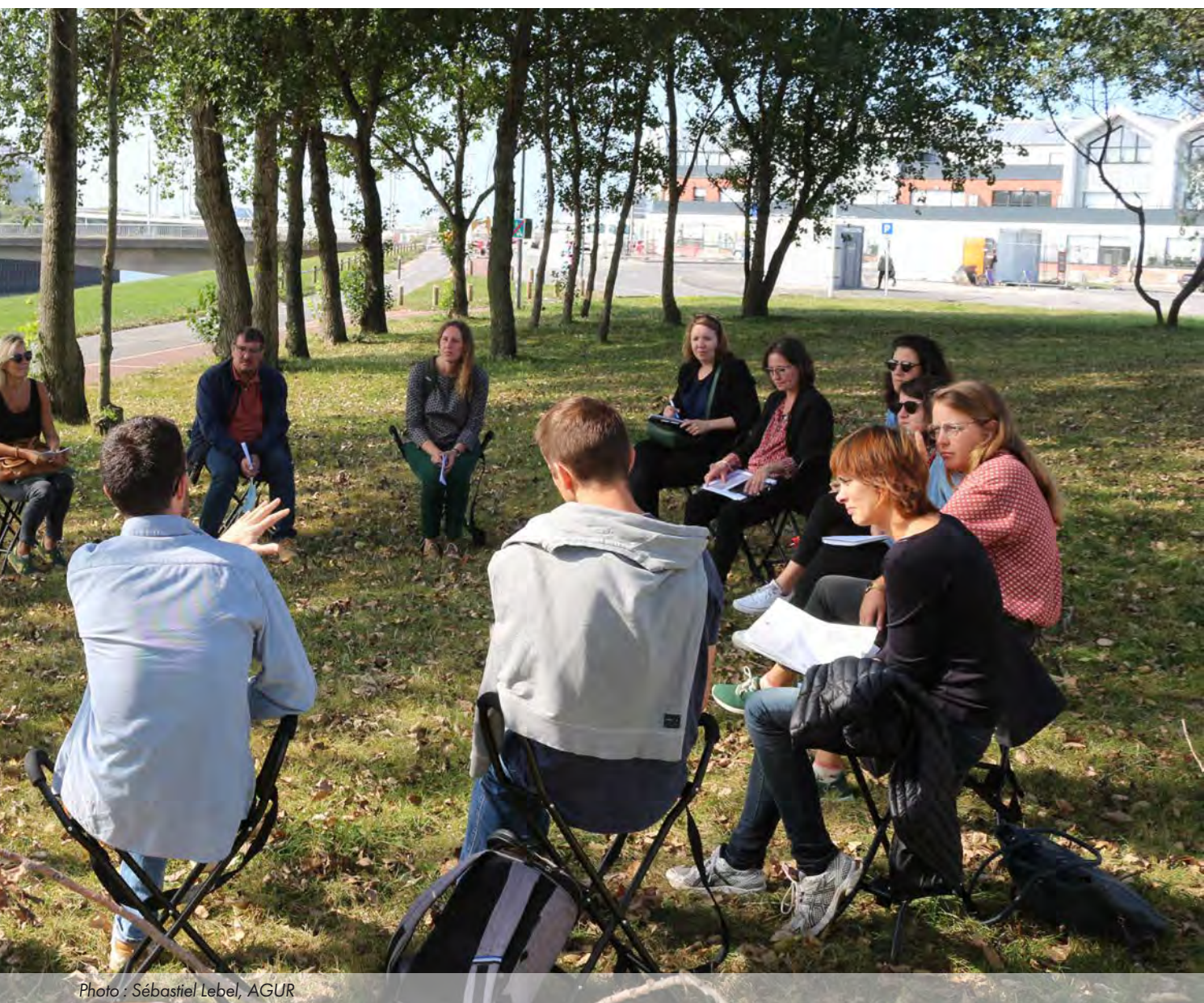


Photo : Sébastien Lebel, AGUR

Actions cadres :

Recruter un paysagiste-conseil et un architecte-conseil au sein de la CUD pour intervenir sur des opérations ponctuelles.

Réaliser des plans guide sur des secteurs identifiés comme prioritaires, et sensibiliser les communes autour des résultats.



B) METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'URBANISME TRANSITOIRE

Comme nous l'avons pressenti pour une mise en réseau des « pépites » du territoire, l'urbanisme transitoire est un moyen de repenser la méthode de la fabrique urbaine. « Il englobe toute initiative qui vise, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser. » (Cécile Diguët, Institut Paris Région) Autrement dit, il aide à imaginer l'avenir d'une friche industrielle, ferroviaire ou portuaire. Il valorise des lieux qui ne sont pas exploitables immédiatement sans les laisser dans leur état de latence, en misant sur la flexibilité, le faible coût et la rapidité de mise en œuvre. L'occupation des lieux, les animations culturelles, la restauration ou l'habitat temporaire peuvent éclairer la programmation du site et découler sur une pérennisation des usages. L'idée reste de tester de nouvelles pratiques urbaines, qui, si elles n'aboutissent pas à une pérennisation, auront eu le mérite de conserver les lieux animés et festifs. Comme toutes les initiatives qui laissent une place importante à l'expérimentation, l'urbanisme transitoire peut se traduire de façon très hétéroclite et s'adapte à chaque lieu.

La distillerie de Coppinaxfort pourrait être un site démonstrateur, à la fois pour trouver une issue à la complexité de sa situation foncière (propriété privée, difficultés d'entretien, possible rachat communautaire), pour sa situation géographique valorisante (usages liés à l'eau et au canal de Bourbourg), et pour son patrimoine bâti exceptionnel à l'échelle de la CUD. « *C'est un lieu qui doit garder son âme tout en faisant du nouveau* » confie Pierre Desmadrille, Maire de Craywick. Si certains imaginent « *repandre les bâtiments industriels pour en faire de l'habitat avec une réhabilitation écologique exemplaire* », d'autres y voient un lieu actif et festif : « *Il y a des choses attrayantes à Craywick : le canal, des espaces agricoles, des petites routes, un village et son patrimoine, on est loin du port, des fumées, etc. Ici, on pourrait s'y sentir bien.* » « *sensation de bien-être, petite oasis dans la plaine agricole.* » « *Beaucoup de gens viennent pêcher ici, l'été il y a des péniches.* »



un immense héritage

1603 2022
SITE TEST # 6
COPPINAXFORT
CRAYWICK
PLAN DE PAYSAGE

Dessins Vincent Charruau, AGUR

Référence extérieure

Le parc des 12 saisons était un projet transitoire de transformation d'une friche ferroviaire dans le 18ème arrondissement de Paris. Pendant 4 ans (12 saisons), le collectif Chapelle Charbon a animé des ateliers avec les habitants du quartier pour progressivement se rapprocher le site. Il a fait appel à des artistes

(vidéaste, graphiste...), paysagistes, artisans, etc. pour insuffler de nouveaux usages et préparer l'arrivée du Parc de Chapelle Charbon en 2020.

Sources photographiques : collectif Chapelle Charbon et Taktyk paysagistes



Réanimation des lieux par la pratique sportive et artistique



Réanimation des lieux par la pratique sportive et artistique



Animation avec des scolaires



Relevé botanique des espèces végétales en place

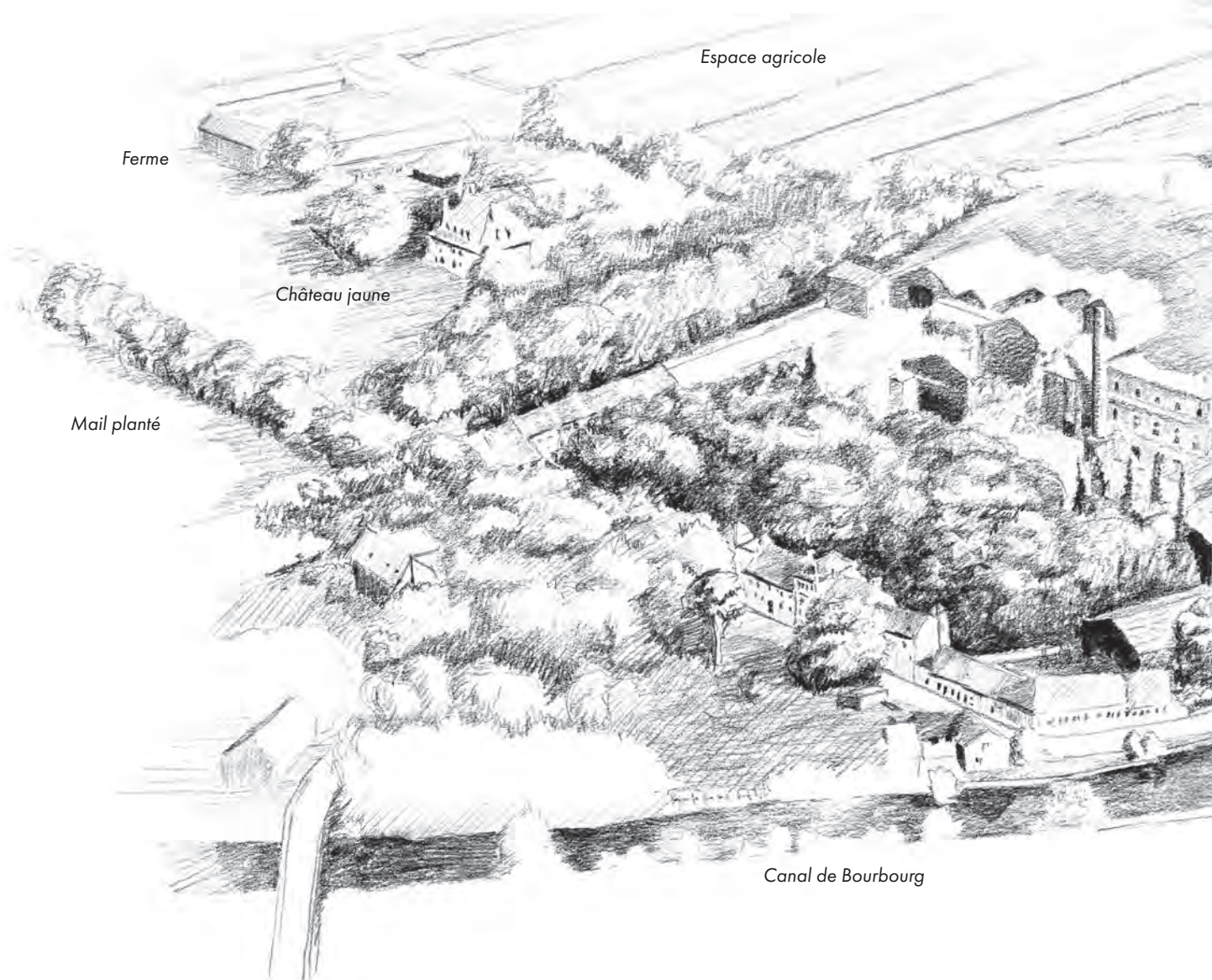
Actions cadres :

Mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire sur la distillerie de Copenaxfort pour animer le lieu et définir la programmation du site.

Opération pilote n° 18

Créer un cercle d'échange avec la CUD, l'AGUR, l'EPF pour discuter sur l'avenir de certains espaces ou bâtiments en friche d'intérêt communautaire.

Projet-test
L'urbanisme transitoire
Coppenaxfort, Craywick





Acteurs à mobiliser

Élus et services, EPF, architecte du patrimoine, paysagistes, associations, habitants, artistes, historiens, etc.

Temporalités

Dans l'immédiat : Sécuriser les lieux

1- Études de faisabilité, pré-programme qui doit faire intervenir un architecte du patrimoine et un paysagiste

2- Animer et archiver

Faire intervenir des artistes, des historiens, des collectifs qui peuvent s'installer temporairement et animer avec les habitants et visiteurs, etc.

3- Faire évoluer le programme

en fonction des expérimentations et des usages temporaires

4- Décider

Dépollution, rachat communautaire, démolition, restauration, reconstruction, etc.



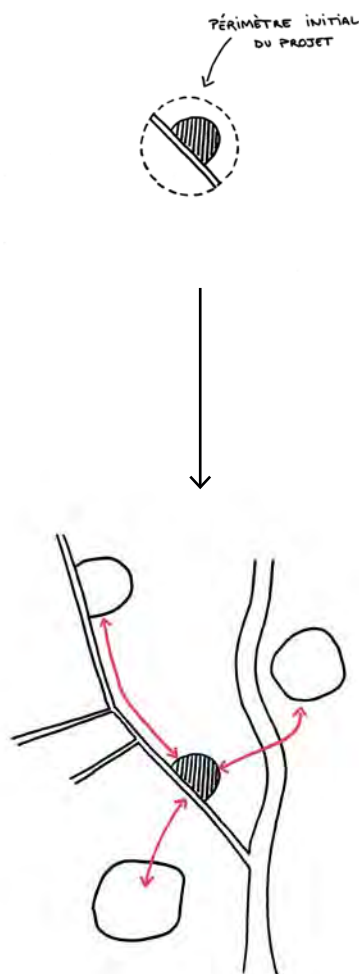
C) MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE ET LES LIMITES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Instaurer une enveloppe financière « 1% paysage et continuité urbaine » pour mieux traiter les lisières extérieures au projet urbain

L'outil « 1% paysage et développement » est né dans les années 1990 à la faveur de projets autoroutiers (A75 et A20). Il avait pour objectif de réserver 1% du montant des travaux de l'infrastructure (souvent des sommes conséquentes) à la réalisation de projets en dehors des emprises de l'autoroute. Cette politique, encore à l'œuvre aujourd'hui (par exemple sur la RCEA A79), ne se limite qu'à des projets d'infrastructures. Elle permet néanmoins d'agir concrètement sur la qualité du paysage traversé, induisant de fait une meilleure insertion de l'ouvrage. Cette politique est intelligente pour trois raisons :

- c'est un outil financier, et donc un levier important (probablement le seul qui traite de façon aussi directe la question du paysage) ;
- le principe est partenarial, et engage donc forcément à un partage des financements et au dialogue pour parvenir à faire du lien par le projet ;
- il traite de ce qui est « hors emprise », une excellente façon de travailler la transition entre le projet et ce qui l'entoure.

La Communauté Urbaine de Dunkerque pourrait s'inspirer de cette méthode et mettre en place un outil dédié dont le champ d'action s'étend au-delà d'un projet d'infrastructure, mais qui pourrait par exemple s'appliquer à la création d'une ZAC ou une opération de renouvellement urbain. Cet outil permettrait de « *penser les arrières et les limites dans les nouveaux programmes* », tout en étant « *vigilant à ne pas se limiter au périmètre de l'aménagement.* » Il s'agit de définir, a minima et systématiquement, un périmètre d'étude plus large que le périmètre de projet. Cet outil serait par exemple tout à fait adapté à une opération ANRU. Définie sur un périmètre limité, l'opération d'ANRU ne peut pas agir sur les liens nécessaires avec les quartiers riverains. Le 1% paysage permettrait de financer ces travaux sur les liaisons, les cheminements, les espaces de transition autour de ces quartiers en renouvellement urbain et faire en sorte que le quartier sorte de son isolement.



Définir un périmètre d'étude plus large que le périmètre de projet pour être en adéquation avec le contexte et traiter de façon cohérente les limites.

Actions cadres :

Mettre en place pour les projets urbains l'outil « 1% paysage et continuité urbaine » pour financer les continuités hors emprise du projet.



Fiche
action

N°

Actions cadres

8. Repenser la méthode de la fabrique de la ville et des activités

3.8.A. Accompagner les maîtrises d'ouvrage sur la programmation

Recruter un paysagiste-conseil et un architecte-conseil au sein de la CUD pour intervenir sur des opérations ponctuelles.

Réaliser des plans guide sur des secteurs identifiés comme prioritaires, et sensibiliser les communes autour des résultats.

3.8.B. Mettre en œuvre des projets d'urbanisme transitoire

Opération
pilote n°18

Mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire sur la distillerie de Coppenaxfort pour animer le lieu et définir la programmation du site.

Créer un cercle d'échange avec la CUD, l'AGUR, l'EPF pour discuter sur l'avenir de certains espaces ou bâtiments en friche d'intérêt communautaire.

3.8.C. Mieux prendre en compte le contexte et les limites dans les projets d'aménagement

Mettre en place pour les projets urbains l'outil «1% paysage et continuité urbaine » pour financer les continuités hors emprise du projet.

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|----------------|---|
| CUD/AGUR | + | 60 000 € | N/C | Ressources humaines |
| CUD/AGUR | | 15 000 € | N/C | Étude |
| CUD/AGUR/UDAP/EPF | + | | Oui | Étude, partenariat et intervention artistique |
| CUD/AGUR/UDAP/EPF | | | N/C | Partenariat |
| CUD/AGUR | + | | N/C | Outil financier |



S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

S'adapter au changement climatique

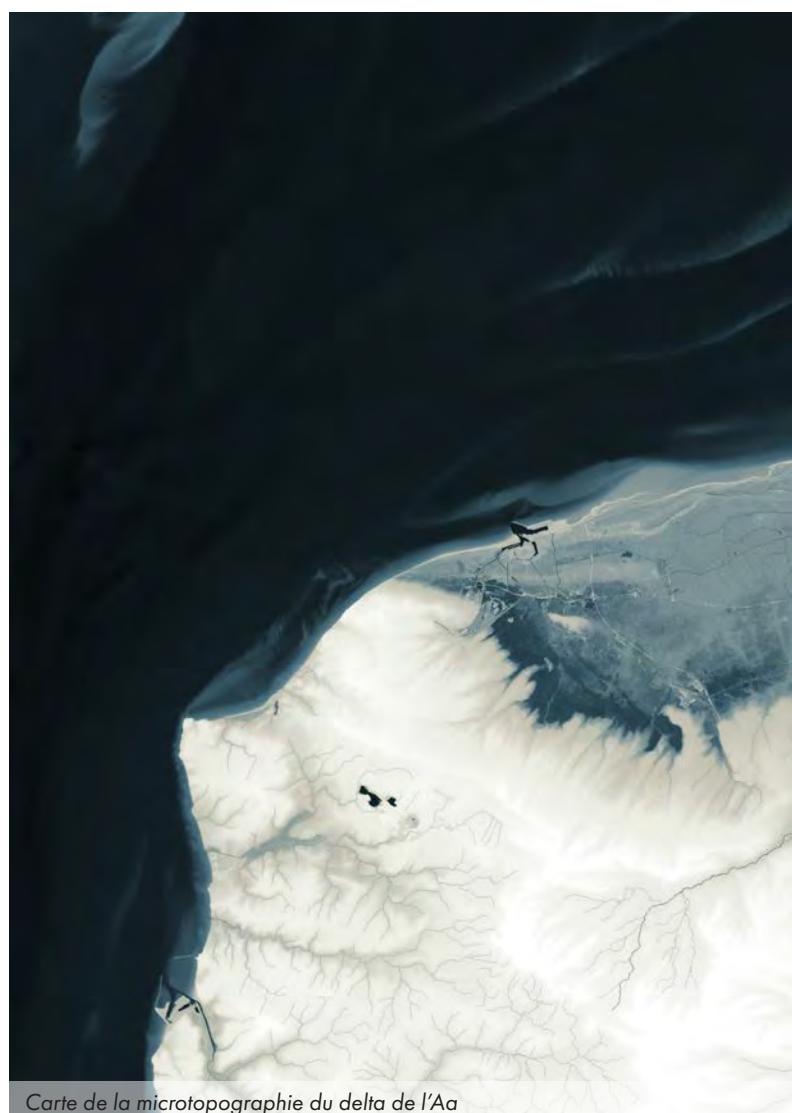
A) AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE

Observer et cartographier les vulnérabilités climatiques du territoire

La condition de polder du territoire Dunkerquois nécessite de mener un travail spécifique d'observation des vulnérabilités climatiques propres à ce type d'espace situé en dessous du niveau de la mer.

La mise en place d'un Observatoire des vulnérabilités climatiques pourrait permettre de cartographier et d'analyser l'évolution des milieux locaux et les mettre en dialogue régulier avec la mise à jour des connaissances en matière d'évolution du climat (Météo France, GIEC). Celui-ci pourrait être co-animé par l'AGUR et la CUD tout en tissant des liens étroits avec les documents de planification en vigueur dont le PCAET, le SCOT ou le PPRI. Il veillerait à la mise en cohérence des objectifs présentés dans les documents de planification portés par le territoire avec ceux du SRADDET et de la Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique.

Cet observatoire pourrait être adossé aux programmes de recherche sur le sujet engagés par les acteurs scientifiques de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). Un conseil scientifique pourrait venir éclairer les pouvoirs publics dans leurs décisions et choix d'aménagement au regard des enjeux de submersion marine, inondations, îlots de chaleur, retrait/gonflement argile... À titre d'exemple, la région Nouvelle Aquitaine s'est dotée d'un conseil scientifique régional sur le changement climatique (Acclimatera)



Carte de la microtopographie du delta de l'Aa



La mise en dialogue des risques climatiques avec les risques industriels nécessiterait d'engager une démarche de réflexion conjointe avec le GPMD pour anticiper les impacts du changement climatique sur les infrastructures industrialo-portuaires et les possibles conséquences environnementales et économiques des évolutions climatiques dans les années à venir. Cette démarche participerait à la construction d'une culture commune du risque sur le territoire, partagée entre les acteurs publics, privés et les habitants. *« Sur le polder, sur le delta de l'Aa, la culture du risque a tendance à se perdre. Il n'y a pas eu de faits marquants ces dernières décennies et donc les marques bleues des montées des eaux passées, c'est aussi le moyen de rappeler cela. Cela permet de comprendre le territoire et d'expliquer pourquoi il faut cotiser pour des structures qui gèrent toute cette eau sur le polder. »*

Déployer des infrastructures de défense contre la montée du niveau de la mer adaptées au paysage

Face aux enjeux du changement climatique, il semble important de penser l'intégration paysagère et la modularité des infrastructures de défense contre la montée du niveau de la mer. *« La peur de l'eau induit des contraintes d'aménagement indispensables. »*

Les solutions d'adaptation fondées sur la nature et le Génie Végétal, comme la préservation des cordons dunaires, des espaces littoraux, des zones tampons sont à privilégier par rapport aux solutions techniques reposant sur la construction d'infrastructures en béton ou matériaux composites. En effet, elles apparaissent comme étant les plus efficaces et les moins onéreuses (ADEME, 2022). Elles peuvent également renforcer l'attractivité des espaces de nature du territoire tout en participant au maintien et à la préservation de la biodiversité.

La construction d'infrastructures pourrait cependant être nécessaire, auquel cas, il faudrait veiller à ce que celles-ci s'intègrent de manière discrète dans les paysages et n'engendrent pas de « ruptures » visuelles. *« Je voudrais parler du sujet du risque de submersion marine. Il y a des ouvrages de protection qui sont indispensables, mais qui ont aussi un impact paysager. Il faut concerter. »* Ces infrastructures devront faire l'objet de concertations avec les riverains et s'intégrer dans une stratégie globale d'adaptation du territoire Dunkerquois aux risques de submersion marine afin de répartir de manière pertinente et efficace les infrastructures au niveau des espaces les plus vulnérables de la CUD. Dans les années à venir, l'aménagement du territoire devra également intégrer une présence de l'eau de plus en plus forte en gardant comme priorité la préservation de la ressource en eau douce face à une progression des eaux salées sur le territoire. *« Il faut désacraliser l'eau, faire la différence entre l'eau douce et l'eau salée et désacraliser la mer qui nous envahit. »* La réalisation d'une cartographie des zones de contact entre les eaux salées et les eaux douces à l'échelle du Dunkerquois pourrait permettre d'identifier les endroits nécessitant une surveillance particulière au regard de leur vulnérabilité.



Ouvrage de protection sur la Digue des Alliés, Malo-les-Bains



Détail du système de défense



Détails soignés qui rappellent les carreaux de faïence que l'on trouve dans les villas malouines

Penser l'adaptation au changement climatique par la coopération transfrontalière

L'adaptation au changement climatique peut devenir une thématique clé de la coopération transfrontalière avec la Belgique ainsi qu'avec les Pays-Bas. La géographie du polder et une culture de l'eau communes aux littoraux du Nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas constituent des liens forts qui peuvent permettre de traiter de manière conjointe la gestion du risque d'inondation, du risque de submersion ainsi que du risque industriel (notion de sur-risque).

Il pourrait être pertinent de construire un réseau trinational d'élus afin de favoriser les retours d'expérience et les échanges de bonnes pratiques. Un atlas des aménagements et protection contre le changement climatique en France, en Belgique et aux Pays-Bas pourrait être réalisé afin de recenser le champ des possibles. Des voyages apprenants favorisant les échanges entre pairs pourraient être organisés afin d'anticiper collectivement les possibles

impacts paysagers du changement climatique sur les territoires de polders. Les programmes européens LIFE et Horizon Europe (recherche et innovation) pourrait donner un cadre formel à ce type de coopération transfrontalière et transnationale.

L'adaptation au changement climatique et ses impacts paysagers pourrait également être une des thématiques socles portée par le Groupement Européenne de Coopération Territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

| Actions cadres : |
|--|
| Mettre en place un observatoire des vulnérabilités climatiques qui pourrait permettre de cartographier et d'analyser l'évolution des milieux locaux et les mettre en dialogue régulier avec la mise à jour des connaissances en matière d'évolution du climat. |
| Poursuivre la coopération transfrontalière au sujet du changement climatique, en s'appuyant le cycle de rencontre Wínvorm, organisé par l'Agence Flammande terrienne (VLM). Mettre en place des temps de rencontres, de retours d'expérience, des voyages apprenants, etc. |
| Développer des solutions d'adaptation fondées sur la nature et le Génie Végétal, pour les infrastructures de défense contre la montée du niveau de la mer. |

B) OUTILLER LES ACTEURS DE L'URBANISME SUR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ensemble du Plan de paysage dans ses différentes thématiques cherche à aider les acteurs du territoire à s'adapter aux effets du changement climatique. Pour aller plus loin, et pour être diffusable auprès de tous, des guides illustrés ou référentiels seraient nécessaires pour modifier les façons de faire et pour concevoir des aménagements résilients :

- Un guide méthodologique sur la façon d'intégrer les vulnérabilités climatiques (risques submersion, vagues chaleurs, retrait/gonflement argile...) dans l'élaboration des projets d'aménagement pourrait être coproduit par la CUD et l'AGUR.

- Un référentiel pourrait également être élaboré pour évaluer l'impact climatique des projets d'aménagement et favoriser les approches reposant sur des principes de mutabilité, flexibilité, réversibilité face aux impacts du changement climatique.

Par ailleurs, la CUD et ses communes membres pourraient encourager les aménagements bioclimatiques et réversibles en lançant des appels d'offres spécifiques et en travaillant avec les laboratoires de recherche et les écoles d'ingénieur et d'architecture du territoire. Des sessions de formation et de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques propres au territoire du Dunkerquois à destination des aménageurs et promoteurs pourraient être organisées par la CUD et l'AGUR afin de construire une culture commune et partagée du « risque climatique » spécifique à ce territoire de polders.

Limitier les îlots de chaleur urbains

L'élévation du niveau de la température et l'apparition de vagues de chaleurs de plus en plus intenses et fréquentes dans les années à venir (Rapport du GIEC 2021) nécessitent d'anticiper les formes urbaines et leur densification afin de prévenir les phénomènes d'îlots de chaleur urbains (ICU) qui peuvent avoir des conséquences graves sur la santé

des populations (Santé Publique France, 2020).

- L'élaboration d'une cartographie des ICU à l'échelle du territoire communautaire pourrait permettre d'identifier les points de vulnérabilités à traiter en priorité et évaluer les différentiels de température entre les espaces urbanisés et les espaces végétalisés. À titre d'exemple, l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole a réalisé une thermographie du territoire de la Métropole Européenne de Lille afin d'identifier les ICU. L'Agence Parisienne du Climat a mené le même exercice mais à l'échelle de la rue, révélant parfois un différentiel de plusieurs degrés entre des espaces urbanisés nus et des espaces urbanisés arborés sur un même axe piéton.

- Le développement d'un référentiel revêtements/matériaux ayant un faible pouvoir d'absorption de la chaleur (albédo) pourrait permettre aux techniciens de la CUD et de l'AGUR d'intégrer des critères particuliers dans les cahiers des charges d'appel d'offre portant sur la voirie ou la réalisation d'aménagements urbains. À titre d'exemple, la Région Île-de-France et l'ADEME ont publié en 2012 un guide de recommandation pour lutter contre l'effet ICU à destination des communes formulant des recommandations en termes de choix de revêtements et de voirie.

- Un travail de recherche sur le bioclimatisme en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, la CUD et l'AGUR pourrait permettre de développer des solutions locales pour adapter les formes urbaines aux effets de l'augmentation des températures en pensant le rôle du vent comme un élément rafraîchissant et structurant de l'aménagement du littoral.

Préserver les puits de carbone naturels

Afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'ensemble des puits de carbone naturels (terres agricoles, espaces naturels, espaces boisés...) doivent être préservés.

- La réalisation d'un diagnostic et d'une cartographie des puits de carbone de la CUD permettra d'identifier les potentiels de séquestration de carbone sur le territoire. Le base de données Corine Land Cover et l'expertise de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAE) constituent des ressources précieuses.

- Ce référencement pourra être mis en dialogue avec l'évaluation de l'artificialisation des sols et être intégré aux indicateurs de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial et du Plan Alimentaire Territorial.

- Un discours commun sera à construire conjointement entre la CUD et l'AGUR pour présenter les enjeux de préservation des terres agricoles et des puits de carbone naturels comme étant les deux faces d'une même pièce, celle de la résilience du territoire du Dunkerquois.

Entre 3 et 4 PgT C stockés dans les 30 premiers cm du sol en France
chiffres : Marc Barra, Écologue ARB ÎdF, dept . de L'Institut Paris Region

Bois : 70 TC/ha



Prairies : 70 TC/ha



Cultures : 43 TC/ha



| Actions cadres : | |
|---|------------------------------|
| Élaborer une cartographie des ICU (Ilots de chaleur urbains) à l'échelle du territoire communautaire pourrait permettre d'identifier les points de vulnérabilités à traiter en priorité. | Opération pilote n°19 |
| Cartographier les puits de carbone du territoire et évaluer l'artificialisation des sols en lien avec le PCAET et le PAT. | |
| Élaborer un guide méthodologique et un référentiel d'adaptation au changement climatique à destination des aménageurs, notamment sur les revêtements/matériaux ayant un faible pouvoir d'absorption de la chaleur (albédo). | |
| Lancer un travail de recherche sur le bioclimatisme en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, la CUD et l'AGUR. | |
| Organiser des sessions de formation et de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques propres au territoire du Dunkerquois à destination des aménageurs et promoteurs. | |



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

9. S'adapter au changement climatique

4.9.A. Améliorer la connaissance des vulnérabilités climatiques du territoire et développer une culture du risque

Mettre en place un observatoire des vulnérabilités climatiques qui pourrait permettre de cartographier et d'analyser l'évolution des milieux locaux et les mettre en dialogue régulier avec la mise à jour des connaissances en matière d'évolution du climat.

Poursuivre la coopération transfrontalière au sujet du changement climatique, en s'appuyant le cycle de rencontre WInvorm, organisé par l'Agence Flammande terrienne (VLM). Mettre en place des temps de rencontres, de retours d'expérience, des voyages apprenants, etc.

Développer des solutions d'adaptation fondées sur la nature et le Génie Végétal, pour les infrastructures de défense contre la montée du niveau de la mer.

4.9.B. Outiller les acteurs de l'urbanisme sur les impacts du changement climatique

Opération
pilote n°19

Élaborer une cartographie des ICU (Ilots de chaleur urbains) à l'échelle du territoire communautaire pourrait permettre d'identifier les points de vulnérabilités à traiter en priorité.

Cartographier les puits de carbone du territoire et évaluer l'artificialisation des sols en lien avec le PCAET et le PAT.

Élaborer un guide méthodologique et un référentiel d'adaptation au changement climatique à destination des aménageurs, notamment sur les revêtements/matériaux ayant un faible pouvoir d'absorption de la chaleur (albédo).

Lancer un travail de recherche sur le bioclimatisme en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, la CUD et l'AGUR.

Organiser des sessions de formation et de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques propres au territoire du Dunkerquois à destination des aménageurs et promoteurs.

| | Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | | | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|--|----------|--|--|--|-----------------|----------------------------|
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Étude |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Étude |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Étude |
| | CUD/AGUR | + | | | 30 000 € | à cartographier | Cartographie |
| | CUD/AGUR | + | | | 25 000 € | Oui | Cartographie |
| | CUD/AGUR | | | | 15 000 € | N/C | Étude |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Étude |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Communication et formation |



S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Fiche action n°10

Engager une réflexion sur la sobriété



A) ÉTENDRE LA MÉTHODOLOGIE DE LA « TOILE » AU-DELÀ DE L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL

Afin de dresser un diagnostic précis et détaillé des consommations de ressources naturelles du territoire, le principe de la Toile industriel et agricole pourrait être étendu aux besoins et usages des habitants du territoire. En effet, les problématiques d'échelles et d'ordres de grandeur sont centrales sur le territoire du Dunkerquois : dans le bilan énergétique et climatique de la CUD, l'impact des modes de vies des habitants semble bien dérisoire à côté de celui du complexe industrialo-portuaire. Pourtant, l'empreinte carbone des Dunkerquois se situe bien dans la moyenne nationale et nécessite d'être réduite pour répondre à l'urgence climatique. Afin de dessiner des pistes d'actions à l'échelle des habitants, il semble nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement du territoire, en identifiant la provenance des ressources qui y sont consommées. Comprendre où se situent les vulnérabilités permet d'enclencher des leviers de relocalisation de certaines productions pour se prémunir d'une baisse de la disponibilité et d'une augmentation du prix de certaines de ces ressources dans les années à venir. Cela nécessite d'interroger l'insertion paysagère de ces relocalisations d'activités (renforcement d'infrastructures déjà existantes, constructions de nouvelles infrastructures, modifications de l'espace public, etc.).

B) ÉLABORER UN DIAGNOSTIC DU « MÉTABOLISME TERRITORIAL » DU DUNKERQUOIS

Élaborer un diagnostic des ressources produites, consommées, exportées ou importées sur le territoire permet d'identifier les vulnérabilités à la disponibilité des ressources et au changement climatique, la dépendance aux transports carbonés, la valeur financière maintenue ou sortante du territoire... Cela permet également d'identifier les ressources naturelles présentes localement et d'évaluer leur valeur matérielle ou immatérielle : ressource en eau douce, terres agricoles, production alimentaire... La compréhension du métabolisme territorial du Dunkerquois permet de se projeter dans le temps long tout en anticipant l'évolution des modes de vie des populations et la dépendance à certaines ressources qui nécessitent d'avoir une approche plus sobre du mode de fonctionnement de nos sociétés. À titre d'exemple, la Métropole Européenne de Lille a engagé un travail de recherche action autour de son métabolisme territorial avec le POPSU et l'Université Paris-Sorbonne. Ce travail peut permettre d'identifier les ressources naturelles à valoriser localement en priorité (production agricoles, bois énergie, sédiments...) et les ressources à recyclées et réemployés (matériaux de construction, pavages et revêtements...).



C) DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, STRUCTURELLE ET MATÉRIELLE

Anticiper les évolutions réglementaires

La réglementation est amenée à intégrer de plus en plus les enjeux de sobriété. Que ce soit par la mise en place du zéro artificialisation nette ou l'instauration de zones à faibles émissions, les politiques publiques devront intégrer de nouveaux modes de faire qui pourront être le support d'une réflexion sur les impacts paysagers de l'action locale. Pour cela, l'identification des potentiels de sobriété (réduction des consommations énergétiques et de matières premières par une évolution des modes de faire, des réglementations, des organisations) liés aux compétences de la CUD peut permettre d'identifier les marges de manœuvre de la collectivité. L'amplification de démarche déjà engagées semble aller dans ce sens : développement de l'approche de chantier vert intégrant la sobriété et la créativité dans les travaux publics, l'élaboration d'un plan marche et d'un plan de logistique urbaine intégrant la gestion du dernier kilomètre dans les zones industrielles, etc.

Des axes de réflexion seront également à approfondir comme la constitution de filières de réemploi de matériaux dans le secteur du BTP sur le territoire du Dunkerquois, la poursuite du développement des mobilités actives et de la réduction de la place de la voiture individuelle, l'aménagement de la ville des courtes distances, la mise à disposition d'espaces nourriciers (jardins partagés) etc.

Former les élus, les techniciens et les aménageurs

La formation des élus, techniciens et aménageurs à la sobriété énergétique, matérielle et foncière peut permettre de construire une culture commune et partagée autour du « moins mais mieux ». En travaillant sur des modes de faire et d'organisation moins gourmands en ressources naturelles, sur le « faire mieux en consommant moins », le territoire du Dunkerquois peut réduire son impact environnemental ainsi que sa vulnérabilité au changement climatique et aux crises énergétiques présentes et à venir. De plus, la sobriété peut générer de substantielles économies financières non négligeables en cas d'augmentation durable des prix de l'énergie et des ressources naturelles (les ressources les moins chers sont celles qu'on ne consomme pas). Elle porte également en elle de nombreux cobénéfices en termes d'amélioration de la qualité de vie de la population et de préservation des écosystèmes.





**Fiche
action**

N°

Actions cadres

10. Engager une réflexion sur la sobriété

4.10.A. Étendre la méthodologie de la « Toile » au-delà de l'écosystème industriel

Lancer le principe d'une Toile destinée aux besoins et aux usages des habitants du territoire, en identifiant la provenance des ressources qui y sont consommées, afin de dessiner les pistes d'actions sur la sobriété à l'échelle des habitants.

4.10.B. Élaborer un diagnostic du « métabolisme territorial » du Dunkerquois

Élaborer un diagnostic des ressources produites, consommées, exportées ou importées (métabolisme territorial) prenant intégrant une approche « habitant ».

Établir une cellule de veille sur les évolutions réglementaires liés à la décarbonation et à l'adaptation au changement climatique.

4.10.C. Développer une culture de la sobriété foncière, structurelle et matérielle

Organiser des sessions de formation sur la sobriété en s'appuyant sur des cas d'exemple déjà mis en place. Inviter les villes résilientes à venir témoigner de leur expérience et organiser des voyages et visites dans des sites de référence.

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|----------------|----------------------------|
| CUD/AGUR | | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Communication et formation |



S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables

Le Plan de paysage doit servir de support pour engager une réflexion sur le mix énergétique renouvelable du territoire Dunkerquois. En associant à la fois la CUD, l'AGUR, le GPMD, les développeurs ainsi que les habitants, il s'agira d'anticiper les besoins énergétiques du territoire pour les années à venir tout en identifiant précisément les gisements énergétiques disponibles sur le territoire et en tenant compte des paysages concernés et des contraintes urbanistiques, géographiques et réglementaires. La transition énergétique du Dunkerquois doit constituer un axe majeur du projet de territoire et venir renforcer l'image de pionnier de la transition énergétique dont bénéficie actuellement la CUD en France et en Europe.

- Un partenariat de développement des énergies renouvelables et de récupérations (EnR&R) pourrait être engagé entre le GPMD et la CUD afin d'intégrer le développement d'infrastructures d'EnR&R sur l'emprise du port comme levier et accélérateur de l'atteinte des objectifs énergétiques du territoire. Le groupe de travail « Transition Énergétique » du projet « Dunkerque l'Énergie Créative » peut constituer un lieu de dialogue intéressant pour développer ce projet.
- Afin de sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux de la transition énergétique sur le territoire, des visites d'installations productrices d'EnR&R

présentes sur et à proximité de la zone portuaire pourrait être organisées et intégrées à l'offre territoriale de tourisme industriel. La zone portuaire semble d'autant plus intéressante et fascinante qu'elle peut mettre en dialogue via ses paysages les installations et équipements industriels hérités des énergies fossiles avec celles reposant sur les énergies renouvelables.

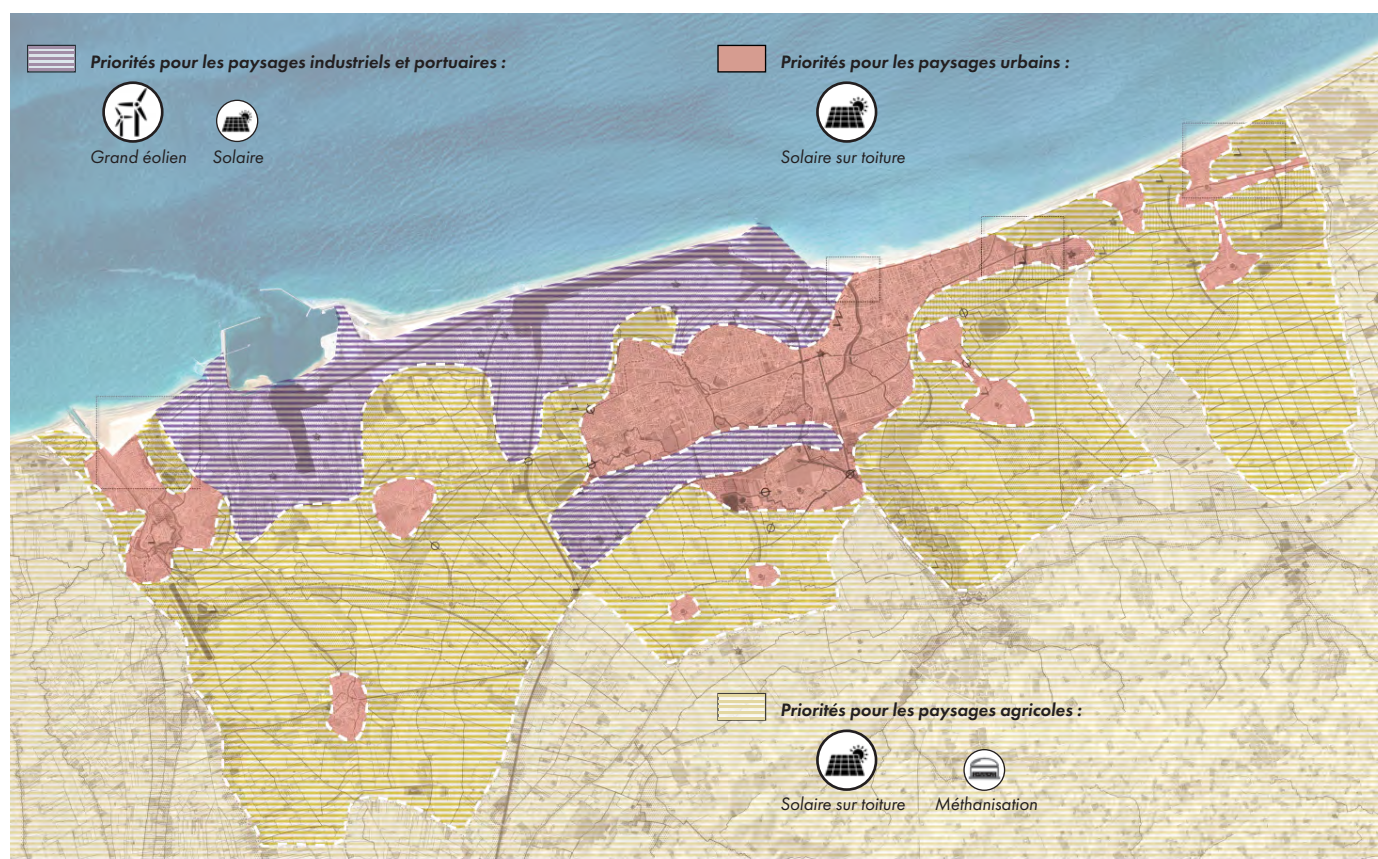
- Un programme de recherche consacré au développement des énergies renouvelables dans un contexte de polder et en support d'une activité industrielle portuaire pourrait être engagé entre Euraénergie, la CUD, l'AGUR et le GPMD. Les résultats pourraient être valorisés et partagés avec des homologues belges et néerlandais afin de penser de manière transfrontalière le développement des énergies renouvelables dans des paysages portuaires et industriels.
- Le développement de l'autoconsommation énergétique du patrimoine public, privé et des habitations constitue un levier « éco gagnant » permettant de réduire la facture énergétique du territoire tout en valorisant une énergie produite et consommée localement. La CUD pourrait accompagner techniquement et financièrement (en proposant des aides directes ou en orientant vers des aides régionales et nationales) le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, de pompes à chaleur, de poêles à pellets efficaces, etc.

A) METTRE EN COHÉRENCE L'ÉCHELLE DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES AVEC LE PAYSAGE

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CUD ne peut pas faire abstraction des spécificités géographiques et topographiques propres au polder. La prise en compte de l'histoire du territoire apparaît comme un préalable indispensable pour la mise en place de projets d'énergies renouvelables de qualité s'intégrant au mieux dans les cinq unités paysagères identifiées.

Explorer le champ des possibles du mix énergétique permettrait d'évaluer quelle source d'énergie est la plus pertinente du point de vue de son efficacité, de sa puissance, des facilités de raccordement au réseau et de son adaptation au paysage. Il s'agira également de mettre en cohérence le récit de transition du territoire avec ses spécificités

énergétiques (exposition au vent, potentiel en termes de biomasse, cadastre solaire...) mais également ses activités économiques et industrielles. Autrement dit, l'implantation d'infrastructures productrices d'EnR&R, doit tenir compte des lieux concernés, de leur histoire, de leur composition. S'il s'agit d'un paysage agricole, la trame parcellaire, la présence ou non d'arbres ou de haies (les lignes de forces) seront des éléments déterminants dans l'implantation des infrastructures. S'il s'agit d'un paysage naturel, les continuités écologiques, les habitats, la qualité des sols et les reliefs devront guider les choix de composition des projets d'EnR&R. S'il s'agit d'un paysage industriel, les lignes de force des bâtiments ou des darses pourront conditionner l'organisation des machines.



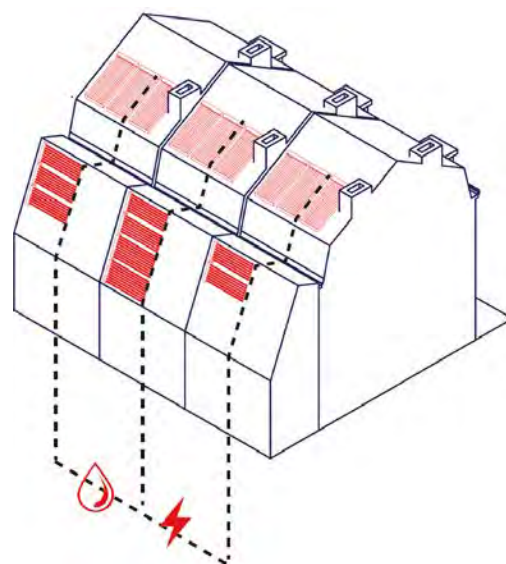
Mettre en place des critères adaptés aux paysages du Dunkerquois pour l'implantation d'un mix énergétique renouvelable peut permettre d'organiser la stratégie de déploiement d'unités de production (éoliennes, panneaux photovoltaïques, méthaniseurs, réseaux de chaleur) sur le territoire. Sachant que la réglementation exclue, en fonction de l'énergie produite, beaucoup d'espaces naturels, agricoles, urbains ou industriels (sites protégés ou classés, périmètres SEVESO, proximité du bâti, etc.), quelques critères peuvent être déclinés en fonction des paysages. On s'attachera à trois grands types de paysages (agricoles, urbains et industriels), laissant de côté les paysages naturels du littoral qui n'ont pas vocation à développer une production d'EnR&R (en dehors de l'éolien offshore).

Les énergies renouvelables dans les paysages urbains

La ville a, elle aussi, vocation à accueillir la production d'énergie, mais son échelle est celle de la parcelle, celle de la maison ou de l'immeuble. L'autoconsommation est ici la production la plus adaptée, permettant le déploiement des circuits courts de l'énergie tout en relocalisant de la valeur économique puisque l'énergie est produite et consommée sur place. En cela, l'autoconsommation constitue un levier de résilience face à la volatilité des prix de l'énergie qui allège la facture énergétique du territoire et de ses habitants.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages urbains sont :

- Les panneaux photovoltaïques et solaires thermiques sur les toitures de l'habitat, des bâtiments publics et des commerces
- Les petites centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés routiers ou les friches urbaines polluées



Exemple de réhabilitation des maisons dites « 1930 » avec l'ajout d'une verrière bioclimatique qui inclue une production locale d'énergie et sa mutualisation au sein de l'îlot (électricité et eau chaude).

Source : Habiter 2030

Les énergies renouvelables dans les paysages du polder agricole

Dans l'espace agricole du polder, les qualités des paysages sont perceptibles à une échelle très locale. Ce sont les limites du parcellaire soulignées par les watergangs, les ouvrages hydrauliques, écluses, passerelles, les corps de fermes accompagnées de leur bosquet d'arbres, les haies ou les alignements d'arbres qui restent, les petites routes qui sillonnent les parcelles. Même si ce paysage semble très ouvert, il n'est jamais dans la démesure, contrairement aux grandes plaines de l'Artois. Son échelle reste une échelle humaine.

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages agricoles sont :

- Les panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques sur toiture et particulièrement sur les grandes surfaces des hangars agricoles, mais aussi sur les toitures d'habitat,
- La méthanisation liée aux exploitations agricoles,
- Les centrales photovoltaïques au sol dans les délaissés non gérés par l'agriculture.



Échelle du paysage du polder donnée par les arbres et les maisons



Photomontage d'une installation solaire sur toiture

Orientation 4 • S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Les énergies renouvelables dans les paysages portuaires et industriels

Dans les zones portuaires et industrielles, les échelles sont toutes autres. Le gigantisme des bâtiments industriels, les immenses perspectives créées par les darses, l'étendue à perte de vue des emprises industrielles, l'ouverture sur la mer donnent à ces paysages une démesure où l'échelle humaine est presque lilliputienne. Les parcs éoliens à grand développement sont donc tout à fait adaptés à ce type de paysage d'autant qu'ils sont peu consommateurs d'espace et les plus productifs d'énergie.



Fiche action 11 • Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables

« C'est un paradoxe. Le Port n'a pas d'éolienne et il a un paysage qui pourrait digérer la grandeur des éoliennes. »

Les infrastructures d'énergie renouvelable à privilégier dans les paysages industriels sont :

- Les parcs éoliens de grand développement
- Les panneaux photovoltaïques et solaires thermiques sur les toitures des bâtiments industriels
- Les centrales photovoltaïques au sol sur les friches et délaissés industriels



Projet-test

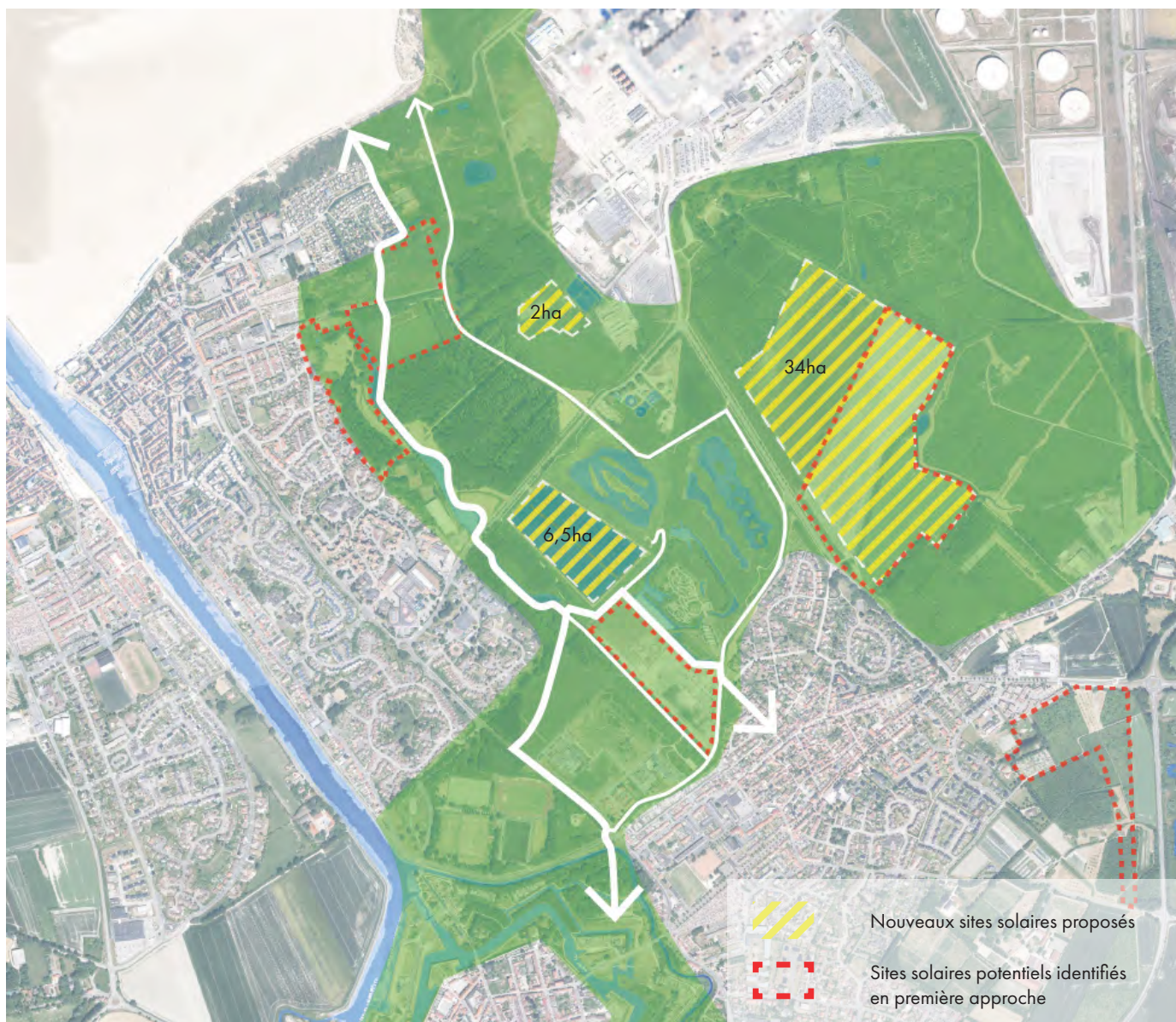
Le déploiement des énergies renouvelables

Gravelines

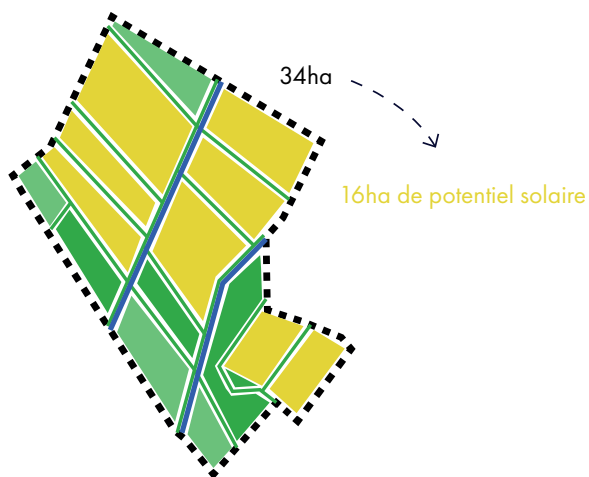
Le projet-test sur le déploiement des énergies renouvelables prend appui sur un « atlas » qui identifie des sites solaires potentiels à Gravelines (pointillés rouges). La visite sur le terrain et la confrontation des différents regards nous amènent à proposer des alternatives. En regardant à une échelle dézoomée, les sites potentiels se trouvent sur le parcours entre Gravelines et la plage. Les espaces qui ont des usages urbains (parcs, espaces de promenade, stade de rugby, etc.) sont donc exclus ; tout comme l'espace naturel remarquable des dunes arrière-littorales.

Pour autant, le développement solaire est envisageable et nous avons collectivement émis trois hypothèses alternatives : une parcelle de 2 ha en « clairière », une parcelle de 6,5 ha en « flottant » et une parcelle de 34 ha sur des terrains agricoles dont la fragmentation et l'isolement nous amènent à penser qu'ils n'ont pas vocation à être pérennisés.

Pour les deux dernières propositions, il ne s'agit pas de remplir les parcelles entièrement, mais de mettre en œuvre un certain nombre de principes indispensables à la bonne insertion des infrastructures dans le site.

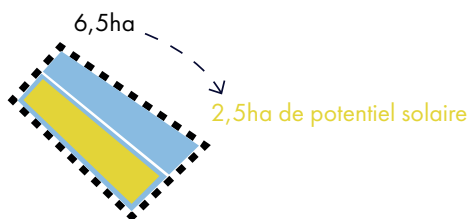


Solaire terrestre sur une parcelle agricole enclavée et vouée à disparaître :



- retrait vis à vis de la route-digue
- retrouver la finesse du parcellaire et dessiner des « chambres solaires » dans un maillage boisé (haies, bosquets, boisements, etc.)

Solaire flottant sur des plans d'eau non-urbains :



- conserver le rôle écologique. Cette lagune fait partie d'un réseau de plans d'eau complémentaires entre eux (profondeur, surface d'eau, etc.). Il s'agit alors de maintenir des surfaces non-couvertes par des panneaux pour permettre l'accueil de l'avifaune.

Acteurs à mobiliser

Élus et services, habitants, ADEME, écologue, paysagiste, agriculteur, GPMD, etc.

Temporalités

1- Définition d'une stratégie

via un atlas des sites potentiels

2- Confrontation au terrain et échanges

sur site avec d'autres acteurs : élu, ADEME, écologue, paysagiste, agriculteur...

3- Concertation avec les habitants

4- Acquisition des terrains

si nécessaire

5- Rédaction d'un cahier des charges

avec un paysagiste-concepteur

6- Choix du développeur et suivi

du respect du cahier des charges

B) APPORTER UNE QUALITÉ ET UN SOIN DANS L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES ENR&R

Une fois l'énergie choisie en fonction du site, un certain nombre de principes sont à mettre en œuvre pour réaliser un projet de qualité qui ne nuira pas à son environnement et à son paysage.

Imposer un paysagiste concepteur dans l'équipe de l'opérateur, au-delà de l'étude d'impact.

Les études d'impact réalisées en amont du projet servent rarement la qualité du projet. La partie écologique est bien sûr indispensable pour tenir compte de la biodiversité et chercher à éviter au maximum les zones les plus fragiles. La partie paysage reste le plus souvent descriptive, sans indication, sans condition pour la conception du projet. C'est pourquoi, il est essentiel de demander au porteur de projet de s'entourer d'un paysagiste concepteur pour construire avec l'opérateur le projet d'infrastructure. Au-delà de la partie technique de la machine (éolien ou panneau photovoltaïque) il pourra aider à implanter les machines suivant les lignes de force du territoire : le parcellaire, les routes, les canaux, les bassins... Il pourra aussi apporter son expertise sur les clôtures, les portails, les routes d'accès et les chemins de desserte, les socles des éoliennes, les postes électriques ou les poches à incendie. Tous ces éléments qui sont indispensables et qui accompagnent les machines offrent trop souvent une image banalisante voire dégradée au paysage qui l'accueille.

Quelques points de vigilance

En listant les différentes énergies renouvelables, voici quelques points de vigilance que la maîtrise d'ouvrage devra vérifier dans la phase de conception.

Éolien :

- L'implantation des mâts en fonction des lignes de force du paysage : routes, darses, parcellaire, canaux, bord de mer...
- Routes d'accès : pas de surlargeur, bas-côtés enherbés
- Plateforme : revêtement en grave naturelle perméable, socle béton enfoui non visible en surface

Centrale photovoltaïque :

- La taille des parcs par rapport au parcellaire existant : les parcelles ne doivent pas être regroupées pour faire une surface démesurée. L'implantation de la centrale doit tenir compte du parcellaire et entrecouper des lignes de panneaux à la mesure des parcelles. Dans ces intercalés, on pourra y insérer des chemins ou une voie technique de desserte ou même planter quelques lignes d'arbustes pour diminuer l'effet de masse.
- Les routes d'accès : pas de surlargeur, bas-côtés enherbés, revêtements en grave naturelle perméable
- Les clôtures et les portails : selon le paysage, le choix de clôture doit être adapté, notamment dans les paysages agricoles, la clôture ne doit pas être en treillis soudé (clôture industrielle) mais doit privilégier le bois ou les clôtures à moutons. De même, le choix des portails devra tenir compte du paysage dans lequel s'implante le projet.
- Les postes électriques : ils devront reprendre le caractère architectural du Dunkerquois. Privilégier la brique en parement en évitant tout élément préfabriqué.

Photovoltaïque en toiture :

- Privilégier la totalité du pan de toiture
- Les points de liaisons avec les autres matériaux de la toiture : raccordements au faîtage, rives, égouts
- Les fenêtres de toits : soigner l'insertion

Référence extérieure

Chemins de promenade ouvert au public

Un découpage qui suit les courbes de la parcelle

Conception en « Land Art » par un artiste plasticien

La parcelle n'est pas entièrement remplie de panneaux solaires



Actions cadres :

Mettre en cohérence l'échelle des infrastructures énergétiques avec le paysage

Organiser la stratégie de déploiement des EnR&R sur le territoire selon trois types de paysages : les paysages portuaires et industriels, les paysages agricoles et les paysages urbains. Privilégier des types de production d'énergie adaptés à chaque type de paysage du Dunkerquois pour aller vers le mix-énergétique à l'échelle de la CUD.

Opération pilote n°20

Établir des partenariats entre les collectivités, les acteurs socioéconomiques, le GPMD et les habitants pour développer les EnR&R sur le territoire.

Organiser des visites d'installations productrices d'EnR&R.

Apporter une qualité et un soin dans l'implantation des infrastructures EnR&R

Imposer un paysagiste concepteur dans l'équipe de l'opérateur, au-delà de l'étude d'impact. Exiger une notice paysagère du projet pour le Permis de Construire, accompagnée de détails, de plans (de plan masse, de terrassement et plantation), de mise en situation des aménagements inhérents à l'implantation technique des infrastructures.



C) S'APPUYER SUR LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR DÉVELOPPER LES ENR&R SUR LE TERRITOIRE

L'amplification du dérèglement climatique et le surgissement de conflits géopolitiques mettant à mal l'approvisionnement en énergies fossiles des pays européens suscitent d'importantes évolutions réglementaires aux échelles européennes et nationales. En effet, les objectifs de productions d'énergie renouvelable dans le mix énergétique européen et français sont en constante augmentation (40% de renouvelables dans le mix européen d'ici 2030).

Mobiliser les délaissés autoroutiers

La loi énergie-climat de 2019 introduit des modifications dans le code de l'urbanisme visant à autoriser l'implantation de systèmes photovoltaïques sur les délaissés routiers et les aires d'autoroutes. Cela porte précisément sur une bande de 100 mètres aux abords des autoroutes et voies rapides et de 75 mètres aux abords des routes nationales et départementales. La dérogation s'applique pour toute infrastructure de production d'énergie solaire installée sur des parcelles déclassées ou des aires de repos, de service ou de stationnement des axes routiers (art. L111-7 du code de l'urbanisme).

Équiper les bâtiments neufs

Des évolutions réglementaires récentes obligent désormais à végétaliser ou équiper de dispositifs de production d'énergie renouvelable les nouvelles constructions de plus de 1000 m² d'emprise au sol dédiées à une exploitation commerciale, un usage industriel ou artisanal ou au stationnement public couvert, et ceci pour 30% de la surface de leur toiture ou des ombrières de parkings créées (art. L111-18-1 du code de l'urbanisme).

S'appuyer sur les documents réglementaires d'urbanisme

Il y a un enjeu fort à faire converger le développement des ENR&R et la mise en œuvre de documents de planification comme les PLUi, les SCOT et les SRADDET. Concrètement, cela peut se traduire par l'introduction d'articles faisant explicitement référence à l'implantation d'ENR&R dans le document réglementaire. Le code de l'urbanisme fait d'ailleurs régulièrement l'objet d'évolution pour mieux prendre en compte des problématiques. Parmi les évolutions, on notera le fait que les PLUi peuvent définir des secteurs dans lesquels ils imposent aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'ils définissent. À ce titre, ils peuvent imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernées. Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci (art. L15-21 du code de l'urbanisme). C'est ainsi que les PLUi peuvent autoriser l'installation des parcs photovoltaïques sur des zones identifiées comme agricole mais non propices à la production (proximité avec des sites industriels ou des axes routiers polluants et pollués par exemple).

Financer des projets de désamiantages de toitures en cas de solarisation

Des aides publiques peuvent être mobilisées pour faciliter de concert la solarisation et le désamiantage des toitures et ainsi accompagner les particuliers et les professionnels à passer à l'acte. Dans le cadre du Plan de Relance 2021, la Région Auvergne Rhône Alpes a lancé un appel à projets visant à financer les projets de désamiantages des toitures pour y installer des panneaux photovoltaïques sur une partie de celle-ci. Le ratio surface couverte en panneaux/surface désamiantée proposée doit être a minima de 35%.

La mise en place d'un tel dispositif serait symboliquement fort pour le territoire du Dunkerquois et la Région des Hauts-de-France, marqués par une histoire longue et douloureuse avec l'amiante notamment utilisée dans les chantiers navals et l'industrie, responsables de nombreux décès et maladies depuis une cinquantaine d'années.

Actions cadres :

Faire converger les documents réglementaires de planification avec les objectifs de développement des EnR&R. Mener une veille sur les évolutions réglementaires et sur leur application à l'échelle du Dunkerquois pour en faire un territoire démonstrateur.



D) DÉCLOISONNER LA MÉTHODE DU DÉPLOIEMENT DES ENR&R

Faire ensemble

Les projets d'énergies renouvelables coconstruits avec les citoyens et les acteurs du territoire connaissent une plus forte adhésion que les projets élaborés sans aucune concertation (ADEME, 2018). La prise en compte de l'intégration paysagère des infrastructures le plus en amont possible du démarrage des projets permet d'anticiper la réception des installations par la population locale. *« C'est merveilleux d'être aussi nombreux et des acteurs très différents dans le cadre de cette causerie. Le Plan de paysage est un bon outil. Il y a des choses à poursuivre dans la construction d'un paysage énergétique non subi. L'État peut être là pour accompagner et le Port aussi. »*

Afin de réduire les risques de contestation de projets d'implantation d'éoliennes, de méthaniseurs ou de parcs photovoltaïques au sol la mise en place de démarches d'acculturation et de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique semble indispensable. L'organisation de visites de sites avec les habitants et de temps de formation autour des besoins énergétiques et des modes de production sur le territoire ainsi que de leurs impacts paysagers (notamment avec les outils Destination TEPOS et ETAPE) peut permettre d'instaurer un dialogue entre les élus, les acteurs socio-économiques et associatifs, les habitants et les promoteurs des énergies renouvelables.

Construire les circuits courts de l'énergie

La démarche d'écologie industrielle engagée entre le Port et la Communauté Urbaine de Dunkerque, notamment via le fonctionnement du réseau de chaleur urbain communautaire, pourrait être répliquée à une échelle plus locale. Au même titre que les circuits courts agricoles et alimentaires, le développement de circuits courts énergétiques à l'échelle de la commune ou du quartier pourrait être encouragé.

« Comment substituer des énergies fortement

consommées, comme le gaz ou le carburant à une autre énergie ? » Afin de répondre aux objectifs climatiques et énergétiques des réglementations internationales et nationales, mais aussi de se prémunir des crises énergétiques à venir (et de l'inflation concomitante des prix pour la collectivité, les entreprises et les habitants), il apparaît indispensable d'insister sur la nécessité de faire concorder les besoins énergétiques locaux avec des moyens de productions renouvelables et implantés à proximité des lieux de consommation. Le soutien aux initiatives citoyennes de développement des énergies renouvelables comme DK Watt va dans ce sens. De plus, la législation européenne donne depuis 2018 *« le droit aux habitants, collectivités et acteurs économiques locaux de produire, stocker, consommer et revendre leur propre énergie. »* (Énergie Partagée) La reconnaissance du rôle de ces communautés énergétiques dans la transition énergétique constitue une opportunité pour accompagner et massifier ces initiatives. Penser la transition énergétique à l'échelle de l'îlot ou du quartier la rend beaucoup plus tangible pour les habitants. Ceci est d'autant plus important que l'évolution de nos modes de vie vers la décarbonation nécessitera l'adoption de pratiques plus sobres mais entraînera également une électrification des usages qui risque d'impacter les paysages (renforcement des infrastructures de distribution, déploiement de bornes de recharges...). Par exemple, le développement de l'électromobilité nécessitera l'implantation de bornes de recharge électrique qui demandera de travailler la qualité de l'espace public au regard des évolutions technologiques mais également des évolutions sociétales.

« Rapprocher la production et la consommation aide à faire comprendre la sobriété. »



Actions cadres :

Sensibiliser les habitants à l'autoconsommation des EnR&R et les accompagner dans leurs projets.

Soutenir l'organisation de communautés énergétiques. Accompagner les agriculteurs dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles.



Fiche
action

N°

Actions cadres

11. Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables

4.11.A. Mettre en cohérence l'échelle des infrastructures énergétiques avec le paysage

Opération
pilote n°20

Organiser la stratégie de déploiement des EnR&R sur le territoire selon trois types de paysages : les paysages portuaires et industriels, les paysages agricoles et les paysages urbains. Privilégier des types de production d'énergie adaptés à chaque type de paysage du Dunkerquois pour aller vers le mix énergétique à l'échelle de la CUD.

Établir des partenariats entre les collectivités, les acteurs socioéconomiques, le GPMD et les habitants pour développer les EnR&R sur le territoire.

Organiser des visites d'installations productrices d'EnR&R.

4.11.B. Apporter une qualité et un soin dans l'implantation des infrastructures EnR&R

Imposer un paysagiste concepteur dans l'équipe de l'opérateur, au-delà de l'étude d'impact. Exiger une notice paysagère du projet pour le Permis de Construire, accompagnée de détails, de plans (de plan masse, de terrassement et plantation), de mise en situation des aménagements inhérents à l'implantation technique des infrastructures.

4.11.C. S'appuyer sur les évolutions réglementaires pour développer les EnR&R sur le territoire

Faire converger les documents réglementaires de planification avec les objectifs de développement des EnR&R. Mener une veille sur les évolutions réglementaires et sur leur application à l'échelle du Dunkerquois pour en faire un territoire démonstrateur.

4.11.D. Décloisonner la méthode du déploiement des EnR&R

Sensibiliser les habitants à l'autoconsommation des EnR&R et les accompagner dans leurs projets.

Soutenir l'organisation de communautés énergétiques. Accompagner les agriculteurs dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles.

Orientation 4 • S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Fiche action 11 • Développer une stratégie partagée pour le déploiement des énergies renouvelables

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|----------|--|----------------|-----------------------|
| CUD/AGUR/GPMD | + | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR/GPMD | + | | N/C | Partenariat |
| CUD/AGUR/GPMD | | | N/C | Partenariat |
| CUD/AGUR | + | | N/C | Étude |
| CUD/AGUR | | | N/C | Urbanisme |
| CUD/AGUR/Communes | | | N/C | Communication |
| CUD/AGUR | | | N/C | Animation |



S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Fiche action n° 12

Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone »

A) GÉRER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE

Les paysages sont par définition en mutation constante et vont nécessairement évoluer avec la transition énergétique et la décarbonation des activités humaines. En témoignage, la plasticité de la zone industrialo--portuaire qui n'a eu de cesse depuis sa création à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale d'être le reflet des évolutions socioéconomiques et industrielles de la France. *« Les énergies ont évolué, mais une fois qu'on a commencé à avoir de l'énergie à profusion, on a commencé à s'affranchir du territoire. » « Sur le territoire, l'aspect fonctionnel a nié toute une histoire et un paysage. On ne se posait pas la question du territoire. »*

« Demain, on pressent le besoin de décarboner. On a les moyens de le faire, mais comment ça va toucher le paysage ? » Comment intégrer ces transformations au récit du territoire ? Comment ces mutations peuvent-elles transformer les paysages ? Il y a un enjeu à tenir compte des spécificités des cinq unités paysagères de la CUD dans la gestion des mutations du territoire. La question de l'échelle doit rester centrale pour ne pas créer de déséquilibres et de distorsions dans les paysages. *« Il faut faire le lien entre les différentes échelles du territoire et des infrastructures. »*



Hauts fourneaux du centre sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque

B) ANTICIPER LES MUTATIONS ÉNERGÉTIQUES

Anticiper l'évolution des sites industriels liés aux énergies fossiles

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (Stratégie Nationale Bas Carbone) nécessite de décarboner nos sociétés en se passant progressivement de l'usage des énergies fossiles. Cela impactera fortement certaines entreprises du territoire qui devront faire évoluer leur fonctionnement, se reconverter voire même cesser leur activité. Comment anticiper les mutations économiques et industrielles du territoire ? Comment gérer la reconversion/conservation des sites ? Quel séquençage dans les impacts paysagers ? Le Bassin Minier du Nord Pas de Calais a patrimonialisé une partie des infrastructures témoignant du passé minier de la région ; une patrimonialisation d'activités liés au pétrole ou au gaz pourrait-elle un jour être

envisagée ? Au-delà des questions de fermeture et dépollution de sites, il semble nécessaire de s'interroger sur le devenir du complexe industrialo portuaire dans les années à venir pour anticiper l'installation de nouvelles infrastructures ainsi que leurs impacts paysagers.



Hauts fourneaux du centre sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque



Pylônes électriques de la centrale de Gravelines depuis le PArc des rives de l'Aa



Favoriser l'acceptation des nouvelles infrastructures énergétiques

Plusieurs actions peuvent favoriser l'acceptation des infrastructures énergétiques qui seront amenées à se déployer dans les années à venir :

- Mettre en place un observatoire des infrastructures productrices d'énergie : cette instance aurait pour rôle d'anticiper le développement de nouvelles infrastructures (parc éolien, centrales solaires, unités de méthanisation, unité de production d'hydrogène, installations nucléaires...) pour veiller à ce que la question du paysage soit bien présente lors de leur élaboration et de leur construction. Cet observatoire pourra être piloté par la CUD, l'AGUR et Euraénergie pour poursuivre le travail d'identification, de qualification et de mise en valeur des paysages énergétiques entamé dans le cadre du Plan de Paysage.

- Quand cela est possible, impliquer les habitants dans les projets par le levier de l'épargne citoyenne. Des structures comme Energethic ou Énergie Partagée peuvent accompagner la collectivité et les développeurs pour créer des conditions de dialogue, de co-construction et d'appropriation des énergies renouvelables avec les citoyens.

- Construire une culture commune autour des paysages énergétiques : proposer des cycles de formation, des conférences, des visites de terrain, élaborer un guide recensant les points d'intérêt, mettre en place une signalétique informative sur les sites, afin d'ouvrir le regard sur ces paysages énergétiques constitutifs du Dunkerquois. *« Le paysage de l'énergie n'est pas encore bien perçu : il faut faire de la sensibilisation » « Le paysage de l'énergie est un vrai sujet. Il faut créer des cercles de discussion en intégrant les différentes parties prenantes. Rendre le projet partagé. »*

« Le territoire s'est construit sans prendre l'avis de la population. Maintenant c'est une obligation. On ne pourra pas faire sans. Quand on explique ce que l'on fait, on se rend compte que les gens connaissent peu et sont avides d'apprendre. On arrive aussi à avancer, et à travailler sur l'acceptabilité. »



**Fiche
action**

N°

Actions cadres

12. Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone »

4.12.A. Gérer les mutations du territoire

4.12.B. Anticiper les mutations énergétiques

Créer un cercle de discussion avec tous les acteurs du territoire sur les paysages de l'énergie (parc éolien, centrales solaires, unités de méthanisation, unité de production d'hydrogène, installations nucléaires, etc.) Mettre en place l'outil ETAPE afin d'instaurer un dialogue entre les élus, les acteurs socio-économiques et associatifs, les habitants et les promoteurs des énergies renouvelables.

Organiser une veille sur l'installation des EnR&R sur le territoire du Dunkerquois (CUD et GPMD inclus).

Orientation 4 • S'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique

Fiche action 12 • Anticiper et gérer les infrastructures « post carbone »

Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires

Priorité

Estimation du coût prévisionnel (études)

Spatialisation

Typologie des actions

| Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions | | |
|--|----------|--|----------------|--------------------------|--|--|
| CUD/AGUR/GPMD | | | N/C | Animation | | |
| CUD/AGUR/GPMD | | | N/C | Animation et partenariat | | |



Travailler ensemble : le paysage comme synergie

Les réunions techniques d'échanges entre les services de la communauté Urbaine de Dunkerque, l'AGUR et le groupement, les causeries organisées en septembre 2021, octobre 2021 et février 2022, les rencontres avec les élus du territoire, les temps d'échanges sur les sites « test » et les temps de restitution élargis aux partenaires auront été autant de moments importants pour servir le processus de co-construction du Plan de paysage.

Les expressions multiples sur les visions du paysage, les débats et l'acculturation collective au fil des rendez-vous ont fait émerger des enseignements et grandes intentions partagées pour le Paysage Dunkerquois. « Il y a une fragmentation des paysages. Il est parfois difficile d'avoir quelque chose de cohérent. Le Plan de paysage doit trouver le fil conducteur pour faire émerger une identité paysagère commune. »

Le premier grand enseignement collectif à mettre en avant est l'ouverture des approches du Paysage souvent trop limitées au vert, à la nature, à la biodiversité, aux mobilités douces ou à la trame verte et bleue. Le Paysage, c'est bien plus que cela. Nous avons entendu : « Le dunkerquois en soi est un Paysage qu'il convient de révéler. » C'est le sens du Plan de paysage du Dunkerquois.

Au-delà de ce premier enseignement, nous souhaitons à ce stade de l'exposé valoriser quelques intentions marquantes :

- L'importance de sortir de la logique de puzzle dans la logique d'aménagement,
- La nécessité d'une approche pluridisciplinaire pour garantir une approche pertinente des espaces tout en tenant compte des réalités et contraintes économiques.
- Le souci d'aller vers la transition à petits pas dans toutes les politiques publiques : vers plus de biodiversité, plus de sobriété énergétique, vers des modes de gestion raisonnés, vers une plus grande mutualisation des espaces, vers un équilibre accru entre l'eau/le minéral/le végétal, vers une meilleure prise en compte des modes doux.

- Le besoin de « sanctuariser » certains espaces au service de la qualité paysagère, en particulier les espaces ouverts qui sont une ressource précieuse du paysage.
- L'importance de prendre en considération les modes de gestion.
- La réflexion sur la multifonctionnalité des espaces : mutualisation des places de stationnement, conjugaison des usages, réflexion à engager sur le parking de demain.

Ces intentions viennent affirmer une posture forte pour faire face aux enjeux futurs. Nous pensons ici à l'objectif de zéro artificialisation nette, à l'arrivée du projet cap 20-20 avec l'agrandissement des bassins du port et les entreprises qui arrivent sur le territoire, au contexte climatique et énergétique mais aussi aux réflexions à anticiper sur la transition du modèle de commerce de périphérie.

Autant d'enjeux futurs à accompagner et pour lesquels le Plan de paysage est un outil au service d'une qualité du paysage, du territoire et de sa cohérence.

Par sa nature, le Plan de paysage du Dunkerquois est éminemment un projet Transversal ; pour traduire ces intentions, il faut les accompagner et travailler autrement ensemble.

Ainsi, il s'agit de poser les modalités de gouvernance et de déploiement de ce Plan de paysage, condition indispensable pour atteindre ses ambitions.

Depuis deux années, la méthodologie de co-construction mise en œuvre à l'occasion de la conception du Plan de paysage a amorcé un processus collectif vertueux qu'il convient de poursuivre dans la durée. Pour cela il faut définir quelques règles communes pour baliser les étapes à venir.



Travailler ensemble : le paysage comme synergie

Fiche action n° 13

Organiser le déploiement du Plan de paysage en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires



A) LE PILOTAGE DU PLAN DE PAYSAGE EN TRANSVERSALITÉ

Mobiliser les élus

La mobilisation des élus du territoire – que ce soit au niveau local que communautaire – est la première condition pour un portage affirmé du Plan de paysage. Pour révéler le paysage Dunkerquois, les élus doivent être les premiers convaincus et ambassadeurs de ce projet.

Quelques élus ont été associés à sa conception, il s’agit à présent de diffuser auprès de l’ensemble des élus du territoire cette culture commune.

Il est ainsi proposé de dédier un séminaire des élus à leur présentation – voire formation – sur le Plan de paysage. A l’image de sa conception, ce séminaire devra être pensé avec des temps « in situ » pour partager et s’imprégner des enjeux du dunkerquois.

Le Plan de paysage ne relève pas que d’une seule et unique délégation au sein de l’exécutif communautaire. Pour « tenir » le projet dans la durée, il est proposé de constituer une instance politique d’élus référents : Associer les élus communautaires selon leur délégation : Transition écologique et Résilience (Climat - Environnement - Espaces naturels - Transports - Énergie - Économie circulaire et déchets - Circuits courts), Aménagement et Voirie, Eau - Assainissement - Prévention des inondations, Urbanisme réglementaire - Politique de la ville), mais aussi les élus membres du comité restreint dédié à l’élaboration du PLUiHD et les élus en charge de l’opération Grand Site.

Associer toutes les directions concernées

Nous avons entendu : « *Nous sommes trop sectorisés. Nous devons dézoomer et décloisonner nos secteurs de compétences.* » Mais aussi : « *Aujourd’hui, la CUD prend souvent les projets sous l’angle de la voirie essentiellement. On a aussi un cloisonnement entre les services de la CUD, avec l’AGUR. Il ne faut plus que ce soit seulement la voirie notre clef d’entrée des projets.* »

En tant que projet transversal, le Plan de paysage du dunkerquois ne concerne pas qu’une seule direction de la Communauté Urbaine.

Projet transversal de la Direction de la DGATET (DGA Transition Écologique des Territoires), il pourra mobiliser d’autres acteurs au-delà de la Direction Aménagement des milieux et valorisation territoriale :

- L’AGUR, pour son expertise et son appui technique
- La Halle aux Sucres, comme acteur identifié en matière de communication et sensibilisation vers le grand public

| Actions cadres : | |
|---|-----------------------|
| Concevoir et organiser un séminaire des élus communautaires et locaux sur le Plan de paysage. | Opération pilote n°21 |
| Instaurer une instance des élus référents du plan Paysage. | |
| Clarifier les modalités de portage technique du Plan Paysage au sein des services communautaires. | |

B) UNE CHEVILLE OUVRIÈRE : LA « MISSION PAYSAGE »

Au-delà du portage politique et technique, il est essentiel de se donner les moyens de « faire vivre le Plan de paysage » dans la durée. « Il faut une meilleure communication entre tout le monde. À la fois en interne de la CUD où il faut s'assurer d'aller faire le tour de chaque direction mais aussi avec les partenaires. »

Pour ce faire, il est proposé la création d'une mission Paysage. Plus qu'une ingénierie attachée à un poste, celle-ci est envisagée comme une équipe rassemblant des techniciens ayant dans leur fiche de poste du temps dédié au portage et au déploiement du Plan de paysage.

Cette mission Paysages pourrait rassembler (dans le prolongement du groupe de travail constitué en phase de conception) des techniciens du service Gestion Durable des Espaces Naturel, les paysagistes de l'AGUR, entre autres. Elle aura comme attributions de :

- Suivre le plan d'actions du Plan de paysage dans la durée
- Organiser et animer un groupe technique de suivi avec les techniciens ressources
- Faire le relais au sein des projets structurants communautaires ou des communes
- Organiser la communication interne entre les services
- Veiller à associer les acteurs clefs externes
- Faire le lien avec les élus des communes dans la proximité. D'un point de vue opérationnel, les chargés de la mission paysage pourraient se répartir les communes du territoire pour porter la vision, la philosophie, la méthode de travail du Plan de paysage dans les projets locaux.
- Contribuer au club régional des plans paysage des Hauts-de-France.
- Planifier les temps de formation, les causeries, et les temps au service du déploiement interne et externe du Plan de paysage.
- Déployer et Suivre le volet « Aller vers le Grand Public » du Plan de paysage

| Actions cadres : | |
|--|-----------------------|
| Créer une Mission Paysage de la CUD : Composition – attributions – Modalités de travail à définir. | Opération pilote n°22 |
| Faire appel à des paysagistes conseil pour accompagner la Mission Paysage dans ces projets les plus marquants. | |



C) UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION INTERNE

Le Plan de paysage concerne tout le monde : élus et techniciens à la fois dans le portage et la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge.

Le Plan de paysage doit donc « infuser » les services au-delà des acteurs à ce jour mobilisés.

Il s'agit de se donner les moyens de poursuivre l'acculturation collective engagée à travers les causeries en définissant un programme de sensibilisation destiné à faire rayonner le paysage dans les pratiques professionnelles au sein des différents services de la CUD.

Nous repérons des notions abordées dans le cadre des causeries et au travers du Plan de paysage qu'il serait bénéfique de partager. Cette acculturation collective pourrait se faire par priorité sur les thématiques suivantes :

- La compacité dans les constructions au service de la qualité paysagère
- Les limites et espaces de transition dans l'aménagement
- La valorisation de l'eau dans le paysage du polder
- La qualité des espaces publics.

Cette sensibilisation doit s'accompagner du partage de la méthode de projet qui fonde le Plan de paysage. Pour mémoire :

1. Élargir le périmètre,
2. Relier et penser les accès,
3. S'inscrire dans le récit et le patrimoine existant,
4. Mobiliser les acteurs de terrain,
5. S'accorder sur la temporalité et le phasage.

| Actions cadres : | |
|---|-----------------------|
| Diffuser rapidement le Plan de paysage et le programme d'actions à chaque commune, services et partenaires. | Opération pilote n°23 |
| Définir un programme annuel de sensibilisation-formation. | |

D) LE DÉPLOIEMENT EXTERNE AVEC LES ACTEURS CLÉS À MOBILISER

Au-delà des acteurs internes, des acteurs clefs sont identifiés comme parties-prenantes du Plan de paysage. Nous repérons :

- Les communes de la CUD
- Le monde économique : Le Grand Port Maritime sur les énergies, la biodiversité, les continuités écologiques et le tourisme industriel, les zones d'activités économiques et commerciales, les grands centres commerciaux.
- Le monde agricole sur la préservation des terres agricoles en direction de vocations maraichères et sur les lisières agricoles autour des villages en transition entre le bâti et les grandes terres agricoles.
- Les gestionnaires de l'eau : Les waterings et les Voies Navigables de France (VNF) sur la valorisation de l'eau, la gestion des canaux et la plantation des cheminements le long des canaux.
- Le GIP Eura-énergie sur l'innovation dédiée aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.
- Le Grand site des dunes de Flandres en tant que laboratoire de bonnes pratiques. En effet, lors des causeries nous avons entendu : « *Le Grand Site c'est un laboratoire. C'est l'idée qu'il va en sortir des réalisations qui vont servir l'ensemble du territoire de la CUD.* » « *C'est l'occasion de disposer d'outils qualitatifs sur l'opération Grand Site qui se déclinent ailleurs.* » « *Le Grand Site est un projet privilégié sur la communication. Dans les autres sites, la communication au quotidien manque alors qu'il y a un réel besoin de sensibiliser.* »

| Actions cadres : |
|--|
| Élaborer et signer une charte d'adhésion au Plan de paysage, autour d'un événement marquant. |
| Mettre en place un atelier permanent du projet de paysage associant services de la CUD et partenaires. |
| Élaborer un programme agriculture et paysages de la CUD avec les représentants du monde agricole (1.2.b) |
| Créer des instances de travail pour chaque projet, dès les phases de réflexion et conception, regroupant les bons acteurs dans le tour de table. |



Fiche action **N°** **Actions cadres**

13. Organiser le déploiement du Plan de Paysage en interne à la CUD et en lien avec ses partenaires.

5.13.A. Le pilotage du Plan de Paysage en transversalité

Opération pilote n°21

Concevoir et organiser un séminaire des élus communautaires et locaux sur le Plan de paysage.

Instaurer une instance des élus référents du plan Paysage.

Clarifier les modalités de portage technique du Plan Paysage au sein des services communautaires.

5.13.B. Une cheville ouvrière : la « Mission Plan Paysage »

Opération pilote n°22

Créer une Mission Paysage de la CUD : Composition – attributions – Modalités de travail à définir.

Faire appel à des paysagistes conseil pour accompagner la Mission Paysage dans ces projets les plus marquants.

5.13.C. Un programme de sensibilisation et de formation interne

Opération pilote n°23

Diffuser rapidement le Plan de paysage et le programme d'actions à chaque commune, services et partenaires.

Définir un programme annuel de sensibilisation-formation.

5.13.D. Le déploiement externe avec les acteurs clefs à mobiliser

Élaborer et signer une charte d'adhésion au Plan de paysage, autour d'un événement marquant.

Mettre en place un atelier permanent du projet de paysage associant services de la CUD et partenaires.

Élaborer un programme agriculture et paysages de la CUD avec les représentants du monde agricole (1.2.b)

Créer des instances de travail pour chaque projet, dès les phases de réflexion et conception, regroupant les bons acteurs dans le tour de table.

| | Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | | | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|--|----------|--|--|--|----------------|----------------------------------|
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Animation |
| | CUD | + | | | | N/C | Animation et ressources humaines |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Animation et ressources humaines |
| | CUD | | | | | N/C | Animation et ressources humaines |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Animation et communication |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Animation et communication |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | + | | | | N/C | Animation et communication |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Partenariat |
| | CUD/AGUR | | | | | N/C | Partenariat |



Travailler ensemble : le paysage comme synergie

Fiche action n° 14

Aller vers le Grand Public

Le Plan de paysage, pour trouver parfaitement sa force dans le territoire doit pleinement être élargi aux Dunkerquois au-delà des élus, techniciens et professionnels. Ce n'était pas un objectif premier en phase d'élaboration mais sa « démocratisation vers le grand public » doit le devenir en phase de déploiement.



A) POURSUIVRE LE PRINCIPE DES CAUSERIES DU PAYSAGE COMME SUPPORT DE CONCERTATION DE LA MISSION PAYSAGE

La méthode des Causeries a été expérimentée pour co-construire le Plan de paysage.

Les principes des Causeries sont les suivants :

- Définir un sujet circonscrit à travailler sur 1h30-2h00 maximum
- Identifier un « lieu », « in situ » propice pour travailler ensemble le sujet et définir un parcours.
- Rassembler une quinzaine d'acteurs diversifiés (élus, techniciens, mais aussi usagers) sur le lieu défini
- Arpenter ensemble en trois temps : Un premier temps pour observer, repérer, comprendre le lieu, exprimer ses perceptions lors d'un premier arrêt. Un deuxième temps pour réfléchir aux pistes pour mieux faire et aux solutions pour traiter du sujet. Un troisième temps de conclusion sous la forme de l'expression de chacun sur ses enseignements de la causerie.
- La capitalisation exhaustive des propos pour nourrir le projet.

Cette méthode éprouvée à l'occasion du Plan de paysage aura permis de contribuer à l'acceptabilité sociale du Plan de paysage par une culture commune. Pour mémoire, nous définissons l'acceptabilité sociale comme ceci : « Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain ».

Nous relevons des effets bénéfiques de la méthode :

- la mobilisation des acteurs sur un temps « raisonnable » et la satisfaction exprimée par les participants de ce format « productif »,
- le partage de visions différentes,
- la confrontation de logiques complémentaires ou contradictoires relevant d'expertises techniques ou d'expertises d'usages. Cette confrontation s'avérant nécessaire pour mieux comprendre la complexité des sujets
- la découverte de « lieux magiques » voire de « révélations du paysage » qui ne l'auraient pas été dans une réunion animée en salle.
- et in fine la consolidation d'une culture commune.

Les causeries doivent être un mode opératoire qui doit se prolonger dans le déploiement du Plan de paysage afin d'affiner les projets et poursuivre le processus de co-construction amorcé.

Volontairement, les causeries devront s'ouvrir plus largement au grand public en associant des usagers et habitants aux débats, condition pour poursuivre l'acceptabilité sociale du Plan de paysage et diffuser l'expertise au-delà de cercle des acteurs impliqués et sensibilisés.

Actions cadres :

Poursuivre l'animation de Causeries au fil des sujets travaillés par la Mission Paysage en invitant des représentants des citoyens, des communes et des associations locales.

Opération pilote
n°24



Principe de Causerie à Grande-Synthe. Échange sur le rapport entre l'urbanisme et le cadre de vie



Découverte du patrimoine bâti et hydraulique Moères dans le cadre d'une Causerie. Photo : Sébastien Lebel, AGUR

B) DÉFINIR UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE ET D'INCITATION À AGIR

Sensibiliser, mobiliser et associer les citoyens au Paysage Dunkerquois est un objectif vers lequel tendre dans le déploiement du Plan de paysage.

Au service de cet objectif, il est proposé de définir un programme de sensibilisation au paysage par le biais des « balades du paysage. »

Les causeries ont démontré que de nombreux lieux étaient inconnus et que des pépites du paysages méritaient d'être partagées pour mieux comprendre le polder, les contraintes d'aménagement, le développement du territoire, etc.

Pour sensibiliser le grand public, un programme pourrait être établi pour susciter « la découverte » :

- À la découverte des lieux « magiques » et « points hauts » du dunkerquois
- À la découverte de notre polder : l'eau comme richesse
- À la découverte du patrimoine industriel et militaire
- À la découverte des cheminements doux
- ... in fine la découverte de l'identité paysagère du dunkerquois.

Ces programmes pourraient être destinés aux adultes mais aussi dans le cadre des projets éducatifs à destination de publics plus jeunes (en temps scolaires ou périscolaires).

De manière complémentaire, il conviendra d'étudier le déploiement d'outils incitatifs en direction des habitants pour eux même participer activement au paysage.

La démarche « Changer la vie ensemble » et le programme « Éco-gagnant » sont des ressources existantes localement et soutenues par la Communauté Urbaine de Dunkerque auxquelles pourraient se raccrocher cette dynamique incitative du Plan de paysage.

Plusieurs outils peuvent être imaginés pour favoriser le « mieux faire chez soi ? ». Par exemple : sur les limites et clôtures des espaces privés, sur le choix des essences, sur le soutien aux frontages pour travailler la transition en milieu urbain (Cf. expérience de Dunkerque en la matière).

| Actions cadres : |
|--|
| Définir un programme de balades « à la découverte » à destination du grand public et des scolaires. |
| Réaliser une exposition itinérante du Plan de paysage. |
| Lancer un concours photo sur les paysages du quotidien à destination des habitants en ciblant certains publics comme les adolescents dans les collèges, les personnes âgées dans les EPADH, etc. |
| Mettre en œuvre des chantiers participatifs : « rues-jardinées », défrichage, ramassage des déchets, etc. |
| Étudier le déploiement d'outils incitatifs pour favoriser le « mieux faire chez soi ». |



**C) ORGANISER UN TEMPS FORT ANNUEL
DU TYPE « LES 3 JOURS DU PAYSAGE »
POUR DIFFUSER ET ANCRER LA CULTURE DU PAYSAGE**



Au-delà de son déploiement annuel, il est important que le Plan de paysage puisse être visible et valorisé au travers d'un plan de communication Grand Public pour « faire savoir » le Plan de paysage.

Outre les outils de communication à concevoir en lien avec le service communication communautaire (flyers, page internet sur la plateforme changer la vie ensemble, articles dans le journal communautaire, etc.), il est proposé de s'adosser aux événements existants par une action de communication sur le Plan de paysage : Assises de l'énergie, Journées du patrimoine, fête de la Nature, Festival de l'Arbre, etc.

En complément, il serait opportun d'organiser un temps fort à la fois festif et informatif du type « les 3 jours du Paysage » :

- La périodicité pourrait être « Tous les deux ans »
- Des interventions pourraient se dérouler sur plusieurs lieux du territoire pour valoriser les actions engagées au titre du Plan de paysage
- L'aménagement de stands ludiques, l'animation de conférences et tables rondes thématiques avec intervenants d'experts pourraient être programmées pour sensibiliser et former plus largement le grand public
- Un Forum ouvert à tous pourrait être destiné aux techniciens et professionnels pour une valorisation des acteurs et de leurs interventions.
- Un temps d'échanges avec les acteurs du club des Plans Paysage des Hauts-de-France pour valoriser le rayonnement au-delà du dunkerquois.

Actions cadres :

Programmer un temps fort les « 3 jours du Paysage ».

Opération pilote
n°25



Fiche action **N°** **Actions cadres**

14. Aller vers le Grand Public

5.14.A. Poursuivre le principe des Causeries du Paysage comme support de concertation de la Mission Plan Paysage.

Opération pilote n°24

Poursuivre l'animation de Causeries au fil des sujets travaillés par la Mission Paysage en invitant des représentants des citoyens, des communes et des associations locales.

5.14.B. Définir un programme de sensibilisation au paysage et d'incitation à agir.

Définir un programme de balades « à la découverte » à destination du grand public et des scolaires.

Réaliser une exposition itinérante du Plan de paysage.

Lancer un concours photo sur les paysages du quotidien à destination des habitants en ciblant certains publics comme les adolescents dans les collèges, les personnes âgées dans les EPADH, etc.

Mettre en œuvre des chantiers participatifs : « rues-jardinées », défrichage, ramassage des déchets, etc.

Étudier le déploiement d'outils incitatifs pour favoriser le « mieux faire chez soi ».

5.14.C. Organiser un temps fort annuel du type « les 3 jours du Paysage » pour diffuser et ancrer la culture du Paysage

Opération pilote n°25

Programmer un temps fort les « 3 jours du Paysage ».





| | Maîtrise d'ouvrage présente et partenaires | Priorité | Estimation du coût prévisionnel (études) | Spatialisation | Typologie des actions |
|--|---|----------|---|-----------------|--------------------------|
| | CUD/AGUR | + | | à cartographier | Communication |
| | CUD/AGUR | | | à cartographier | Communication |
| | CUD/AGUR | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | | | N/C | Communication |
| | CUD/AGUR | + | | N/C | Communication |

Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque



1. Révéler le paysage du polder

-  Créer un itinéraire transfrontalier des Moères le long du Ringsloot
-  Adoucir les bords de canaux
-  Réintroduire l'arbre dans le polder
-  Répertoire les points hauts de la CUD et les mettre en réseau

2. Protéger les terres propices à une agriculture nourricière

-  Créer un parc agricole arrière-littoral

3. Préserver l'espace naturel fragile et la biodiversité

-  Définir des schémas d'accueil et d'organisation de la découverte des espaces naturels les plus fréquentés

4. Réanimer le patrimoine et militaire

-  Créer un réseau
-  Mettre en œuvre







urbain, industriel

de pépites

« tourisme industriel »

- 5. Résorber les coupures et les fragmentations du territoire**
-  Établir un plan global des traversées sur les grandes infrastructures
 -  Reconstituer des lisières agri-urbaines

- 6. Consolider l'armature paysagère et naturelle**
-  Décliner le maillage de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale et reconnecter les corridors écologiques
 -  Assurer la continuité écologique du littoral
 -  Créer un maillage communautaire des circulations douces
 -  Identifier des parcelles en friche au sein des tissus industriels et portuaires

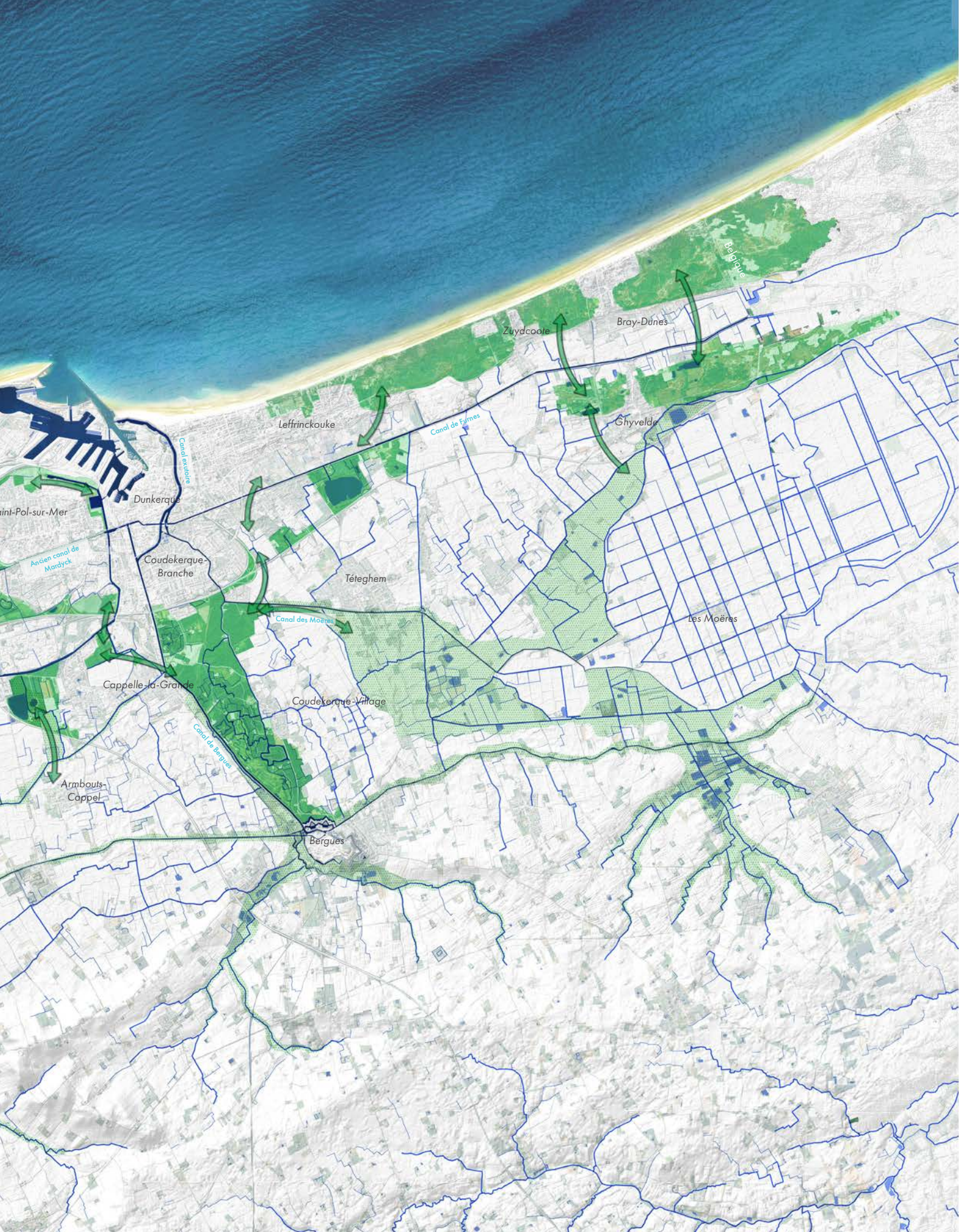
- 7. Conforter un développement urbain adapté au défi climatique**
-  Retrouver une centralité dans les villages du polder qui concentre et anime la vie de quartier
 -  Mutualiser les espaces de stationnement

Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Trame Verte et Bleue

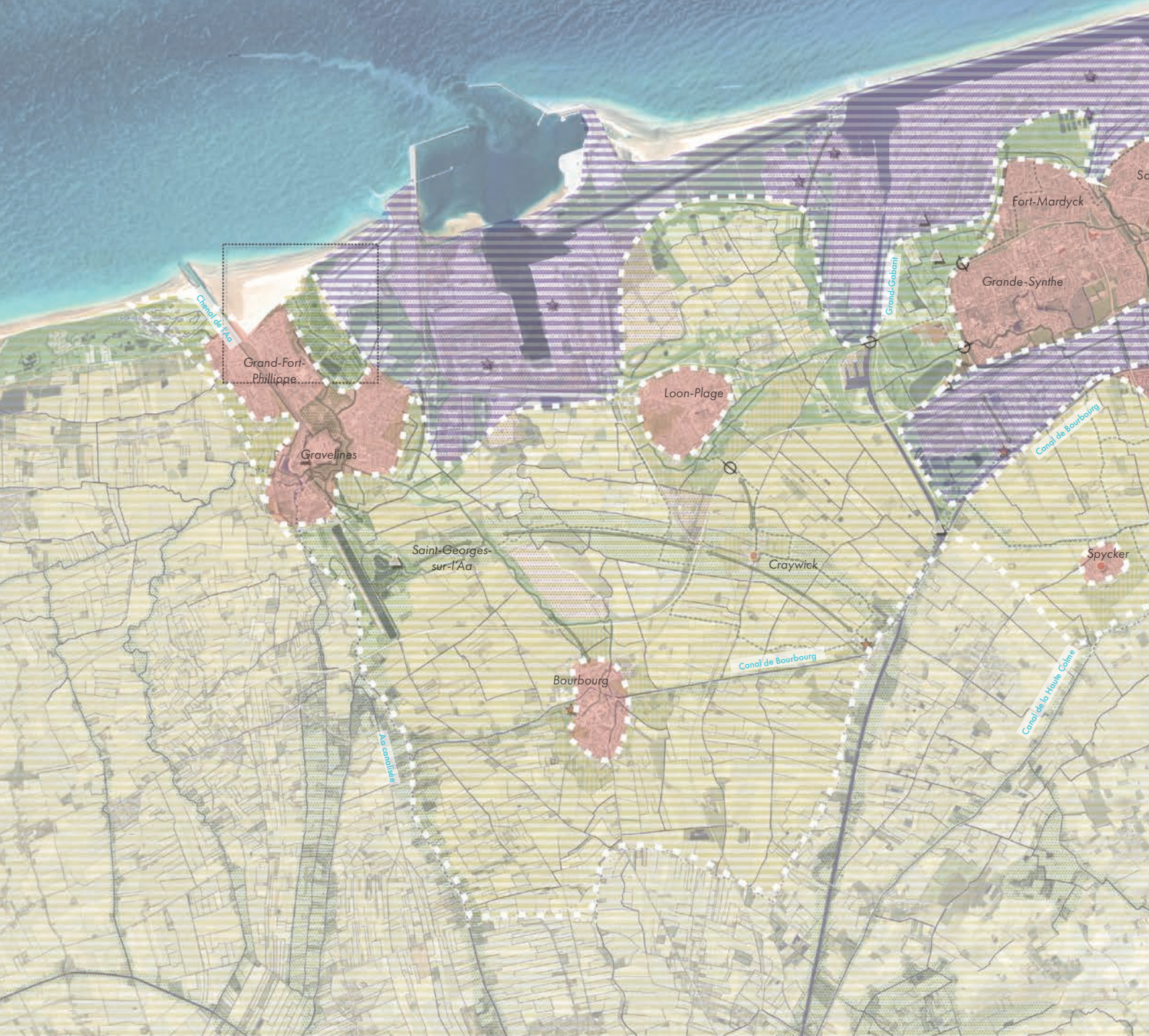


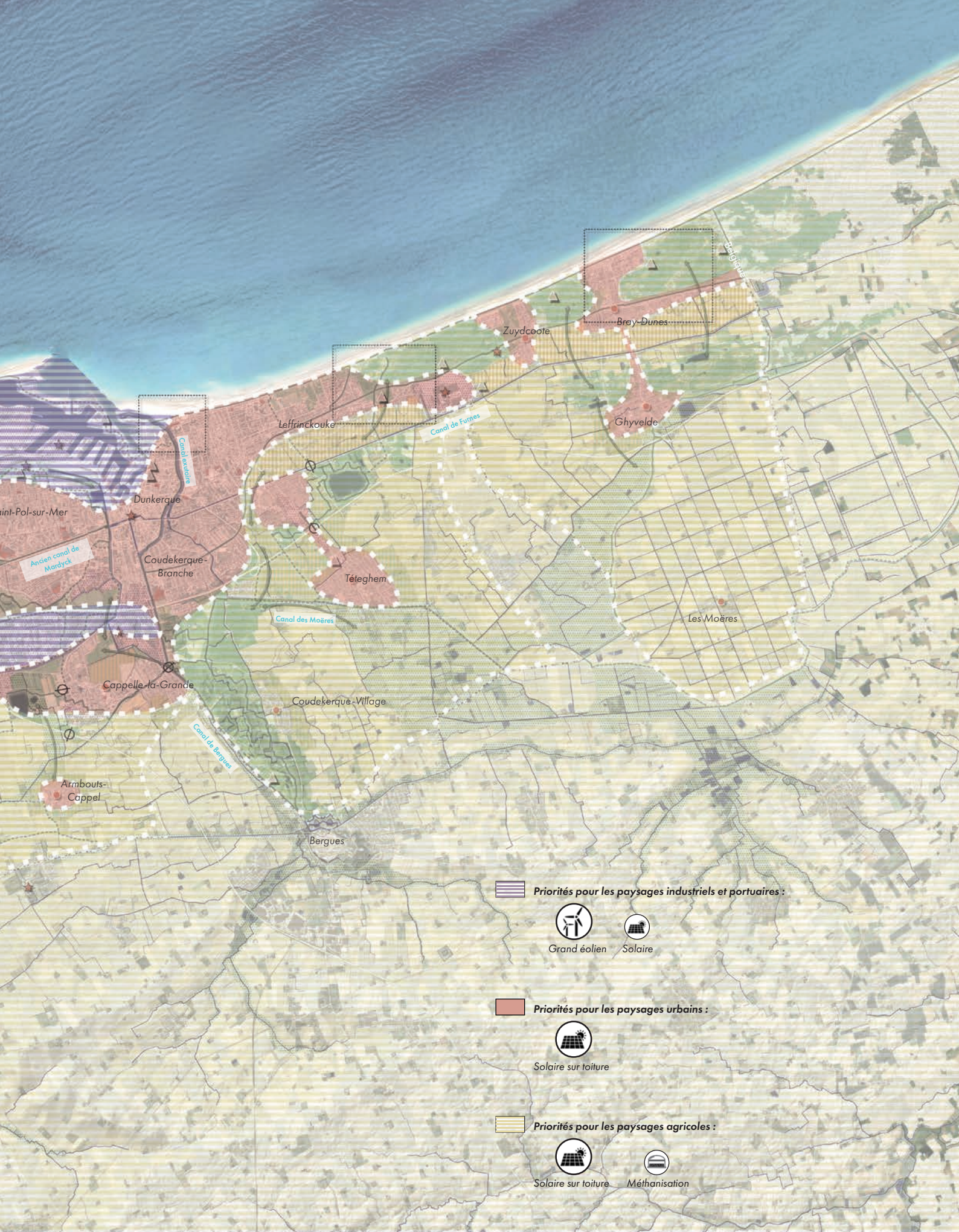


Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque

**Développement des énergies
renouvelables
en fonction des paysages**





Plan de Paysage

de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Les opérations pilotes



OP 1 Créer un itinéraire en boucle et transfrontalier des Moères : retrouver une continuité de chemins accessibles aux piétons et aux cyclistes sur tout le linéaire du Ringsloot.

OP 2 Requalifier les abords du canal de Furnes sur le quai des Maraîchers dans la suite des quais des Corderies et du quai aux fleurs. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.

OP 3 Renforcer la qualité paysagère du chemin de halage le long du canal de Bourbourg, du hameau de Coppennaxfort jusqu'à Dunkerque. Donner une place aux piétons et aux cyclistes, renforcer ponctuellement la présence végétale pour apporter de l'ombre et pour développer la biodiversité.

OP 4 Aménager un point de vue sur les buttes de Saint-Pol : permettre l'accueil du public avec sobriété surtout quand il s'agit d'un site naturel, éviter toute surcharge de mobilier ou panneaux d'information trop prégnants. Faire appel à un artiste pour sublimer et mettre en valeur le point de vue.

OP 5 Reconstituer des sols fertiles sur la zone de stockage des terres dans la zone industrielle de Dunkerque le long du canal de Bourbourg.

OP 6 Protéger strictement les terres agricoles sur le secteur nord-est, de Rosendaël à la frontière belge. En faire un parc agricole urbain pour le maraîchage. Assurer une veille foncière sur ces terres et amorcer une politique d'acquisition en proposant des échanges de parcelles avec des agriculteurs.

OP 7 Lancer le schéma d'accueil de Gravelines et Grand-Fort-Philippe : préservation des espaces naturels littoraux et arrière-littoraux, organisation des stationnements, des accès, création de cheminements balisés, d'observatoires et mise en place d'une signalétique harmonisée.

OP 8 Mettre en valeur les dunes arrière-littorales des salines de Fort-Mardyck ; engager une campagne de dépollution des sols, développer la biodiversité et créer des cheminements reliés aux quartiers habités riverains.



- OP 9** Créer un belvédère sur le phare de Dunkerque pour ouvrir le panorama sur les darses portuaires et la mer.
- OP 10** Négocier et créer un passage sous l'A16 à la faveur du projet Cap2020 pour relier Craywick et Loon-Plage. Résorber la coupure de l'A16 entre le Chapeau Rouge et Tétéghem.
- OP 11** Mettre en place l'outil financier « 1% paysage et continuité urbaine » pour le projet d'ANRU du quartier du Banc-Vert en vue de mieux relier le projet urbain aux quartiers riverains.
- OP 12** Mettre en place une lisière agri-urbaine autour des parcelles agricoles au cœur de Cappel-la-Grande. Entretien d'une relation apaisée entre les tissus urbains et les parcelles agricoles.
- OP 13** Reconquérir la biodiversité des parcelles au nord de Bourbourg, restaurer le corridor écologique et les liaisons douces vers Gravelines et la plage.

- OP 14** Transformer la voie romaine de Spycker en voie douce seulement accessible aux riverains.
- OP 15** Lancer un plan de revitalisation des cœurs de bourgs de Spycker et Ambouts-Cappel.
- OP 16** Faire une opération de plantation des rues avec les riverains à Coudekerque-Branche.
- OP 17** Développer le concept de 50% de l'espace public pour les mobilités douces sur le bord de mer de Bray-Dunes.
- OP 18** Mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire sur la distillerie de Copenaxfort pour animer le lieu et définir la programmation du site.
- OP 19 à 25 non cartographiées**

